



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



**RÈGLEMENT DE SURVEILLANCE,  
DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION  
DE L'INFORMATION SUR LES CRUES (RIC)  
SPC GARONNE-TARN-LOT**

*Crue du Gers à Lectoure, déc. 2020*

Approuvé par arrêté préfectoral le 11/07/2022



# Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.0	31/07/20	Version initiale préparée par SB
0.1	31/08/20	Version consolidée par AE, AM, JNA, NW, JJD
0.2	05/01/21	Consolidation SB
0.3	08/01/21	Relecture JJD
1.0	08/06/21	Retour concertation informelle
1.0	11/07/22	Approuvé par arrêté préfectoral

## Affaire suivie par

<b>Jean-Jacques DELIBES</b> - Division Prévision des Crues et Hydrométrie Garonne Tarn Lot
Tél. : 05 62 30 26 12
Courriel : Jean-Jacques.Delibes@developpement-durable.gouv.fr

### Rédacteurs

---

**Sylvie BAUMANN** DRN / DPCH / SPC GTL

**Aurélie ESCUDIER** DRN / DPCH / SPC GTL

**Arthur MARCHANDISE** DRN / DPCH / SPC GTL

**Jean-Nicolas AUDOUY** DRN / DPCH / SPC GTL

**Noël WATRIN** DRN / DPCH / SPC GTL

### Relecteurs

---

**Jean-Jacques DELIBES** DRN / DPCH / SPC GTL

**Pierre-Olivier DUBOIS** DRN / DPCH / SPC GTL



# PRÉAMBULE

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, une réforme de l'annonce des crues a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

L'objectif de cette réforme était d'améliorer l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise, ainsi que l'information du grand public. Elle a abouti à la mise en œuvre de la vigilance crues, et à la qualification du risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisé :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;

- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

L'État prend en charge la mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, en application des articles L564-1, L564-2 et L564-3 du code de l'environnement. Les SDPC définissent les conditions de cette prise en charge par l'État et sont complétés par les RIC. Ces documents sont arrêtés conformément aux articles R564-1 à R564-12 du code de l'environnement, et à l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante.

La procédure de vigilance crues a été définie dans le cadre d'une instruction interministérielle dont la dernière version date du 14 juin 2021. Elle se traduit par le service expertise Vigicrues depuis 2006.

La vigilance crues a été complétée en 2017 par le service Vigicrues Flash, d'avertissement automatique sur les crues soudaines, destiné en priorité aux gestionnaires de crise locaux. Il concerne des cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et susceptibles d'être soumis à des crues soudaines.

Dans ce cadre, le SDPC du bassin Adour Garonne a été arrêté le 29 décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin. Le présent RIC met en œuvre ce SDPC et remplace le précédent RIC approuvé par l'arrêté du 22 juillet 2016. Il est composé d'une notice de présentation, d'un règlement et d'annexes.

Après concertation avec les acteurs concernés, ce RIC présente quelques évolutions par rapport au précédent.

Il s'agit principalement de nouveaux découpages des tronçons et de l'ajout de deux stations de prévision. Les évolutions portent ainsi essentiellement sur :

- le ré-découpage du tronçon de vigilance de la Garonne Toulousaine en deux tronçons pour mieux rendre compte du risque encouru localement (ajustement de tronçon sans modifications du réseau surveillé)
- le ré-découpage du tronçon de vigilance Aveyron-Viaur en deux tronçons pour mieux rendre compte du risque encouru localement (ajustement de tronçon sans modifications du réseau surveillé)
- l'ajustement du découpage des tronçons de vigilance du bassin du Lannemezan en quatre tronçons pour une meilleure adéquation avec les caractéristiques hydrométéorologiques des cours d'eau rattachés aux tronçons
- l'ajout de stations de prévision: Lézat-sur-Lèze (Lèze) et Saint-Affrique (Sorgues) pour mieux anticiper la dynamique des crues sur des secteurs pourvus d'enjeux et situés sur la partie amont des cours d'eau considérés.



*Crue de la Garonne marmandaise, déc. 2019*

# SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	3
SOMMAIRE .....	5
NOTICE	
DE PRÉSENTATION .....	7
Description des bassins versants couverts par le Service de Prévision des Crues .....	7
Bassin Garonne .....	7
Bassin Lannemezan (rivières gasconnes).....	9
Bassin Tarn-Aveyron.....	9
Bassin Lot .....	10
Enjeux liés aux crues sur le bassin Garonne-Tarn-Lot.....	10
Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues .....	23
RÈGLEMENT .....	24
Article 1. Intervention de l'État.....	24
Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues .....	24
Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues .....	26
Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État	26
Article 2. Intervention des collectivités territoriales .....	27
Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales	27
Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales .....	28
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues .....	29
Dispositifs de mesure.....	29
Article 4. dispositif d'information .....	32
Mise à disposition de l'information .....	32
Transmission de l'information .....	35
Article 5. Entrée en vigueur .....	36
GLOSSAIRE.....	38
ANNEXES .....	document séparé



# NOTICE DE PRÉSENTATION

## Description des bassins versants couverts par le Service de Prévision des Crues

Le territoire surveillé par le Service de Prévision des Crues Garonne Tarn Lot couvre l'ensemble du bassin versant de la Garonne à l'amont de la limite entre les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne, soit :

- Superficie du bassin versant: 51 400 km<sup>2</sup>
- Linéaire des cours d'eau surveillés: 2 960 km
- Superficie des zones inondables: 1250 km<sup>2</sup> (donnée issue du SDPC).

Ce territoire peut être découpé en plusieurs sous-bassins versants :

- le Bassin de la Garonne :
- la Garonne amont (Garonne et affluents à l'amont de Toulouse),
- le linéaire de la Garonne, de Toulouse jusqu'à la limite entre le département du Lot-et-Garonne et celui de la Gironde ;
- le Bassin du Lannemezan englobant l'ensemble des rivières gasconnes affluents rive gauche de la Garonne ;

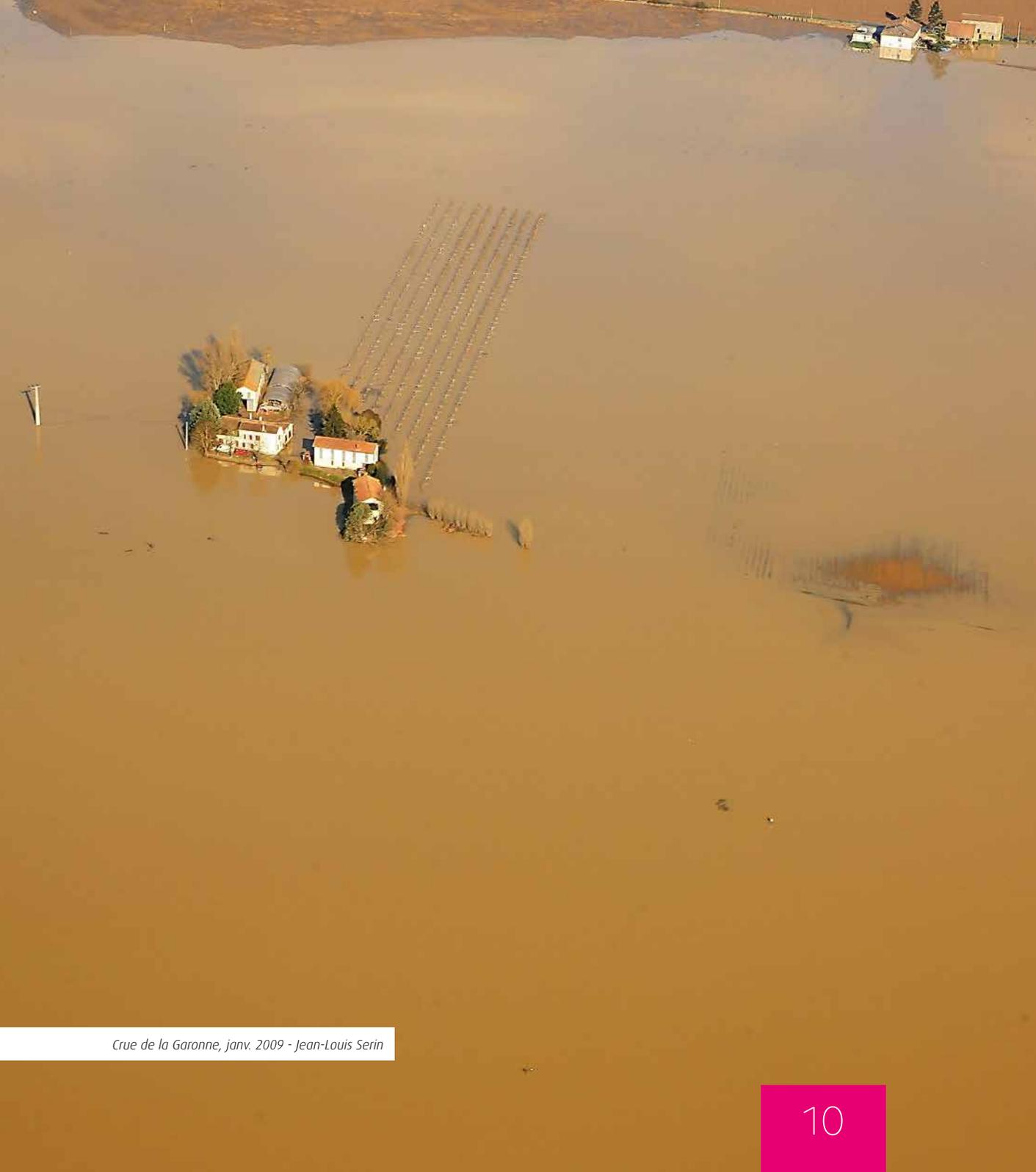
- le Bassin du Tarn-Aveyron englobant le Tarn et l'ensemble de ses affluents en rive droite de la Garonne ;
- le Bassin du Lot englobant le Lot et l'ensemble de ses affluents en rive droite de la Garonne.

### Bassin Garonne

La Garonne prend sa source en Espagne, au Val d'Aran. D'une longueur de 525 km, elle est drainée par un bassin versant de 55 000 km<sup>2</sup>. Le territoire surveillé par le SPC Garonne Tarn Lot couvre l'ensemble du bassin à l'exception de la partie aval située dans le département de la Gironde et soumise à l'influence de la marée. Il touche trois régions administratives (Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes) et treize départements (Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Gard, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne).

Le bassin de la Garonne a la particularité d'être un bassin en corolle avec des apports intermédiaires conséquents. Il est composé de sous bassins très différenciés tant par leur topographie, leur géomorphologie, que par la dynamique des crues qui les touchent.

La montagne pyrénéenne occupe l'ensemble du haut bassin de la Garonne. Cette barrière orographique culminant à plus de 3 000 m est à l'origine d'abats d'eau exceptionnels. Et la



convergence hydrographique des trois bassins importants principaux (Garonne, Ariège, Salat) confère à la Garonne un régime de crues catastrophiques, dont la crue de juin 1875 est la plus dévastatrice et la plus meurtrière.

La Garonne a d'abord un caractère montagnard dans son régime comme dans son profil puisque c'est un véritable gave à forte pente aux crues soudaines et puissantes. À l'aval de sa confluence avec la Neste, la Garonne n'est plus un gave et coule dans une large vallée dite de piémont, mais son régime hydrologique peut être qualifié de montagnard jusqu'à Toulouse.

À l'aval de Toulouse, le champ d'inondation s'élargit brusquement et la Garonne développe d'amples sinuosités à méandres actifs et berges vives. Ce secteur, de Toulouse à l'amont de la confluence du Tarn, constitue un vaste champ d'expansion des crues de la Garonne pyrénéenne qui ne reçoit que des affluents secondaires, dont le Touch et l'Hers mort.

En rive gauche, les petites rivières gasconnes écoulent des débits modestes mais connaissent des crues catastrophiques comme celle de juillet 1977. Le réseau hydrographique du Lannemezan est très particulier, composé de petites rivières parallèles qui naissent à moins de 600m d'altitude et ne reçoivent que de courts affluents.

Le Tarn, affluent de rive droite, vient doubler la surface du bassin versant de la Garonne. De nombreux petits bassins touchés par des crues soudaines et intenses viennent alimenter le cours principal, qui reste soumis à des crues rapides jusqu'à l'amont de Montauban. Les plus fortes crues sur ce bassin sont générées par des épisodes de pluies cévenoles. Ce fut le cas de la crue de mars 1930, la plus forte et la plus meurtrière.

L'autre affluent de rive droite est le Lot, soumis également à l'amont à des crues intenses d'origine cévenole. Avec l'apport des Boraldes, petits cours d'eau coulant depuis le plateau de l'Aubrac et surtout, après la confluence avec la Truyère, le Lot perd son régime de crues à prédominance cévenole. La décroissance orographique et l'absence d'affluents notables modifient le régime des crues qui présente alors des temps de propagation plus longs et des plaines inondables plus importantes. Dès lors, les crues, même les plus fortes, peuvent être aussi bien d'origine cévenole qu'océanique.

En dépit de l'énorme apport du Tarn, la Garonne à l'aval conserve un lit d'une largeur similaire à l'amont de la confluence, mais son aspect change et devient plus encaissé.

L'augmentation de la capacité d'écoulement du lit ordinaire ne supprime pas pour autant la plaine inondable et la Garonne coule toujours dans une grande auge alluviale de 2.5 à 4 km de largeur. Ce secteur devient alors la résultante des écoulements d'origine diverses: de l'amont pyrénéen, du plateau du Lannemezan, du Tarn et du Lot; et la concomitance de crues importantes n'est pas à écarter.

Le linéaire de la Garonne est réparti sur 5 zones hydrologiquement homogènes. De l'amont vers l'aval, on trouve:

- Garonne amont – Nestes: de la Garonne depuis Saint-Béat et des Nestes depuis Arreau jusqu'à la confluence de la Garonne avec le Salat;
- Garonne Volvestre: Garonne de la confluence avec le Salat à la confluence avec l'Ariège;
- Garonne toulousaine: Garonne depuis sa confluence avec l'Ariège jusqu'à sa confluence avec le Tarn;

- Garonne agenaise: Garonne depuis sa confluence avec le Tarn jusqu'à sa confluence avec le Lot;

- Garonne marmandaise: Garonne depuis sa confluence avec le Lot jusqu'au département de la Gironde.

Les zones hydrologiquement homogènes correspondant aux affluents de la Garonne en amont de la Haute-Garonne sont, de l'amont vers l'aval:

- Ger - Salat;
- Arize - Lèze;
- Ariège - Hers Vif;
- Touch;
- Hers mort.

On peut également citer la Save mais celle-ci est rattachée aux rivières gasconnes. On se référera au paragraphe suivant.

## Bassin Lannemezan (rivières gasconnes)

L'ensemble du bassin dit « Lannemezan » se situe en rive gauche de la Garonne. Les petites rivières du Lannemezan écoulent des débits modestes mais connaissent des crues catastrophiques. Le réseau hydrographique du Lannemezan est très particulier, composé de petites rivières parallèles qui naissent à moins de 600 m d'altitude et ne reçoivent que de courts affluents. Il illustre la morphologie régionale et son inclinaison d'ensemble vers le Nord. Les lits mineurs des rivières sont peu larges et il arrive que les boisements se croisent d'une rive à l'autre, ce qui n'est pas sans impact sur les crues importantes. Lorsque les vallées sont assez larges et plates (La Save, en par-

tie), il existe des levées de terre qui contiennent les crues les plus courantes.

Sur ce plateau, on retrouve des crues d'origine orageuses, crues les plus dévastatrices (juillet 1897, juillet 1977), des crues océaniques classiques (février 1952 et décembre 1981) et des crues océaniques avec blocages localisés sur les Pyrénées (juin 1855, juin 1875 et mai 1977).

Afin de prendre en compte la variabilité des réponses hydrologiques, ces rivières gasconnes sont réparties dans trois zones hydrologiquement homogènes:

- Gélise-Osse-Baïse;
- Gers-Arrats;
- Gimone-Save.

## Bassin Tarn-Aveyron

Le Tarn, long de 375 km, avec un bassin versant de 15 000 km<sup>2</sup>, rassemble les eaux de tout le sud-ouest du Massif Central.

Il comporte de nombreux petits bassins touchés par des crues soudaines et intenses, qui viennent alimenter le cours principal, soumis à des crues rapides jusqu'à l'amont de Montauban. Les plus fortes crues sur ce bassin sont générées par des épisodes de pluies cévenoles.

Les crues du Tarn se caractérisent donc par leur violence et leur rapidité.

Les grandes crues sont dues à la concomitance des crues du Haut Tarn et de l'Agout. La crue de mars 1930, la plus forte et la plus meurtrière, avait été provoquée par une averse extensive méditerranéenne qui avait duré 50 à 60 heures, avec des pluies généralisées de plus de 120 mm pendant 3 jours, tombées sur des sols déjà saturés.

Le bassin du Tarn est découpé en 7 zones hydrologiquement homogènes qui sont :

- Le Haut Tarn à l'amont de Millau ;
- Le Tarn Moyen de Millau à Saint-Sulpice ;
- Le bassin Dourdou-Sorgues-Rance qui rejoint le Tarn entre Millau et Albi ;
- Le bassin Agout-Thoré qui rejoint le Tarn à Saint-Sulpice, à la limite du département du Tarn et de la Haute-Garonne ;
- Le Tarn Aval de la confluence avec l'Agout jusqu'à la Garonne ;
- L'Aveyron-Viaur inclut l'Aveyron jusqu'à sa confluence avec le Viaur ;
- L'Aveyron-Aval qui comprend l'Aveyron de sa confluence avec le Viaur jusqu'à sa confluence avec le Tarn, à l'aval de Montauban.

## Bassin Lot

Le Lot naît au pied du Mont Lozère à 1294 m d'altitude. Il a une longueur de 491 km et un bassin versant de 11800 km<sup>2</sup>. Le bassin se caractérise par sa forme allongée, orientée d'est en ouest, et par une diversité géomorphologique. Plusieurs unités géographiques se distinguent : l'Aubrac, le Cantal, le Gévaudan, la Margeride.

Le Lot est également soumis, sur sa partie amont, à des crues intenses d'origine cévenole. Avec l'apport des Boraldes et la confluence de la Truyère, le Lot perd son régime de crues à prédominance cévenole. La décroissance orographique et l'absence d'affluents notables modifient le régime de crues qui présente alors des temps de propagation plus longs et des plaines inondables plus importantes.

Dès lors, les crues, même les plus fortes, peuvent être aussi bien d'origine cévenole qu'océanique. Les crues remarquables par leur importance à l'aval d'Entraygues sont celles de 1783 et de mars 1927, plus récemment le secteur d'Espalion a été touché par une crue exceptionnelle en décembre 2003.

Le bassin du Lot est climatologiquement et pluviométriquement hétérogène. L'amont est touché par des crues intenses d'origine cévenole. Par contre, dans son cours moyen et inférieur, le régime de la rivière est pluvio-nival.

Le bassin versant présentant de grandes différences d'altitude et de situation, les crues sont complexes et évolutives de l'amont vers l'aval selon les caractéristiques des divers affluents.

Les perturbations méditerranéennes s'abattant sur les hauts bassins versants vont engendrer des crues rapides et soudaines. Les perturbations atlantiques classiques survenant de décembre à avril génèrent des crues sur le bassin moyen.

Le bassin du Lot est découpé en quatre zones hydrologiquement homogènes qui sont :

- Le Lot Amont-Truyère, comprenant les sous bassins de la Colagne, de la Truyère et les Boraldes ;
- Le Lot Moyen (y compris le Dourdou), entre Entraygues et la confluence du Célé ;
- Le Célé ;
- Le Lot Aval, après sa confluence avec le Célé, jusqu'à sa confluence avec la Garonne.

## Enjeux liés aux crues sur le bassin Garonne-Tarn-Lot

### La Garonne amont

#### Types de crues et enjeux exposés

La Garonne est très montagnarde, dans son régime et dans son profil jusqu'à Valentine. La plaine inondable très étroite à l'amont s'élargit sensiblement à l'aval de Montréjeau.

Des retenues hydroélectriques (espagnoles et françaises) font ressentir leur influence dans toute la haute vallée de la Garonne.

La Neste et la Pique sont les deux affluents notables de rive gauche dans ce secteur qui connaissent des crues de régime torrentiel.

À l'aval de Valentine, la Garonne devient davantage une rivière de piémont, recevant des gros affluents pyrénéens en rive droite (Salat, Arize, Volp), et influencée par des aménagements hydroélectriques de faible volume entre Valentine et Carbonne. Après Carbonne et jusqu'à la confluence avec l'Ariège, le lit devient souvent très encaissé, non exposé aux débordements dans lequel s'écoulent toutes les crues de la Garonne.

Les plus fortes crues connues dans ce secteur sont juin 1875, juillet 1897, octobre 1937, août 1963, mai 1977, novembre 1982, décembre 1992, juin 2013, juin 2018 et mars 2019. Elles sont réparties tout au long de l'année.

#### Principaux enjeux

À l'amont de Valentine, la plupart des communes sont concernées par les inondations.

Quelques enjeux ponctuels peuvent être situés dans les zones de crues fréquentes. On note également sur la partie la plus amont une problématique forte pour la gestion des campings situés dans la zone inondable, parfois la plus fréquente. Cependant, la majorité des enjeux se trouve dans les zones de crues importantes voire exceptionnelles (au-delà de la crue décennale). Il s'agit parfois de communes fortement touchées, y compris dans leur centre urbanisé historique (comme à Saint-Béat, Fronsac ou Ausson).

À l'aval de Valentine, les communes concernées par les inondations sont moins nombreuses, mais on retrouve encore des enjeux importants dans les zones de crues exceptionnelles (comme les quartiers bas de Cazères).

## Les Nestes

### Types de crues et enjeux exposés

La Neste est le premier affluent notable de rive gauche. De régime franchement montagnard, ce bassin (800 km<sup>2</sup>) connaît des crues catastrophiques d'origine à la fois fluviale et torrentielle.

À l'ouest, la Neste d'Aure est faite de l'addition de tronçons d'altitude (Neste de Badet, de la Géla, de Saux, de Couplan et de Moudang).

À l'est, la Neste du Louron naît de la jonction des Nestes de la Pez et de Clarabide, issues de bassins à très haute altitude.

À Arreau, la Neste du Louron rejoint la Neste d'Aure, avec un profil un peu moins pentu et un lit qui va en s'élargissant pour se jeter dans la Garonne.

Il s'agit globalement de vallées encadrées par de hauts reliefs et dans lesquelles le lit mineur est lui-même bien souvent encaissé de plusieurs

mètres. La pente est marquée sur une bonne partie du chevelu hydrographique.

La genèse des crues y est compliquée par la répartition même des précipitations conditionnées par le relief et l'exposition. C'est surtout au printemps et en été que les précipitations, parfois couplées à la fusion nivale, provoquent les plus fortes crues, qui peuvent participer activement aux inondations de la vallée de la Garonne.



Crue de la Neste - juin 2013

Les plus fortes crues sont juin 1875, juillet 1897, octobre 1937, juin 2013 et juin 2017. Les événements de mai 1977, novembre 1982 et juillet 2001 ont généré des inondations importantes, bien qu'inférieures aux grandes crues historiques.

À ces grandes crues, il faut ajouter les événements d'inondations torrentielles ponctuels tels que février 1952 ou mai 1956.

### Principaux enjeux

Du fait de l'encaissement des vallées, les enjeux sont plutôt ponctuels, mais très sensibles par le caractère torrentiel des crues. Les enjeux les plus sensibles sont probablement les infrastructures touristiques et les colonies de vacances implantées en bordure de rivière, sur les parties amont des Nestes.

La commune de Arreau est particulièrement sensible de par la confluence des Nestes. Par ailleurs, des débordements à l'amont viennent inonder le centre du village.

À l'aval, quelques communes sont davantage concernées par les inondations et des quartiers d'habitations sont touchés par les crues importantes, en particulier à Sarran.

## Le Salat

### Types de crues et enjeux exposés

Le Salat, par la superficie de son bassin versant (1500 km<sup>2</sup>) et son réseau hydrographique, est le plus important affluent de la Garonne à l'amont de Portet-sur-Garonne.

Le Salat reçoit plusieurs affluents montagnards du Couserans, avant d'entrer dans une longue gorge qui débouche dans la plaine de Saint-Girons. Il devient alors rivière de piémont et reçoit son dernier grand affluent au droit de Saint-Girons: le Lez.

À l'aval de Saint-Girons, la plaine s'élargit, sans affluent notable jusqu'à sa confluence avec la Garonne.

La géographie du bassin et la disposition de son réseau hydrographique donnent un poids prépondérant à l'amont du bassin, bassin à relief avec de fortes pentes et confère au régime des crues, des caractéristiques montagnardes affirmées. Ainsi le régime hydrologique du Salat est dépendant des conditions météorologiques de l'amont du bassin, plus ou moins influencé par la fusion nivale.

Les plus grandes crues historiques sont des crues océaniques pyrénéennes de fin d'hiver et de printemps. Certaines grandes crues historiques sont aussi à caractère orageux, type méditerranéens, et interviennent en saison estivale ou en automne. Les plus grandes crues inondantes généralisées du Salat sont juin 1875, octobre 1897, et mai 1977 .

### Principaux enjeux

La commune de Saint-Girons est particulièrement vulnérable pour les crues importantes, mais dès les crues fréquentes, des biens peuvent être touchés, notamment par l'inondation des caves. La commune est également inondée par le Lez et le Baup.

À l'aval de Saint-Girons, de nombreuses communes sont également vulnérables pour les crues importantes, laissant parfois les centres anciens hors d'eau (comme à Caumont et Lorp-Sentaraille). Certaines communes sont particulièrement vulnérables puisqu'en grande partie inondables (comme Labastide du Salat). Plus ponctuellement, quelques habitations peuvent être touchées pour des crues un peu plus fréquentes (comme la bordure du village de Bonrepaux).

### Le Ger

#### Types de crues et enjeux exposés

Le Ger affluent rive droite de la Garonne draine un petit bassin montagneux de 250km<sup>2</sup>. Son affluent principal, en rive droite, le Job vient doubler son bassin versant au droit de la commune de Lespiteau.

Comme le Salat, la géographie du bassin donne un poids important à la zone amont. Ainsi, le régime hydrologique du Ger est montagnard et influencé par la fusion nivale.

Les plus grandes crues historiques sont des crues océaniques pyrénéennes de fin d'hiver et de printemps avec parfois de la fonte des neiges. Plusieurs grandes crues sont répertoriées à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle : juin 1875, juillet 1897, juin 1889 et juin 1900. Les plus grandes crues du XX<sup>e</sup> siècle sont mai 1977 et novembre 1992.

### Principaux enjeux

Les communes à l'aval de Aspet sont concernées par des crues importantes à exceptionnelles (Aspet, Soueich, Lespiteau et Pointis-Inard).

### L'Arize

#### Types de crues et enjeux exposés

L'Arize est un affluent de rive droite (bassin de 500km<sup>2</sup>), issu d'un bassin de piémont qui ne connaît pas de crues torrentielles. Les crues sont ici générées essentiellement par des phénomènes pluvieux régionaux et des phénomènes pluvio-orageux générant des crues importantes compte tenu de la taille des bassins versants.

Depuis sa source dans le piémont pyrénéen, l'Arize est encaissé et coule quasiment dans des gorges dans toute sa traversée du Plantaurel.

Mais, à l'aval de Sabarat, la plaine s'élargit brusquement et l'Arize déborde davantage, touchant de nombreuses habitations. Les inondations peuvent également être aggravées par les inondations des affluents et les apports diffus qui descendent des coteaux. Sur cette zone, les recoupements des méandres conditionnent la dynamique des crues.

À partir de Labastide de Besplas, la rivière s'encaisse à nouveau et la zone inondable se réduit en un couloir large de moins de 500m. Les rares débordements se situent aux abords immédiats du lit ou au droit des affluents des coteaux.

Les grandes crues historiques sont celles d'octobre 1897 (plus forte crue connue), juin 1875, février 1879 et plus récemment octobre 1937, février 1952, septembre 1963, mai 1977, septembre 1993 et juin 2000.

### Principaux enjeux

Plusieurs communes sont fortement touchées par les crues importantes et exceptionnelles. La première commune concernée est celle du Mas d'Azil, fortement touchée dans son centre urbanisé historique.

À l'aval et jusqu'à Labastide de Besplas, ce sont toutes les communes qui sont touchées dont certaines pour une part importante de leurs territoires. La difficulté particulière sur ce tronçon concerne les voies de communication coupées, dès une crue importante. Les villages se trouvent alors isolés, sans possibilité d'évacuer hors des zones inondées par les crues exceptionnelles.

### L'Ariège

#### Types de crues et enjeux exposés

Le bassin de l'Ariège couvre une superficie de 4300km<sup>2</sup>. La majeure partie de sa surface cor-

respond à des coteaux et des plaines de moins de 450 m d'altitude. Seulement 8% de sa superficie se situent à plus de 2 000 m d'altitude.

Le poids du haut bassin se fait sentir dans le régime des crues, les plus grands événements historiques sont dus à des perturbations météorologiques d'origine océanique pyrénéenne de fin d'hiver et de printemps, plus ou moins influencés par la fusion nivale.

Toutefois, le bassin de l'Ariège connaît des crues d'origines très diverses, entre l'amont et l'aval et aussi entre les différents cours d'eau. Elles peuvent être d'origine océanique pyrénéenne, cévenole ou torrentielle. Ainsi à Foix, les crues se concentrent aux mois d'avril à juin et à l'automne.

Les deux inondations exceptionnelles sont celles de juin 1875 et octobre 1897, toutes deux étant des crues océaniques pyrénéennes. Une grande crue est à noter en décembre 2019.

À l'aval de Foix, l'Ariège conserve une plaine inondable peu étendue jusqu'à la commune de Varilhes où elle s'élargit légèrement entre plusieurs méandres. A son entrée dans le département de la Haute-Garonne, la plaine de l'Ariège se resserre à nouveau, avant de s'élargir progressivement pour atteindre sa plus grande extension vers Auterive et jusqu'à la confluence avec la Garonne.

La Lèze et l'Hers Vif sont les deux principaux affluents de l'Ariège. Ce sont des rivières dites de piémont.

### Principaux enjeux

Sur l'ensemble du linéaire de l'Ariège, jusqu'à la confluence de l'Hers Vif, quelques communes sont construites en bordure de zone inondable et sont concernées pour des crues déjà impor-

tantes. Les principales communes concernées sont Foix, Pamiers et Saverdun.

À l'aval de la confluence de l'Hers, là où la plaine inondable s'élargit franchement, plusieurs communes sont particulièrement vulnérables pour des crues importantes (comme à Cintegabelle ou Auterive). Il existe également quelques enjeux ponctuels pour des crues plus fréquentes, en particulier à Venerque, après la confluence de la Haise.

À l'aval de la confluence avec la Lèze, les communes sont particulièrement vulnérables pour les crues importantes (Le Vernet, Pins-Justaret, Lacroix Falgarde, Pinsaguel).

### L'Hers Vif

#### Types de crues et enjeux exposés

L'Hers Vif ou Grand Hers (bassin de 1450 km<sup>2</sup>) est plutôt encaissé jusqu'à la confluence du Touyre, qui vient presque doubler la surface du bassin versant. La plaine inondable s'élargit alors sensiblement en suivant les méandres de l'Hers. Elle se rétrécit à nouveau à l'amont de Mazères. L'Hers coule alors quasiment en gorges jusqu'à sa confluence avec l'Ariège, à l'amont de Cintegabelle. La pente faible de ce cours d'eau est à l'origine de crues lentes généralement déphasées par rapport aux crues des autres affluents de la Garonne.

Parmi les grandes crues du XX<sup>e</sup> siècle, on peut citer sur les secteurs surveillés: mai 1910 sur l'Ariège et l'Hers, décembre 1917 sur l'Hers, décembre 1940 sur l'Hers, mai 1956, février 1952 touchant surtout les basses vallées, janvier 1981, dernière crue inondante sur l'Hers, septembre 1993, sans oublier les deux phénomènes principaux touchant l'ensemble du bassin (mai 1977 et novembre 1982) et une grande crue en janvier 2020.

### Principaux enjeux

Sur l'Hers Vif, la plupart des communes sont bâties en bordure de zone inondable. On retrouve tout de même des enjeux ponctuels, quelques hameaux et quartiers bas (comme à Calmont) dans la zone de crue exceptionnelle, ainsi que le village de Chalabre (submersion de la digue).

### La Lèze

#### Types de crues et enjeux exposés

La Lèze est un des principaux affluents de l'Ariège en rive gauche, bassin de 280 km<sup>2</sup> qui prend sa source dans le piémont qui ne connaît pas de crues torrentielles. Les crues sont ici générées essentiellement par des phénomènes pluvieux régionaux et des phénomènes pluvio-orageux générant des crues importantes compte tenu de la taille des bassins versants.

Depuis sa source, la Lèze est relativement encaissée jusqu'à l'amont d'Artigat. Le régime hydrologique y est rapide pouvant provoquer des ruptures de berges. La plaine s'élargit alors sensiblement, en restant modeste jusqu'à sa confluence avec le Latou.

La vallée s'élargit alors et sa géomorphologie va induire une dynamique de crue originale. Des zones d'accumulation d'eau sont alors plus fréquentes, d'autant que la Lèze est perchée par rapport à sa plaine. Des espaces plus bas que les bords de la rivière sont ainsi inondés. L'eau ne revenant pas à la rivière forme ainsi de grandes étendues à l'amont des obstacles que représentent les remblais perpendiculaires à la vallée.

À l'aval de Lagardelle, la dynamique des crues change radicalement. La Lèze se transforme en large cône alluvial, très plat et évasé, posé sur la plaine alluviale de l'Ariège. Ainsi, les écoulements

peuvent emprunter les secteurs les plus bas du cône, et notamment les talwegs des ruisseaux secondaires, et ne retrouvent le lit de la Lèze, qu'en partie, à l'aval de Labarthe sur Lèze. Une partie de ce flux rejoint directement l'Ariège, par les petits ruisseaux ou fossés agricoles.

Parmi les grandes crues du XX<sup>e</sup> siècle, on peut citer juillet 1932 sur la Lèze, mai 1977 et novembre 1982 qui ont touché l'ensemble du bassin, septembre 1993, et surtout juin 2000, plus forte crue connue sur la Lèze (notamment en aval), ainsi que janvier 2014 et juillet 2018.

### Principaux enjeux

L'ensemble des communes est concerné à partir du Fossat, où les quartiers bas sont inondés pour les crues importantes. À Lézat, Sainte-Suzanne, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Beaumont-sur-Lèze et La Gardelle, des habitations peuvent même être inondées dès les crues plus fréquentes.

C'est la commune de Labarthe-sur-Lèze qui apparaît la plus vulnérable avec une majeure partie en zone inondable pour les crues importantes. Les ruisseaux, aux points bas du cône alluvial, peuvent inonder des habitations dès les crues plus fréquentes, la difficulté principale venant de la dynamique des crues, avec des écoulements rapides dans certains secteurs.

### L'Hers-Mort

#### Types de crues et enjeux exposés

L'ensemble du bassin (1 720 km<sup>2</sup>) est à relief modéré. Dans ces vallées, les zones de confluence sont les zones les plus vulnérables.

Les perturbations humaines importantes ont commencé sur ce bassin dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec la construction du canal du midi. Mais ce sont surtout les modifications contem-

poraines avec des recalibrages et surcreusement systématiques entre 1965 et 1980 dans les zones urbanisées, qui ont modifié le régime hydrologique du bassin.

À l'amont de Baziège, des débordements sont observés, mais concernent principalement des zones peu urbanisées.

À partir de Baziège, le lit a été recalibré et élargi et peut ainsi contenir des crues importantes.

Ainsi, entre Baziège et la confluence avec la Garonne, les zones inondables sont notamment alimentées par le débordement des principaux affluents où une urbanisation a été fortement développée.

Ce bassin est touché par des perturbations océaniques (février 1952, décembre 1965), océaniques pyrénéennes (juin 1875, mai 1977), crues orageuses (juillet 1977, juin 1992) et méditerranéennes sur la partie amont (décembre 1996, novembre 1999). Récemment de fortes crues ont été notées en juillet 2018 à Baziège et janvier 2020.

### Principaux enjeux

La première commune fortement vulnérable est la commune de Baziège concernée par des crues déjà importantes.

L'entrée dans l'agglomération toulousaine marque une augmentation considérable de la vulnérabilité. Et malgré les importants travaux réalisés, les communes restent vulnérables aux crues exceptionnelles et de nombreux enjeux de populations et d'activités sont concernés.

### La Garonne

#### Types de crues et enjeux exposés

Entre Portet-sur-Garonne et la confluence du Tarn, le régime hydrologique est de type plu-

vio-nival océanique, aux plus hautes eaux en hiver et au printemps bien que des crues puissent se produire toute l'année. Le site de l'agglomération toulousaine représente un aménagement perturbateur de poids dans la dynamique des crues de la Garonne. Le bassin couvre 15 000 km<sup>2</sup>.

À l'aval de Toulouse, le champ d'inondation s'élargit brusquement et la Garonne développe d'amples sinuosités à méandres actifs et berges vives. Ce secteur, de Toulouse à l'amont de la confluence du Tarn, constitue un vaste champ d'expansion des crues de la Garonne pyrénéenne et ne reçoit que des affluents secondaires.

Sur l'ensemble de ce tronçon, la crue de juin 1875 est la plus forte crue connue. Les grandes crues récentes sont février 1952, mai 1977 et juin 2000.

La Garonne à l'aval du Tarn (30 000 km<sup>2</sup>) fait plus que doubler la surface de son bassin versant. Son aspect change avec une augmentation de la hauteur des berges et de la capacité d'écoulement intra-berges, sans supprimer les débordements. Ce secteur est submergé par les crues d'origine pyrénéenne et plus faiblement gasconne, rencontrées dans le secteur amont, mais aussi par les grandes crues tarnaises d'origine méditerranéenne (mars 1930, décembre 1981, décembre 2003). La plus forte crue connue reste la crue de juin 1875.

Dans ce secteur, la morphologie de la Garonne est artificielle : l'aménagement hydraulique de Golfech-Malause a noyé la confluence Tarn-Garonne. À l'aval, le lit ordinaire de la Garonne a fait l'objet de recalibrages et consolidations de berges depuis 150 ans, pour les besoins de la navigation fluviale.

À l'aval du Tarn, la Garonne reçoit encore, en région Occitanie, deux affluents conséquents de rive droite: la Barguelonne et la Séoune. Elle atteint ensuite la région Nouvelle-Aquitaine et est alimentée par le bassin du Lot. Les deux crues les plus remarquables sur ce bassin sont celles de mars 1783 et mars 1927.

Sur l'aval, la Garonne reste donc soumise à l'influence des différents bassins qui la drainent: Garonne amont, Tarn, Lannemezan, Lot. Et la concomitance de crues d'origines diverses est à considérer. La crue de 1875 reste la crue la plus forte sur la Garonne aval.

De récentes crues ont marqué le territoire: janvier 2014 (3,78 m) et décembre 2020 (3,49 m) à Toulouse Pont Neuf.

### Principaux enjeux

L'agglomération toulousaine est particulièrement vulnérable au risque inondation, notamment de la Garonne. Des communes pour certaines, en grande partie, sont situées en zones inondables, notamment à l'aval de Toulouse où une forte urbanisation a été développée. Les crues peuvent par contre être anticipées; et les zones de crues les plus fréquentes ont été le plus souvent épargnées par l'urbanisation.

La commune de Toulouse est protégée par des digues régulièrement entretenues. La zone de grande vulnérabilité se situe sur l'île du Ramier qui regroupe des activités sportives, culturelles et de loisirs, mais aussi quelques résidences universitaires et activités économiques (Safran Héralclés).

Sur la Garonne, à l'aval de l'agglomération toulousaine, on retrouve des communes importantes où se concentrent des populations (Castelsarrasin, Agen, Tonneins). La commune de Tonneins est particulièrement vulnérable à l'aval

de la confluence Tarn et Lot. Des zones d'activités sont aussi concernées, notamment la centrale de Golfech.

### La Baïse, l'Osse et la Gélise

#### Types de crues et enjeux exposés

La Baïse prend sa source au sud-ouest du plateau du Lannemezan, à une altitude de 608 m. Elle s'écoule sur une longueur de 180 km. Il s'agit de la plus longue rivière du bassin du Lannemezan et la plus ramifiée. Le bassin a une superficie de 2 900 km<sup>2</sup>.

Elle est rejointe par quatre affluents principaux: la Baïsole (en aval de Saint-Michel, rive droite) et la Petite Baïse (au niveau d'Isle-de-Noë, rive droite) qui n'ont que peu d'influence, l'Auloue (en aval de Valence-sur-Baïse, rive droite) et la Gélise, qui fait doubler la taille du bassin versant. Enfin, elle se jette dans la Garonne au niveau d'Aiguillon.

Jusqu'à l'Isle de Noé, la plaine inondable de la Baïse est étroite et le lit plutôt sinueux. À l'aval, la vallée s'encaisse encore davantage, avec un lit relativement rectiligne avec une forte capacité de débit. À l'aval de Saint-Jean-Poutge, les zones inondables sont un peu plus vastes tout en restant modestes. Cette portion correspond à l'ancienne partie navigable de la Baïse et le lit reste de ce fait bien calibré.

Le profil de la Gélise est beaucoup plus plat et la rivière sillonne dans une zone sableuse. Par son positionnement, ce sous bassin subit moins l'influence du relief pyrénéen.

De récentes crues ont marqué le territoire: Juin 2018 (3,67 m), 2014 (3,96 m) à Trie sur Baïse, janvier 2014 (6,71 m) à Saint-Jean-Poutge et décembre 2019 (2,23 m) à Lérac.

### Principaux enjeux

Les enjeux sont plutôt agricoles avec quelques petites à moyennes communes, notamment sur l'aval. Les populations en zone inondable, très dispersées dans chaque commune, représentent quelques dizaines de personnes par commune.

Certaines zones à vocation touristique génèrent des arrivées de population importantes lors de manifestations particulières qui peuvent se produire en mai-juin-juillet (Condom avec les Bandas, Vic-Fezensac avec les Férias, Mirande et le festival de Country), périodes au cours desquelles des crues intenses peuvent se produire (juillet 1977, juin 2000 pour le **XX<sup>e</sup>** siècle).

### Le Gers

#### Types de crues et enjeux exposés

Le Gers prend sa source à l'extrême Sud du bassin du Lannemezan, à 594 m d'altitude, à l'est de la commune de Lannemezan. Le bassin a une superficie de 1 200 km<sup>2</sup>.

Il s'écoule sur une longueur de 170 km, arrosant les villes d'Auch, Fleurance et Lectoure. Il est au passage gonflé par cinq affluents principaux, tous rive gauche: la Gèze (aval de Sarrac-Magnoac), le Cédon (amont de Pavie), le Sousson (aval de Pavie), la Lauze (amont de Lectoure) et l'Auchie (aval de Lectoure). Le Cédon et le Sousson sont à eux deux responsables de l'importance de la crue de 1977 à Auch.

Enfin, le Gers se jette dans la Garonne, en aval d'Astaffort.

À l'amont de Pavie, la plaine inondable est faiblement développée. À l'aval de Pavie, le Gers a fait l'objet de très importants travaux de recalibrage, notamment dans la traversée de Auch.

À l'aval de Auch, on retrouve un lit plus naturel qui s'encaisse et la plaine inondable reste modeste jusqu'à sa confluence avec la Garonne.

De récentes crues ont marqué le territoire : janvier 2014 (3,46 m) à Auch (3,53 m) à Lectoure.

### Principaux enjeux

Les enjeux sont plutôt agricoles avec quelques petites à moyennes communes, notamment sur l'aval. Les populations en zone inondable, très dispersées dans chaque commune, représentent quelques dizaines de personnes par commune sauf pour Auch où plusieurs centaines de personnes sont concernées.

### L'Arrats

#### Types de crues et enjeux exposés

L'Arrats prend sa source à 320 m d'altitude au Nord du département des Hautes-Pyrénées. Il s'écoule dans un lit étroit sur une longueur de 130 km, traversant le département du Gers où il rencontre ses deux affluents principaux : la Gesse (au niveau du barrage de l'Astarac, rive droite) et l'Orbe (à l'aval de Mauvezin, rive gauche). Enfin, il finit sa course dans le Tarn-et-Garonne où il se jette dans la Garonne au niveau de Saint Loup. Le bassin a une superficie de 630 km<sup>2</sup>.

La faible hauteur de sa source (320 m) et son faible dénivelé ont comme conséquences une vitesse de montée faible ainsi que des temps de propagation assez lents notamment en partie la plus aval.

Du barrage de l'Astarac à Aubiet, le lit de l'Arrats est étroit et rectiligne. À partir d'Aubiet, le tracé très sinueux du lit a parfois été modifié par des coupures de méandres.

La crue du juin 2018 avec 3,28 m à Mauvezin, a été marquante.

### Principaux enjeux

Les enjeux sont plutôt agricoles avec quelques petites à moyennes communes. Les populations en zone inondable, très dispersées dans chaque commune, représentent quelques dizaines de personnes par commune.

### La Gimone

#### Types de crues et enjeux exposés

La Gimone prend sa source au niveau du plateau du Lannemezan, à 307 m d'altitude. La Gimone s'écoule sur une longueur de 135 km, pour se jeter dans la Garonne (dont elle est un affluent rive gauche) au niveau de Castelsarrasin. Le bassin a une superficie de 830 km<sup>2</sup>. Au cours de son trajet, trois affluents principaux s'y jettent : la Lauze (à Saramon, rive gauche), le Marcaoué (à Touget, rive droite) et le Sarrampion (à Solomiac, rive droite).

Il s'agit de la rivière qui, plus encore que l'Arrats, représente le mieux la physionomie « historique » des rivières Gasconnes : lit étroit et faiblement calibré, barrages vétustes et nombreux, souvent doublés d'un pont formant un ensemble aux faibles capacités d'évacuation.

La durée d'une crue peut être longue (8 jours) particulièrement en partie aval avec des difficultés d'écoulement renforcées si la Garonne est en crue.

À l'amont de Gimont, la plaine inondable de la Gimone est relativement étroite, le lit étroit et assez rectiligne. À partir de Gimont, la plaine inondable s'élargit et son lit devient plus sinueux. Comme pour les autres rivières gasconnes, les crues principales viennent des perturbations qui touchent le plateau du Lannemezan. Mais, des pluies localisées à l'aval peuvent également



Repère de crue

générer une crue uniquement sur l'aval de la Gimone, d'autant plus si la Garonne est en crue et ralentit le bon écoulement des eaux.

En juin 2018, la crue de la Gimone de 4,19 m à la station de Gimont s'est propagée plus à l'aval avec une hauteur de 3,54 m relevée à la station de Beaumont-de-Lomagne.

### Principaux enjeux

Les enjeux sont plutôt agricoles avec quelques petites à moyennes communes. Les populations en zone inondable, très dispersées dans chaque commune, représentent quelques dizaines de personnes par commune sauf pour Gimont et Beaumont-de-Lomagne où plusieurs centaines de personnes sont concernées.

### La Save

#### Types de crues et enjeux exposés

La Save prend sa source à l'est du plateau du Lannemezan à 570 m d'altitude. Elle s'étend sur 140 km environ. Le bassin a une superficie de 1 150 km<sup>2</sup>.

La Save connaît un affluent principal de rive gauche: la Gesse qui vient presque doubler le bassin versant de la Save.

La Save a creusé au fil du temps des gorges et est encaissée dans sa partie amont. La plaine inondable s'élargit progressivement, notamment après la confluence de la Gesse. Et dans sa partie la plus large entre Lombez et Samatan, le bassin ne dépasse pas 20 km. La Save coule au milieu d'une formation géologique uniforme d'où l'uniformité du faciès de sa vallée. Dans son cours inférieur, la Save s'est creusé un lit au milieu des terrasses de la Garonne. Elle rejoint la Garonne par des pentes très adoucies à Grenade.

La Save a connu ses dernières grandes crues à Lisle Jourdain en janvier 2014 avec 6,66 m, en décembre 2019 avec 6,36 m, et en juin 2018 avec 6,14 m.

### Principaux enjeux

Les enjeux sont plutôt agricoles avec quelques petites à moyennes communes, notamment sur l'aval.

Les populations en zone inondable, très dispersées dans chaque commune, représentent quelques dizaines de personnes par commune.

### Le Touch

#### Types de crues et enjeux exposés

Le bassin du Touch couvre une surface de 500 km<sup>2</sup>. Le réseau hydrographique du bassin présente une forme très étirée ne comportant que quelques branches importantes.

Il se présente sous la forme d'un ensemble de coteaux, collines et plaines compris entre 390 m d'altitude en amont et 120 m d'altitude en aval.

En amont, la pente du Touch et de ses affluents est moyenne et tous les cours d'eau conservent un encaissement marqué. Dans ce secteur à forte emprise agricole, les collines desséchées sont susceptibles de générer un ruissellement important lors d'averses orageuses.

À l'aval de Labastide-Clermont, le cours du Touch traverse les terrasses étagées de la Garonne. À partir de Saint-Clar-de-Rivière, la pente devient plus faible et la plaine inondable s'élargit.

À Plaisance-du-Touch, la plaine inondable se rétrécit, et au fur et à mesure que l'on s'approche de la Garonne, le lit du Touch s'encaisse dans les alluvions de la basse terrasse de la Garonne

pour rattraper le niveau du lit de la Garonne à la confluence.

Le bassin du Touch est climatologiquement hétérogène, du fait de l'organisation allongée de son bassin. Il est soumis aux perturbations océaniques classiques et pyrénéennes. Lorsque ces perturbations surviennent en début de saison chaude, ces averses prennent une composante orageuse qui les rendent encore plus intenses.

Les crues historiques principales sont avril 1770, juin 1875, juillet 1897, juillet 1977, février 1952 et dans la période plus récente, septembre 1993, juin 2000, février 2003, et récemment avril 2014, avec 3,94 m à Plaisance-du-Touch.

### Principaux enjeux

Ce bassin versant est clairement divisé en deux zones, une zone de prédominance agricole en amont et une zone fortement urbanisée à partir de Plaisance du Touch.



Crue du Touch à Fonsorbes - janvier 2014

C'est donc à l'aval de Plaisance du Touch, dans l'agglomération Toulousaine, que se trouvent les communes les plus vulnérables. Protégées par des digues pour les crues moyennes, elles restent inondables pour des crues importantes et exceptionnelles. Ces communes subissent alors la conjonction de crues débordantes, avec des ruptures de berges et inondations par ruissellement ou saturation des réseaux d'assainissement.

### **Le Tarn, de Florac à Millau**

#### Types de crues et enjeux exposés

Le Tarn prend sa source sur le versant sud du Mont Lozère à une altitude de 1670 m ; il s'écoule vers le sud-ouest par un parcours rapide à forte pente dans les terrains cristallins des Cévennes. Il reçoit le Tarnon grossi de la Mimente (stations de Florac et Montbrun). Les bassins versants du Haut Tarn, dont la superficie n'excède pas quelques centaines de kilomètres carrés, sont situés en zone de moyenne montagne et sont caractérisés par des temps de réponse courts.

Sorti des Cévennes, le Tarn coule dans les Causses, au fond de gorges profondes, et reçoit la Jonte.

Il pénètre alors dans le département de l'Aveyron, en région Occitanies, et traverse Millau après sa confluence avec la Dourbie. Les pentes fortes des rivières et l'alimentation pluviale expliquent la rapidité du cours, la variation de débit et les crues brutales d'automne et de printemps. De plus, les crues peuvent être aggravées par effet de siphonnage brutal du réseau karstique très développé dans cette partie amont.

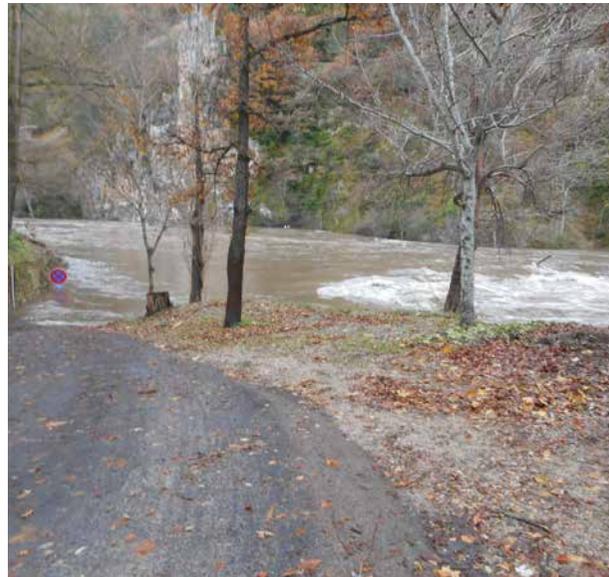
Le bassin versant reçoit une précipitation annuelle de 1 300 mm à 1 600 mm. Ce sont les pluies

cévenoles d'origine méditerranéenne qui sont à l'origine des crues importantes. Le temps de concentration du bassin à Millau est de 14 heures à 16 heures.

Les récentes crues importantes sont celles survenues à Montbrun en juin 2020 avec 6,31 m et en novembre 2019 avec 5,38 m, et à Florac en juin 2020 avec 5,04 m.

#### Principaux enjeux

- Sur le Tarnon: l'agglomération de Florac et les communes à l'aval ;
- Sur la Jonte: l'agglomération de Meyrueis et les communes à l'aval ;
- Sur la Dourbie: Nant, Saint-Jean-du-Bruel et les communes à l'aval.
- Sur le Tarn: les communes de Sainte-Enimie, Mostuéjols et Aguessac.



Crue du Tarn à Castelbouc, pont submersible - novembre 2016

Également sur cette partie amont, la présence de nombreux campings en bordure de rivière, ainsi qu'une intense activité nautique (canoë kayak), est vulnérable aux phénomènes de montée rapide des eaux.

### **Le Tarn, de Millau à Saint-Sulpice**

#### Types de crues et enjeux exposés

Sur sa rive gauche le Tarn reçoit d'importants affluents: le Cernon (bassin versant: 224 km<sup>2</sup>) né d'une multitude de sources dont les eaux proviennent des infiltrations dans le Causse du Larzac; le Dourdou avec son affluent la Sorgues et le Rance rejoignent le Tarn dans sa partie intermédiaire à l'amont d'Albi.

En aval du Rance, le Tarn coule sur la couverture de molasse tertiaire dans un couloir à faible bassin versant; il traverse Albi, Gaillac. Sur cette portion, le Tarn ne reçoit aucun affluent notable et coule dans un lit encaissé.

Les crues importantes les plus récentes sur ce secteur sont celles de novembre 2014 avec 8,11 m à Brousse-le-Château et en juin 2020 avec 5,10 m à Millau.

#### Principaux enjeux

- les agglomérations de Millau et Albi ;
- quelques petites agglomérations, telles que: Ambialet, Marsal, Saint-Juéry, Les Avalats, Gaillac.

### **Le Dourdou, la Sorgues et la Rance**

#### Types de crues et enjeux exposés

Le Dourdou (bassin versant: 750 km<sup>2</sup>): à l'amont de Vabres-l'Abbaye, il coule dans une vallée encaissée, puis est grossi par la rivière Sorgues.

Cette dernière, d'un bassin versant de 419 km<sup>2</sup>, naît d'une importante résurgence.

Le bassin du Dourdou est soumis à des crues très rapides et violentes; le délai d'action de la pluie est d'environ trois heures. Les précipitations annuelles sur ce bassin sont de 800 mm à 1 000 mm. Des averses méditerranéennes (plusieurs centaines de millimètres en quelques heures parfois) provoquent des crues importantes, comme celles de novembre 1982, septembre 1992, octobre 1999, et plus récemment novembre 2014.

Le Rance, dont le bassin est situé au pied des versants nord des Monts de Lacaune, a une orientation sud-est / nord-ouest. Son bassin versant est de taille modeste (290 km<sup>2</sup>) et traverse une région vallonnée où les phénomènes de concentration et de ruissellement sont de courte durée.

De récentes crues ont marqué le territoire: la Sorgues en novembre 2014 avec 7,50 m à Saint-Affrique en référence à la nouvelle station de prévision et du Dourdou en novembre 2014 avec 6,62 m à Vabres-L'Abbaye.

### Principaux enjeux

Les enjeux se situent au niveau des agglomérations de Vabres-L'Abbaye sur le Dourdou, de Saint-Affrique sur la Sorgues et de Saint-Sernin sur le Rance qui comportent notamment des équipements touristiques et des campings en bordure de rivière.

### L'Agout et le Thoré

#### Types de crues et enjeux exposés

L'Agout et ses principaux affluents coulent sensiblement d'est en ouest. Le bassin se caractérise par la présence de trois massifs montagneux: les Monts de Lacaune au nord, qui le séparent du bas-

sin du Tarn; les Monts de l'Espinouse à l'est (prolongement des Cévennes); la Montagne Noire au sud.

Naissant des plateaux du Sommail et de Lespinouse, l'Agout traverse dans sa partie amont des terrains métamorphisés, (gneiss, granites) et après Brassac, des grès calcaires; il traverse ensuite Castres dans la plaine où il rencontre des terrains alluvionnaires, puis se jette dans le Tarn à Saint-Sulpice. Son bassin versant (bassin versant) est de 3 480 km<sup>2</sup> avec une altitude moyenne de 400 m.

Un de ses principaux affluents est le Thoré (bassin versant: 595 km<sup>2</sup>). Il prend naissance au sud de Labastide-Rouairoux, à 850 m d'altitude, dans des terrains sédimentaires, puis parcourt les contreforts des Monts de l'Espinouse. Il rejoint l'Agout à Castres et a deux affluents principaux; l'Arn en rive droite (bassin versant: 170 km<sup>2</sup>) et l'Arnette en rive gauche, qui confluent dans la ville de Mazamet.

Ces cours d'eau présentent un caractère torrentiel, notamment l'Arn et l'Arnette qui coulent dans des vallées étroites et profondes (il s'agit de terrains anciens: granites du Sidobre et de la Montagne Noire, calcaires, schistes, et grès siluriens).

Le régime de ces rivières est strictement pluvial avec des crues d'hiver et de printemps.

Le Thoré traverse le Causse de Caucalières, où il creuse un lit souterrain et disparaît en période de basses eaux; toutefois il n'y a pas de nappe souterraine importante et le ruissellement est prépondérant. La moyenne annuelle des précipitations à Mazamet est de 1 220 mm.

Les autres affluents de l'Agout sont le Gijou, le Sor et le Dadou:

- En rive droite, le Gijou (bassin versant: 205 km<sup>2</sup>) descend des Monts de Lacaune dans des grès et schistes primaires et dispose d'une plaine de quelques kilomètres de largeur; le Dadou (bassin versant: 870 km<sup>2</sup>) coule dans ces mêmes terrains et traverse la ville de Graulhet.
- En rive gauche, le Sor (bassin versant: 411 km<sup>2</sup>) est un cours d'eau d'environ 60 kilomètres qui prend sa source dans la Montagne Noire. Après une courte traversée dans le département de Haute-Garonne, il regagne le département du Tarn et se jette ensuite dans l'Agout en amont de la ville de Vielmur-sur-Agout.

La vallée du Sor a une pluviosité moindre due à son orientation, dos aux vents d'ouest.

Le bassin de l'Agout est sujet à une forte pluviosité d'ouest compte tenu de la disposition du relief par rapport aux vents d'ouest. Par ailleurs, la Montagne Noire retient les formations orageuses venant de la Méditerranée qui provoquent des précipitations importantes telles qu'en novembre 1999, où des pluies de 300 mm à 400 mm ont provoqué une crue centennale catastrophique sur le Thoré.

Les autres crues remarquables sur le bassin de l'Agout sont celles de mars 1930, juin 1992 et décembre 1996.

Et récemment celles de février 2017 à Brassac, à 1,89 m et 3,21 m à Rigautou, Castres en mai 2020 à 2,82 m, Lavaur, 7,12 m en mai 2020, février 2017 à 5,89 m et mars 2013 à 6,34 m, et enfin, en mars 2011, à Rigautou avec 3,20 m.

### Principaux enjeux

- Brassac, Castres et Lavaur sur l'Agout;
- Mazamet et Labruguière sur le Thoré.



## Le Tarn, de sa confluence avec l'Agout jusqu'à la Garonne

### Types de crues et enjeux exposés

Après la confluence avec l'Agout, le Tarn oblique vers le nord-ouest, traverse rapidement la Haute-Garonne, entre dans le Tarn-et-Garonne, où il traverse les coteaux et les terrasses et coule sur un substratum de molasse composée de graviers et galets. Le Tarn suit un cours sensiblement parallèle à celui de la Garonne. Il traverse Montauban où il reçoit le Tescou, petit affluent rive droite de 45 km de long et de 300 km<sup>2</sup> de bassin versant; il reçoit ensuite l'Aveyron et rejoint la Garonne au niveau du plan d'eau de Malause, après avoir traversé la ville de Moissac.

Le bassin inférieur du Tarn-Aveyron est une plaine inondable d'une pente inférieure à 0,4%.

Sur cette section les crues sont peu influencées par la pluie; il s'agit essentiellement de crues de propagation.

De récentes crues ont marqué le territoire: à Saint-Sulpice en novembre 2014 (9,19m) et à Montauban en novembre 2014 (7,10m).

### Principaux enjeux

Au niveau des grandes agglomérations comme Montauban et Moissac; mais aussi sur les communes de Villemur-sur-Tarn, Reynies, Villemade, Albefeuille-Lagarde, Lizac.

## L'Aveyron et le Viaur

### Types de crues et enjeux exposés

L'Aveyron prend sa source sur les plateaux calcaires du Causse de Séverac à 700m d'altitude et s'écoule au travers d'un bassin étroit orienté est-ouest.

Dans sa partie amont, le cours s'écoule sur une large plaine taillée dans les roches sédimentaires, puis entre dans une zone vallonnée et traverse de petites gorges. Il possède trois petits affluents: l'Alzou, la Serre et la Sérène, et de nombreuses rigoles viennent l'alimenter. À l'amont se situe la station de Rodez (Onet le Château).

Entre Rodez et Villefranche-de-Rouergue (bassin versant: 480 km<sup>2</sup>; longueur: 84 km) les débits et les temps de propagations sont très variables et difficiles à estimer.

Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1000 mm à 2000 mm.

Le Viaur (bassin versant: 1530 km<sup>2</sup>), affluent rive gauche de l'Aveyron, d'une longueur de 155 km, prend sa source dans le Rouergue, dans le département de l'Aveyron, sur le plateau cristallin du Lézou et traverse les plateaux cristallins du Ségala. Il coule ensuite par une vallée encaissée et boisée et rejoint l'Aveyron à l'entrée du département de Tarn-et-Garonne, dans la commune de Laguépie. Il a pour principaux affluents le Vioulou, le Céor, le Giffou, et le Lézert.

Les crues du Viaur sont générées par des perturbations océaniques. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 900 mm, et des épisodes de 70 mm peuvent provoquer des crues importantes telles qu'en décembre 1981 ou décembre 2003.

Partie aval de l'Aveyron: après sa confluence avec le Viaur (bassin versant: 3140 km<sup>2</sup>), l'Aveyron traverse les Causses de Limogne et coule en gorges. La plaine inondable est restreinte, toutefois quelques agglomérations y sont situées. À la sortie des gorges, l'Aveyron débouche sur la plaine molassique, et la plaine inondable s'élargit. Le bassin intermédiaire entre Montricoux et

Varen est de 52 km et est alimenté par trois affluents: le Cérou, la Bonnette et la Vère. Plus à l'aval, le ruisseau de la Lère, qui traverse l'agglomération de Caussade, apporte un débit supplémentaire lors de crues.

Au niveau de la station de Montricoux (sortie des gorges), le bassin versant est de 4 008 km<sup>2</sup>, puis il atteint 5 170 km<sup>2</sup> à son confluent avec le Tarn.

Des précipitations, généralement d'origine océanique, de l'ordre de 30 à 55 mm et réparties sur l'ensemble du bassin versant, peuvent provoquer des crues importantes, comme celles de décembre 1981, de juin 1992 ou de février 2003, qui ont été dommageables pour les riverains (notamment de l'Aveyron, du Cérou et de la Lère).

Les crues remarquables à noter sur ce secteur sont celles:

- Onet le Château en novembre 2014 avec 3,04 m, en janvier 2018, avec 2,97 m et décembre 2019 avec 2,98 m;
- Varen, en février 2019, avec 4,17 m;
- Viaur, en janvier 2018, avec 3,23 m;
- Loubejac avec 6,85 m en janvier 2018, 6,33 m en février 2019, et 6,63 m en décembre 2019.

### Principaux enjeux

Le Viaur à l'aval de Saint-Just-sur-Viaur: les pentes abruptes à l'aval de Saint-Just-sur-Viaur limitent la zone inondable. Les débordements importants se situent à l'amont de la confluence avec l'Aveyron et touchent les communes de Laguëpie et de Saint-Martin-Laguëpie, où la crue de 1930 a fait des dégâts importants.

L'Aveyron entre Rodez et la confluence avec le Viaur: les principaux enjeux se situent au niveau

des agglomérations de Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Laguëpie.

L'Aveyron à l'aval de la confluence avec le Viaur.

Les enjeux se situent sur les communes de Varen, Montrozier, Feneyrols, Saint-Antonin Noble Val, Montricoux. Puis à la sortie des gorges, le lit s'élargit et des inondations touchent de nombreuses communes aval dont Bioule, Nègrepeglise, Montauban, Cayrac, Albias, Lamothe-Capdeville, Villemade.

### Le Lot, de Bagnols-les-Bains jusqu'à la confluence avec la Truyère

#### Types de crues et enjeux exposés

Le Lot prend sa source au pied du Mont Lozère au milieu des roches métamorphiques et s'écoule vers l'ouest, pour former une vallée profondément creusée dans les formations calcaires du jurassique inférieur (Causses de Sauveterre et Séverac), comme au sud de Mende où la vallée s'apparente à un canyon. Il s'écoule ensuite dans des terrains métamorphiques, où il a creusé une vallée étroite et profonde qui s'évase et s'élargit au droit de La Canourgue.

Puis, jusqu'à Entraygues, le Lot traverse en gorges différents affleurements de roches sédimentaires, des argiles et des calcaires marneux. La pente de la vallée est forte et sa plaine inondable peu développée. Dans ce secteur, le bassin-versant du Lot est dissymétrique.

Sur ce tronçon, le Lot n'a aucun affluent notable en rive gauche dans la traversée des Causses. Par contre, en rive droite, sur un socle basaltique, granitique et schisteux, le chevelu est plus dense et il reçoit plusieurs affluents, qui drainent les Monts d'Aubrac et notamment des boraldes, et son principal affluent, la Truyère.

Ses deux principaux affluents sont la Colagne qui conflue à l'amont de Saint-Laurent-d'Olt et la Truyère qui rejoint le Lot à Entraygues.

La Colagne (bassin versant: 441 km<sup>2</sup>) prend sa source sur le plateau de la Margeride, à 1 385 m d'altitude, et rejoint le Lot après un parcours de 55 km. Elle s'écoule vers l'ouest dans les massifs granitiques de la Margeride, puis s'oriente vers le sud-ouest où elle a creusé une entaille profonde, étroite et sinueuse au sein des micaschistes et des gneiss. À l'entrée de Marvejols, la plaine alluviale s'élargit, puis elle se resserre à nouveau en un défilé étroit avant sa confluence avec le Lot. Les crues importantes sont celles d'octobre 1976, et surtout de novembre 1994.

La Truyère (bassin versant: 3 280 km<sup>2</sup>) naît dans la Margeride, dans les roches schisteuses et granitiques où elle s'est creusée dans des gorges profondes. Sa déclivité est importante (10%), toutefois de grands barrages occupent ces gorges. En rive gauche, la Truyère reçoit des affluents en provenance des plateaux cristallins et volcaniques du Cantal et de l'Aubrac.

Le bassin est affecté par les précipitations cévenoles, mais dans une moindre mesure par rapport au Lot.

La Truyère à Entraygues se caractérise par l'absence de crue pendant l'été. Les fortes crues se produisent en décembre et janvier. Les crues remarquables sont celles de janvier 1982 et décembre 1976.

L'ensemble du bassin Lot Amont-Truyère est globalement bien arrosé, mais les capacités de stockage sont faibles et les réserves souterraines sont peu importantes.

Quatre secteurs climatiques se distinguent :

- le haut bassin appartenant à la Margeride: climat sec, précipitations régulières (900 mm/an); hiver long et rigoureux;
- le haut plateau des Cévennes: climat plus arrosé (Mont Lozère: 1100 mm/an à 1300 mm/an);
- moyenne vallée de l'Aubrac: climat froid et brumeux, enneigement long, précipitations abondantes (1100 mm/an);
- vallée alluviale du Causse: région transitoire entre océan et Méditerranée; été tempéré et court, hiver froid; pluie: 800 mm/an.

Par flux de sud, le Mont Lozère fait front orographique. L'air chaud et humide arrivant de Méditerranée peut générer des précipitations très fortes. Ces précipitations dites cévenoles affectent surtout le Mont Lozère. Elles se produisent essentiellement de septembre à décembre et engendrent les plus fortes crues du bassin amont du Lot, ainsi que de la Colagne, dont le régime des crues est comparable.

Par flux d'ouest, les perturbations d'origine océanique arrosent le versant ouest de l'Aubrac et les affluents rive droite du Lot. Elles provoquent des crues en période hivernale et printanière mais ne génèrent que des crues moyennes du Lot.

Les crues importantes récentes sur ce secteur sont, à Bagnols-les-Bains, celles de juin 2020 avec 2,06 m et novembre 2019 avec 1,59 m.

### Principaux enjeux

Mende, Saint-Laurent-d'Olt, Saint-Côme-d'Olt, Saint-Geniez-d'Olt, Sainte-Eulalie, Espalion et Entraygues.

## Le Lot d'Entraygues, à la confluence avec le Célé

### Types de crues et enjeux exposés

À l'aval d'Entraygues, le cours du Lot est essentiellement un secteur de propagation de crues; les crues peuvent être aussi bien d'origine océanique que cévenole, c'est dans cette partie que le Lot présente ses plaines inondables les plus étendues. L'implantation humaine y est très importante.

Plus à l'aval, le Lot est caractérisé par les aménagements hydrauliques réalisés depuis le Moyen Age pour faciliter la navigation.

Le Dourdou-de-Conques (bassin versant: 490 km<sup>2</sup>), affluent rive gauche du Lot qu'il rejoint après Entraygues, naît dans les terrains calco-marneux, puis serpente dans le calcaire des causses avant de s'encaisser dans une vallée bordée de falaises puis de gagner la plaine jusqu'à sa confluence avec le Lot.

La période de risque de crues se situe entre décembre et juin. C'est en décembre qu'on observe les plus fortes crues, comme celles de décembre 1982 et décembre 2003.

Le Lot entre Entraygues et la confluence avec le Célé possède une pente moyenne de 0,73%. Il draine d'abord des granites et des schistes, où il coule en gorges avec une pente assez élevée. Jusqu'à Capdenac, la pente est moins élevée et il traverse plusieurs structures géologiques; ceci entraîne une modification du lit avec rétrécissement et élargissement de la plaine inondable. En aval de Capdenac, le Lot draine des roches calco-marneuses; sa pente est plus faible et c'est là que la plaine inondable est la plus importante du bassin.

À l'amont du Célé, le Lot coule sur des terrains karstiques des Causses, dominés par des versants en corniche. Des méandres encaissés et tortueux cernés de hautes falaises parcourent les vallées.

### Principaux enjeux

Quelques petites agglomérations se situent dans la zone inondable: Livinhac-le-Haut, Boisse-Penchot, Bouillac, Laroque-Bouillac

Plus en aval les agglomérations de Capdenac Gare et Cajarc se trouvent en partie dans la zone inondable.

De récentes crues ont marqué le territoire: à Entraygues en janvier 2018 (4,25 m).

## Le Célé

### Types de crues et enjeux exposés

Affluent rive droite du Lot, dans lequel il se jette à l'amont de Cahors, le Célé prend sa source dans le Cantal, montagne cristalline, où il est alimenté par un réseau chevelu de petits ruisseaux enchâssés dans le piémont sud-ouest du Massif Central. En amont de Figeac, le Célé est une rivière torrentielle à montée de crue rapide, puis la pente devient plus faible et la vallée s'élargit avec une plaine alluviale de 1 km de large; l'écoulement devient alors plus calme. De nombreux aménagements ont été réalisés sur le Célé, dans la traversée de Figeac, qui limitent l'inondation des crues fréquentes.

À l'aval de Figeac, la plaine alluviale est large et submersible par les grandes crues.

Les caractéristiques du bassin font que la montée des eaux peut être rapide et brutale.

Des phénomènes pluvieux intenses génèrent des crues importantes, telles que celles de février 1974, décembre 1981 et janvier 1994.

Sur ce secteur les crues remarquables récentes sont celles de Bagnac, en janvier 2018 (2,83 m), et Figeac, en janvier 2018 (2,93 m) et en décembre 2019 (2,08 m).

### Principaux enjeux

Agglomérations de Bagnac et Figeac.

### Le Lot, de la confluence avec le Célé à la confluence avec la Garonne

#### Types de crues et enjeux exposés

À Cahors, le bassin versant est de 9170 km<sup>2</sup>; la vallée du Lot se présente en méandres encaissés dominés par de grands versants de rive. La plaine alluviale s'étend en contrebas et les vastes terrasses alluviales sont occupées par l'habitat et la viticulture (secteur de Luzech, Puy l'Évêque, Fumel).

Les précipitations annuelles sur le bassin aval sont de l'ordre de 700 mm à 800 mm et sont principalement d'origine océanique.

La plus grande crue connue à Villeneuve-sur-Lot est celle de mars 1927, ayant atteint 13,27 m.

Les grandes crues supérieures à 10 m ont eu lieu au XVIII<sup>e</sup> siècle et XIX<sup>e</sup> siècle, notamment celles de 1783 et 1927, qui ont été très dommageables.

De récentes crues ont marqué le territoire: à Cahors, en janvier 2018 (4,86 m) et décembre 2019 (4,47 m).

### Principaux enjeux

En aval de la confluence du Célé, les enjeux se situent au niveau de la principale agglomération

touchée, Cahors, puis au niveau de Luzech, Villeneuve-sur-Lot et Aiguillon.

## Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Le SPC Garonne-Tarn-Lot dispose d'un nombre important de barrages sur son territoire de compétence, toutefois, seuls certains ont un impact sur la prévision des crues. Le détail de ces barrages impactants par zones hydrologiques est disponible en Annexe 4 ainsi qu'en partie 3.2 du règlement.

Un certain nombre de secteurs du réseau surveillé par le SPC Garonne-Tarn-Lot comporte des digues et systèmes d'endiguement. Très peu de ces aménagements font actuellement l'objet d'un classement, que ce soit au titre du décret n°2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques et modifiant le code de l'environnement ou du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages hydrauliques construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques.

Ces ouvrages de protection ont très peu d'impact sur les crues. La liste des digues et système d'endiguement actuellement classés est disponible, par zones hydrologiques, en Annexe 4.



Crue de la Garonne à Toulouse (Haute-Garonne), janv. 2014



# RÈGLEMENT

## Article 1. Intervention de l'État

### Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues

La zone d'action du Service de Prévision des Crues Garonne-Tarn-Lot (SPC Garonne-Tarn-Lot) a été définie selon les critères hydrographiques et administratifs précisés dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Adour-Garonne.

► Voir carte page suivante.

Le territoire surveillé par le Service de Prévision des Crues Garonne Tarn Lot couvre l'ensemble du bassin versant de la Garonne à l'amont de la limite entre les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Ce territoire peut être découpé en plusieurs sous-bassins versants:

- le Bassin de la Garonne;
- la Garonne amont (Garonne et affluents à l'amont de Toulouse);
- le linéaire Garonne de Toulouse jusqu'à la limite entre le département du Lot et Garonne et celui de la Gironde;

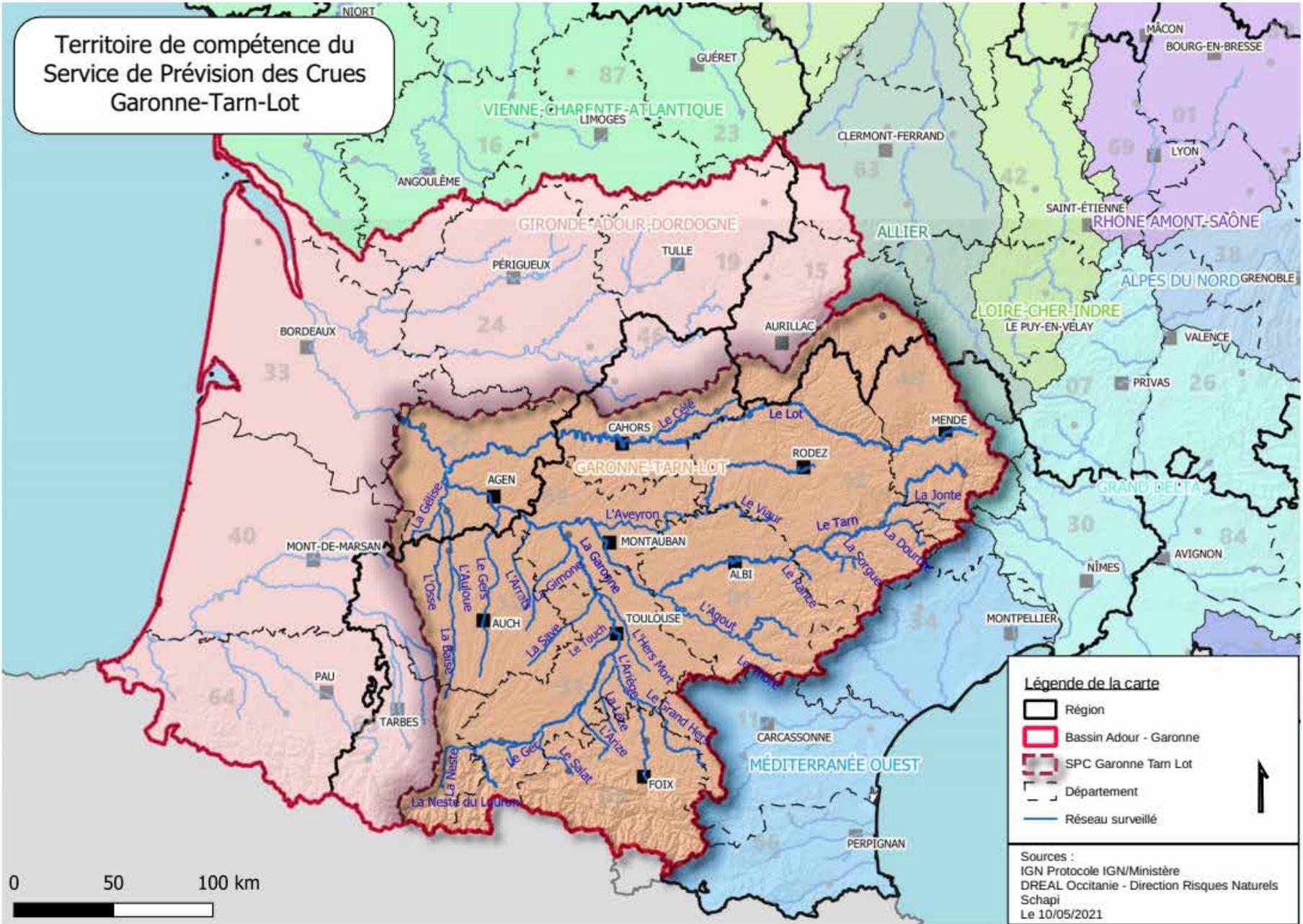
- le Bassin du Lannemezan englobant l'ensemble des rivières gasconnes affluents rive gauche de la Garonne;
- le Bassin du Tarn-Aveyron englobant le Tarn et l'ensemble de ses affluents en rive droite de la Garonne;
- le Bassin du Lot englobant le Lot et l'ensemble de ses affluents en rive droite de la Garonne.

Le périmètre d'intervention du SPC Garonne-Tarn-Lot pour la vigilance crues concerne 13 départements (Ariège, Aude, Aveyron, Cantal, Gard, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne).

Le SPC Garonne-Tarn-Lot intervient en zone de défense Sud sous l'autorité du préfet de la région Provence-Alpes Côte d'Azur et en zone de défense Sud-Ouest sous l'autorité du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

La carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé du SPC Garonne-Tarn-Lot est présentée en Annexe 1.

Territoire de compétence du Service de Prédiction des Crues Garonne-Tarn-Lot



Le SPC est concerné par deux missions se distinguant par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de sa zone d'action, il est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation, et d'accompagner les collectivités territoriales ou leurs groupements, souhaitant s'investir dans le domaine de surveillance des crues ;
- sur le périmètre d'intervention de l'État, le SPC élabore et transmet l'information sur les crues, ainsi que leur prévision lorsqu'elle est possible.

Sur sa zone d'action, le SPC est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du RIC. Il exerce des missions de gestion, d'études, d'expertise, d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage et de préparation d'actes administratifs dans les domaines de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

## Cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

Les linéaires de cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sont définis dans le SDPC du Bassin Adour-Garonne. Ils recouvrent :

- la Garonne à partir de Saint-Béat (31) et jusqu'à La Réole (47) ;
- les Nestes à partir d'Arreau (65) ;
- le Ger à partir d'Aspet (31) ;

- le Salat à partir de Saint-Girons (09) ;
- l'Arize à partir du Mas d'Azil (09) ;
- la Lèze à partir du Fossat (09) ;
- l'Ariège à partir de Foix (09) ;
- l'Hers-Vif à partir de Camon (09) ;
- le Touch à partir de Plaisance-du-Touch (31) ;
- L'Hers-Mort à partir de Baziège (31) ;
- la Save à partir de Lombez (32) ;
- la Gimone à partir de Gimont (32) ;
- le Tarn à partir de Florac (48) et ses affluents :
  - le Tarnon à partir de Florac (48) ;
  - la Jonte à partir de Meyrueis (48) ;
  - la Dourbie à partir de Nant (12) ;
  - le Dourdou à partir de Vabres-l'Abbaye (12) ;
  - la Sorgues à partir de Saint-Affrique (12) ;
  - le Rance à partir de Saint-Sernin (12) ;
  - l'Agoût à partir de Brassac (81) ;
  - le Thoré à partir de Mazamet (81) ;
  - l'Aveyron à partir de Rodez (12) ;
  - le Viaur à partir de Saint-Just (12) ;
- l'Arrats à partir de Mauvezin (32) ;
- le Gers à partir de Masseube (32) ;
- la Baïse à partir de Trie-sur-Baïse (65) et ses affluents :
  - l'Auloue à partir de Castéra-Verduran (32) ;
  - l'Osse à partir de Vic-Fezansac (32) ;
  - la Gelise à partir de Saint-Pé-Saint-Simon (32) ;

- le Lot à partir de Bagnols-les-Bains (48) ;
- le Célé à partir de Bagnac-sur-Célé (46).

La liste et les cartes des tronçons de vigilance du SPC Garonne-Tarn-Lot sont présentés en Annexe 2.

## Communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

Les communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) à l'Annexe 8.

## Article 2. Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mis en place.

### Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau SCHA-PI-SPC à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance notamment dans le cadre de PAPI sont invitées à se rapprocher du SPC Garonne-Tarn-Lot dès les premières réflexions. Ce dernier pourra les conseiller et les accompagner en s'assurant que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC Garonne-Tarn-Lot apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de



Crue de l'Osse à Vic-Fezensac (Gers), déc. 2020

surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Les collectivités en charge d'un système d'avertissement local aux crues seront invitées à mettre leurs données à disposition du grand public via la plate-forme Hydroportail, en qualité de producteur externe.

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Adour-Garonne, en particulier :

- la non superposition avec le dispositif de vigilance crues ;
- l'alerte directe des autorités locales ;
- l'information du préfet concerné et du SPC Garonne-Tarn-Lot.

Son inscription au SDPC sera soumise à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

## Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales

Cinq sous-bassins sont équipés d'un Système d'Alerte Local (SAL) sur le territoire du SPC Garonne-Tarn-Lot :

- le sous-bassin du Thoré (en amont de Mazamet dans le département du Tarn) ;
- le sous-bassin du Garbet (en amont de Aulus-Les-Bains dans le département de l'Ariège) ;
- le sous-bassin du Bartassec (en amont de Cahors dans le département du Lot) ;
- le sous-bassin de Planioles (en amont de Fi-

geac dans le département du Lot) ;

- le sous-bassin de l'Ourse (dans le secteur de la communauté de communes Nestes-Barrouse dans le département des Hautes-Pyrénées).

### Le sous-bassin du Thoré

Un réseau de trois stations de mesure de hauteur d'eau (H) et de pluie (P) a été mis en service en 2008 par le Syndicat de rivière du Thoré :

- Labastide de Rouairoux en tête de bassin ;
- Albine sur un affluent rive gauche du Thoré ;
- Saint-Amans-Soult.

Ce réseau a été conçu pour alerter 8 communes en amont de Mazamet.

### Le sous-bassin du Garbet (affluent rive droite du Salat)

Un réseau de six stations de mesure de hauteur d'eau (H) et de pluie (P) a été mis en service en 2020 par la commune d'Aulus :

Trois stations (H+P) + une station (H) + une station (P) sur la commune d'Aulus-Les-Bains

Une station (P) sur la commune d'Ustou (Guzet-Neige).

Ce réseau a été conçu pour alerter la commune d'Aulus-les-Bains et, en particulier, son camping.

### Le sous-bassin du Bartassec (petit affluent en rive gauche du Lot au droit de Cahors)

Un réseau de cinq stations de mesure de hauteur d'eau (H) et de pluie (P) a été mis en service en 2019 par l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot) :

- Cahors (H).

Quatre stations (P) en tête de bassin: Tres-

poux-Rassiels, Montat, Labastide-Marnhac et l'Albenque (aérodrome).

Ce réseau a été conçu pour alerter la zone commerciale du sud de Cahors.

### Le sous-bassin de Planioles (petit affluent rive droite du Célé au droit de Figeac)

Un réseau de quatre stations de mesure de hauteur d'eau (H) et de pluie (P) a été mis en service en 2021 par l'Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot) :

- Figeac (H+P) ;
- Planioles (H+P) ;
- Deux stations (P) en tête de bassin (Cardailac et Viazac).

Ce réseau a été conçu pour alerter la commune de Figeac.

### Le sous-bassin de l'Ourse (affluent rive gauche de la Garonne)

Un réseau de quatre stations de mesure de hauteur d'eau (H) et de pluie (P) a été mis en service en 2019 par la Communauté de communes Neste Barousse :

- Sost (H+P) sur l'Ourse de Sost en tête de bassin ;
- Ferrère (H+P) sur l'Ourse de Ferrère en tête de bassin ;
- Mauléon-Barousse (H) sur l'Ours ;
- Izaourt (H) sur l'Ours.

Ce réseau a été conçu pour alerter deux communes sur la partie aval du bassin de l'Ourse (Izaourt et Loures-Barousse).

Une liste des tronçons de cours d'eau concernés est disponible en annexe 7.

# Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

## Dispositifs de mesure

### Données générales sur les dispositifs de mesure du SPC

La DREAL Occitanie gère des stations de mesure installées sur les bassins de son territoire de compétences.

Le SPC Garonne-Tarn-Lot disposent de points de mesures limnimétriques et pluviométriques répartis territorialement selon les sous-bassins Garonne, Lannemezan (rivières gasconnes), Tarn-Aveyron et Lot.

Le détail de ces points de mesures par bassin est précisé en annexe 3.

### Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

Le SPC Garonne-Tarn-Lot a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages de type barrage :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue ;
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

À l'échelle du territoire du SPC Garonne-Tarn-Lot, aucun ouvrage hydraulique de type barrage n'a vocation à jouer un rôle actif sur la gestion des crues. Toutefois, certains ouvrages, par leurs règles de gestion en crue liées à la sécurité, peuvent atténuer ou décaler temporellement la formation ou la propagation des ondes de crues. C'est pourquoi le SPC Garonne-Tarn-Lot a formalisé une convention d'échange de données et d'informations sur les ouvrages dont les manœuvres sont susceptibles d'influer sur la vigilance ou la prévision des crues.

Les conventions ont été établies avec les Unités de Production Centre et Sud-Ouest d'Électricité de France. Elles prévoient la mise à disposition de documents relatifs à l'exploitation en crue de ces ouvrages, ainsi que l'envoi d'informations en crue relatives aux débits sortant des ouvrages.

Le protocole et les modalités d'envoi des données sont adaptés sur chaque ouvrage en fonction des besoins de prévision à l'aval.

La liste des ouvrages hydrauliques considérés ainsi qu'une carte sont présentes à l'Annexe 4.

Cette liste d'ouvrages est susceptible d'être réévaluée en fonction de la connaissance du SPC

Garonne-Tarn-Lot et des évolutions de ses prérogatives.

Par ailleurs, la mise en place de la réglementation sur les systèmes d'endiguements va avoir pour conséquence de faire évoluer dans le temps la liste des ouvrages autorisés et classés en systèmes d'endiguement.

### Données issues des réseaux de mesures gérés par les collectivités territoriales

L'ensemble des producteurs de données externes sont invités à bancariser leurs données hydrométriques sur la plate-forme hydro centrale (PhyC) via l'Hydroportail. Ces données ainsi bancarisées pourront être partagées avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise inondation parmi lesquels les SPC.

Pour faciliter la prise en main d'Hydroportail, des modules de formation ainsi qu'un guide élaboré par le SCHAPI seront proposés aux producteurs externes.

### Données et informations échangées avec les autres services de l'État et les établissements publics

#### Échanges avec le SHAPI

Chaque jour ouvré, le SCHAPI fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour +7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Garonne-Tarn-Lot fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance crues et

à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydro-métriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

### Échanges avec les autres SPC

Le SPC Garonne-Tarn-Lot met à disposition du SPC Garonne-Adour-Dordogne les données de hauteurs et de débits des stations situées à l'aval de son territoire, dont Tonneins et Marmande.

Par ailleurs, en cas de montée en vigilance sur le tronçon «Garonne marmandaise», il en informe par téléphone le SPC Garonne-Adour-Dordogne.

Le SPC Garonne-Adour-Dordogne a par ailleurs la possibilité de consulter en temps réel les prévisions des modèles du SPC Garonne-Tarn-Lot via les outils nationaux mis à disposition par le SCHAPI.

### Échanges avec les SCSOH

Les SCSOH sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les référents départementaux inondation (RDI) des directions départementales des territoires et de la mer (DDT(M)) sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage qu'ils centralisent. Dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un im-

pact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

### Échanges avec les missions RDI en DDT(M)

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national abroge la circulaire du 28 avril 2011. Elle complète le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission sécurité défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des CVH, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations ;
- la gestion de crise ;
- le post-crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé OR-

SEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH ;

- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les crues historiques ;
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés ;
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post-crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (SCHAPI-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones d'Inondation potentielle (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC Garonne-Tarn-Lot échange avec les missions RDI :

- DDT 09 / RDI de l'Ariège;
- DDTM11 / RDI de l'Aude;
- DDT12 / RDI de l'Aveyron;
- DDT15/ RDI du Cantal;
- DDTM30 / RDI du Gard;
- DDT31 / RDI de la Haute-Garonne;
- DDT32 / RDI du Gers;
- DDT46 / RDI du Lot;
- DDT47 / RDI du Lot-et-Garonne;
- DDT48 / RDI de la Lozère;
- DDT65 / RDI des Hautes-Pyrénées;
- DDT81 / RDI du Tarn;
- DDT82 / RDI du Tarn-et-Garonne.

En phase de préparation à la gestion de crise les échanges entre les RDI et le SPC Garonne-Tarn-Lot portent principalement sur les échanges de données (hydrologiques, hydrométriques ou topographiques), la présentation aux élus des cartographies de Zones d'Inondations Potentielles et la préparation d'exercices de crise inondation.

En phase de gestion de crise, les RDI sont informés par le SPC, les vendredis, de la situation attendue dans le week-end. Le SPC les informe par ailleurs sur les niveaux de vigilance attendus dans les prochaines 24h sur les tronçons qu'ils surveillent, et les niveaux d'eau prévus au droit des stations de prévisions. Les RDI peuvent fournir de leur côté des informations sur les impacts observés d'une crue sur un territoire donné.

En phase post-crues, les échanges entre RDI et SPC portent principalement sur l'organisation des relevés de zones inondées. Dans le cadre de retours d'expérience, le SPC sollicite systématiquement les RDI pour capitaliser l'information des enjeux touchés suite à une crue.

## Prévisions météorologiques

### Convention

Une convention nationale pour la période 2022-2027 encadre les données fournies par Météo-France. Météo-France fournit au SPC Garonne-Tarn-Lot diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques: les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la publithèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

### Données fournies par Météo France

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de l'environnement.

Météo-France met en particulier à disposition du SPC des services qui permettent:

- l'accès aux données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France en temps-réel;
- la visualisation des images radar et satellites en temps-réel;
- l'accès aux valeurs de lames d'eau produites par Météo-France à partir des données radar corrigées et calibrées;
- la fourniture d'un bulletin précipitations (BP) bi-quotidien détaillant la situation météorologique et les prévisions pour les 72h à venir;

- la fourniture de prévisions spatialisées de précipitations et de températures pour les 72h à venir;
- (le cas échéant) l'accès aux décotes et surcotes marines.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC Garonne-Tarn-Lot et de la DIR Météo-France Sud-Ouest permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des événements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un événement pluviométrique qualifié «de intense» ou «de très intense» au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures.

### Échanges d'informations au niveau international.

Suite aux crues de juin 2013 qui avaient fortement impacté la Garonne amont, la DREAL Occitanie et la confédération hydrographique de l'Ebre (CHE) (Organisme espagnol) ont signé le 3 octobre 2016 une convention qui vise à améliorer l'échange des données d'observation sur la Garonne amont.

Cette convention concerne trois volets:

- la mise en place, par le SPC Garonne-Tarn-Lot, sur un emplacement mis à disposition par la CHE, d'une nouvelle station pluviométrique sur le site de Pla de Beret;
- un échange de données en temps réel: il concerne quatre stations pluviométriques

et une station hydrométrique appartenant à la CHE et dont les données sont transmises toutes les heures au SPC Garonne-Tarn-Lot via un serveur ftp; en échange, le SPC Garonne-Tarn-Lot fournit les données du pluviomètre de Pla de Beret;

- une mise à disposition réciproque des archives sur ces 6 stations.

## Article 4. dispositif d'information

### Mise à disposition de l'information

#### Mise à disposition de l'information

Le terme «mise à disposition» signifie que le destinataire doit aller chercher l'information sur un serveur.

Le site Vigicruves mis en place par le SCHAPI est dédié à la vigilance crues. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante: <http://vigicruves.gouv.fr>.

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel: <http://vigicruves.developpement-durable.ader.gouv.fr>.

#### Contenu disponible et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à

disposition d'informations sur le site Vigicruves. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent:

- À l'échelle nationale: une carte de vigilance crues avec un bulletin d'information élaboré par le SCHAPI à partir des informations transmises par les SPC. Elle se compose d'un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques.
- À l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC: une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend:

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC;
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciennes ou chiffrées de hauteur et de débit;
- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées deux fois par jour: à 10 heures et à 16 heures (heures nominales). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si nécessaire. Les prévisions graphiques, elles, sont mises à jour autant que de besoin.

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit

le niveau de vigilance sur le site Vigicruves. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

Les prévisions chiffrées sont fournies aux stations de mesure et de prévision dès que possible à partir de la vigilance jaune, conformément à l'Annexe 3. Elles prennent plusieurs formes:

- dans le corps du bulletin, soit dans un commentaire du tronçon, soit dans un PDF associé;
- sous forme graphique en prolongement des limnigraphes des stations du site Vigicruves.

L'Annexe 3. précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC Garonne-Tarn-Lot. L'Annexe 2. précise les tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé.

#### La carte de vigilance

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation: la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC.

**Niveau :**

Vert

**Définition :**

Pas de vigilance particulière requise.

**Caractérisation :**

Situation normale.

**Niveau :**

Jaune

**Définition**

Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et saisonnières.

**Caractérisation :**

Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.).

Premiers débordements dans les vallées.

Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.

Évacuations ponctuelles.

**Niveau :**

Orange

**Définition**

Risque de crue génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

**Caractérisation :**

Débordements généralisés.

Vies humaines menacées.

Quartiers inondés, nombreuses évacuations.

Paralysie d'une partie de la vie sociale et économique :

— Débordements généralisés – activité agricole perturbée de façon significative – quelques itinéraires structurants coupés.

— Services publics perturbés, voire inopérants – réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).

**Niveau :**

Rouge

**Définition :**

Risque de crue majeure.

Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens..

**Caractérisation :**

Crue rare et catastrophique ou exceptionnellement violente.

Débordements généralisés.

Menace imminente ou généralisée sur les populations; nombreuses vies humaines menacées.

Évacuations généralisées et concomitantes.

Plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon :

— Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel;

— Bâtiments détruits – nombreux itinéraires structurants coupés;

— Services publics fortement perturbés, voire inopérants;

— Réseaux fortement perturbés, voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).

Le niveau de vigilance peut prendre quatre couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces quatre niveaux graduent le niveau de gravité de l'évènement, caractérisé par l'importance des crues, leur dynamique et les enjeux exposés à la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

### Les tronçons de la carte de vigilance

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes.

Le territoire du SPC Garonne-Tarn-Lot est découpé en 24 tronçons :

- Garonne Amont-Nestes
- Garonne Volvestre
- Ger-Salat
- Arize-Lèze
- Ariège Hers-Vif
- Garonne Toulousaine
- Hers-Mort
- Touch
- Gimone-Save
- Gélise-Osse-Baïse
- Gers-Arrats
- Haut-Tarn
- Tarn Moyen
- Dourdou-Sorgues-Rance

- Agout-Thoré
- Tarn Aval
- Aveyron-Viaur
- Aveyron Aval
- Lot Amont-Truyère
- Lot Moyen
- Célé
- Lot Aval
- Garonne Agenaise
- Garonne Marmandaise

Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon.

Une liste et une carte des tronçons de vigilance sont respectivement disponibles à l'annexe 2.a et 2.b.

#### Cas particulier de la vigilance jaune montée rapide

Les usagers qui pratiquent certaines activités liées au cours d'eau, comme la pêche, le canoë et diverses activités nautiques, sont particulièrement vulnérables lorsque les niveaux d'eau augmentent rapidement.

Au même titre que la hauteur d'eau, la vitesse de montée des eaux est par conséquent un critère pris en compte par le SPC dans le choix de la couleur de vigilance. Seuls certains tronçons sont concernés par le critère de montée rapide, soit du fait de la configuration du bassin versant soit parce que les activités spécifiques liées aux cours d'eau justifient que ce critère soit pris en compte.

Ces tronçons sont identifiés dans l'annexe 5 par le pictogramme suivant :



### Stations disponibles sur Vigicrues

La liste des stations faisant l'objet de mise à disposition d'information, avec indication sur les prévisions qui y sont faites ou non, et le type de prévision (quantitatives ou qualitatives) est disponible en annexe 3.

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à des stations de «référence». Des zones de transition sont prévues entre les niveaux de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, notamment au regard des crues historiques ou récentes.

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé, selon les échéances prévues à l'annexe 3.a. Il pourra également, dans la mesure du possible, diffuser des prévisions à certaines autres stations (affluents notamment).

### La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéo-



Crue de l'Osse à Vic-Fezensac, 2020

rologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agrégeant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de MétéoFrance à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>.

La vigilance « crues », opérée par le SCHAPI en lien avec les services de prévision des crues, est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance « Pluies-inondations », opérée par Météo-France en lien avec le SCHAPI et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance « crues ».

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans l'instruction du Gouvernement du 14 juin 2021 relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues, ainsi que dans la note technique du 21 juin 2021 relative à l'élaboration et la diffusion de la vigilance météorologique et de la vigilance crues

### Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, intercommunalités, opérateurs, préfetures et acteurs de la

gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les media d'avertissement automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfetures, SPC et communes).

Vigicrues Flash est également accessible en visualisation pour le Grand Public depuis le site Internet de la Vigilance Météorologique et depuis Vigicrues.

La liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash est disponible à l'Annexe 9.

## Transmission de l'information

### Transmission de l'information

Le terme « transmission » signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information.

L'information est transmise via la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le SCHAPI assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance

crues du SPC Garonne-Tarn-Lot vers les différents services de l'État concernés. Il gère la liste de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014), tandis que les SPC gèrent la liste de diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental). Cette dernière est disponible à l'Annexe 6.

Les destinataires nationaux (CMVOA, COGIC, DICOM, Météo-France, EDF, DGPR, préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN, ainsi que la presse) reçoivent tous les bulletins produits par le SCHAPI.

Les destinataires locaux reçoivent une information ciblée :

- ceux déclarés en « global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC Garonne-Tarn-Lot ;
- ceux déclarés en « non global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC Garonne-Tarn-Lot aux heures nominales (10h et 16h). En complément, ils reçoivent les bulletins produits par le SPC en dehors des heures nominales pour les départements choisis, dans la mesure où des évolutions concernent ces départements.

### Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours

Ces acteurs sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation.

Les actions à mettre en œuvre, planifiées dans les dispositifs de gestion de crise, sont adaptées au niveau de vigilance. Il est à noter que les couleurs se rapportent à un niveau de vigilance prédéterminé et que ce sont les bulletins d'in-

formation accompagnant la carte de vigilance crues qui donnent les prévisions proprement dites, et qui permettent d'adapter le dispositif de gestion de crise.

D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le SCHAPI. Ces derniers sont arrêtés par les préfectures et déclinés dans les dispositifs d'alerte départementaux. À ce titre, peuvent figurer les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques ou des gestionnaires de réseaux.

L'Annexe 6. précise la liste des destinataires de la diffusion zonale et départementale par courriel de Vigicrues.

### Échanges en période de crise

Le SPC Garonne-Tarn-Lot est interlocuteur auprès des préfectures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC Garonne-Tarn-Lot peut aussi être amené à prendre contact avec une préfecture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC Garonne-Tarn-Lot échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des entretiens téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique ;
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

En cas de défaillance des systèmes de transmission, le SPC Garonne-Tarn-Lot prévoit des modes de transmission dégradés des informations.

concernant la production et l'envoi au SCHAPI du bulletin et de la carte de vigilance crues, le SPC dispose d'une infrastructure informatique et d'une organisation lui permettant de faire face à :

- une défaillance d'un matériel informatique : 2 postes bureautiques et 4 ordinateurs portables ;
- une non-possibilité d'accès aux locaux du SPC : production en mode déporté depuis des ordinateurs portables d'astreinte (ou PC portable professionnel du prévisionniste. Chaque prévisionniste est équipé d'un PC portable configuré PC) ;
- impossibilité d'envoi d'un bulletin par le circuit classique : procédure d'envoi d'un bulletin \*.ZIP au SCHAPI ;
- une panne du Réseau Interministériel de l'État : procédure d'envoi par courriel.

## Article 5. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au Bulletin officiel du ministère en charge de l'environnement.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures intéressées.

L'arrêté est disponible à l'annexe 10

# GLOSSAIRE

**AP** : Avertissement Précipitations

**APIC** : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

**AV** : Avertissement Vigilance

**B.V.** : Bassin Versant

**BP** : Bulletins Précipitations

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologique et Minière

**CMIR** : Centre Météorologique Inter Régional

**CMVOA** : Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte

**CODIS** : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

**COGIC** : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

**COZ** : Centre Opérationnel de Zone de défense

**CVH** : Cellules de Veille Hydrologiques

**DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires (et la Mer)

**DGRP** : Direction Générale de la Prévention des Risques

**DICOM** : DIRection de la COMmunication

**DIR Météo-France** : Direction Inter Régionale de Météo-France

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**EDF** : Électricité de France

**EMZ** : État-major de Zone

**EPRI** : Évaluation Préliminaire des Risques Inondation

**HYDRO** : (Banque Hydro) : Recueil des données de hauteurs et de débits des stations limnimétriques en France de l'Information sur les Crues

**IGN** : l'institut national de l'information géographique et forestière

**MTES** : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

**ORSEC** : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondations

**PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels

**RFI** : Référent Départemental d'Inondations

**Rex ou RETEX** : RETour d'EXpérience

**RIC** : Règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'Information sur les Crues

**SAL** : Système d'Alerte Locau

**SCHAPI** : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations

**SCSOH** : Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SDPC** : Schéma Directeur de la Prévision des Crues

**SIDPC** : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**SPC** : Service de Prévision des Crues





Direction de publication : Patrick BERG | Production : à la rédaction ; DREAL Occitanie/DRN/DPCH/SPC-GTL - Sylvie BAUMANN, Aurélie ESCUDIER, Arthur MARCHANDISE,, Jean-Nicolas AUDOUY, Noël WATRIN – à la relecture ; Jean-Jacques DÉLIBES, Pierre-Olivier DUBOIS | Réalisation : DREAL Occitanie/ Communication : Didier LE BOULBARD | Crédits photos : DREAL Occitanie, sauf mention contraire



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÈGLEMENT DE SURVEILLANCE,  
DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION  
DE L'INFORMATION SUR LES CRUES (RIC)  
SPC GARONNE-TARN-LOT**

**ANNEXES**

*Crue du Gers à Lectoure, déc. 2020*



## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.0	31/07/20	Version initiale préparée par SB
0.1	31/08/20	Version consolidée par AE, AM, JNA, NW, JJD
0.2	05/01/21	Consolidation SB
0.3	08/01/21	Relecture JJD
1.0	08/06/21	Retour concertation informelle
1.0	11/07/22	Approuvé par arrêté préfectoral

## Affaire suivie par

<b>Jean-Jacques DELIBES</b> - Division Prévision des Crues et Hydrométrie Garonne Tarn Lot
Tél.: 05 62 30 26 12
Courriel: Jean-Jacques.Delibes@developpement-durable.gouv.fr

## Rédacteurs

---

**Sylvie BAUMANN** DRN / DPCH / SPC GTL  
**Aurélie ESCUDIER** DRN / DPCH / SPC GTL  
**Arthur MARCHANDISE** DRN / DPCH / SPC GTL  
**Jean-Nicolas AUDOUY** DRN / DPCH / SPC GTL  
**Noël WATRIN** DRN / DPCH / SPC GTL

## Relecteurs

---

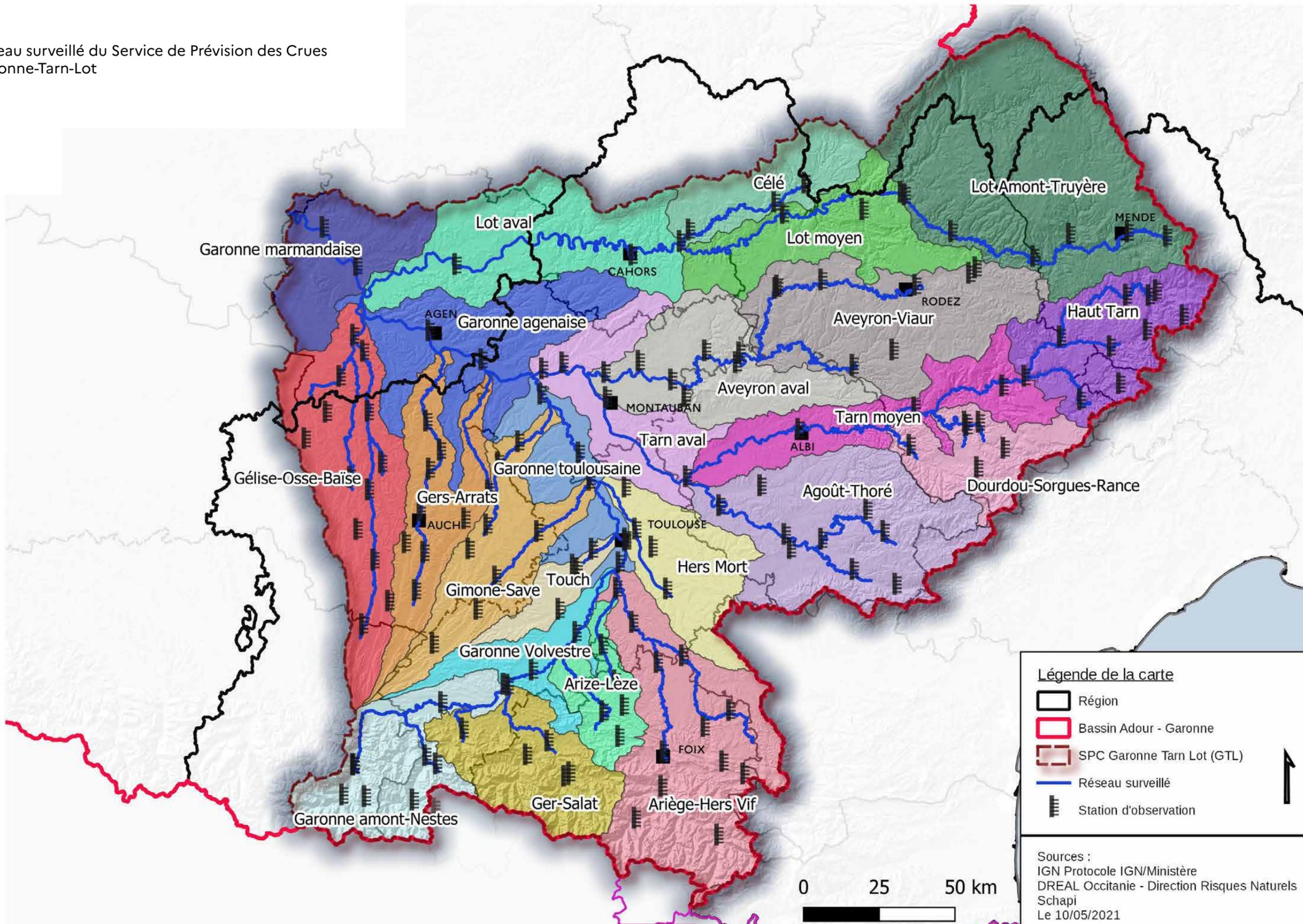
**Jean-Jacques DELIBES** DRN / DPCH / SPC GTL  
**Pierre-Olivier DUBOIS** DRN / DPCH / SPC GTL



# Sommaire

Réseau surveillé du Service de Prévision des Crues Garonne-Tarn-Lot.....	6	Tronçon Gélise-Osse-Baïse (1/3).....	46
<b>ANNEXE 1 - Territoire de compétence et périmètre surveillé</b>	<b>6</b>	Tronçon Gélise-Osse-Baïse (2/3).....	47
Les tronçons de vigilance .....	7	Tronçon Gélise-Osse-Baïse (3/3).....	48
Tronçon de vigilance crue: Agoût- Thoré.....	8	Tronçon Célé.....	49
Tronçon de vigilance crue: Ariège-Hers Vif.....	9	Tronçon Dourdou-Sorgues-Rance.....	50
Tronçon de vigilance crue: Arize-Lèze .....	10	Tronçon Garonne agenaise.....	51
Tronçon de vigilance crue: Aveyron aval.....	11	Tronçon Garonne amont-Neste (1/2) .....	52
Tronçon de vigilance crue: Aveyron-Viaur .....	12	Tronçon Garonne amont-Nestes (2/2) .....	53
Tronçon de vigilance crue: Célé .....	13	Tronçon Garonne marmandaise.....	54
Tronçon de vigilance crue: Dourdou-Sorgues-Rance .....	14	Tronçon Garonne toulousaine .....	55
Tronçon de vigilance crue: Garonne toulousaine.....	15	Tronçon Garonne volvestre .....	56
Tronçon de vigilance crue: Garonne agenaise .....	16	Tronçon Ger-Salat .....	57
Tronçon de vigilance crue: Garonne amont-Nestes.....	17	Tronçon Gers-Arrats.....	58
Tronçon de vigilance crue: Garonne marmandaise .....	18	Tronçon Gimone-Save.....	59
Tronçon de vigilance crue: Garonne volvestre.....	19	Tronçon Haut-Tarn (1/2) .....	60
Tronçon de vigilance crue: Gélise-Osse-Baïse.....	20	Tronçon Haut-Tarn (2/2).....	61
Tronçon de vigilance crue: Ger-Salat .....	21	Tronçon Hers mort .....	62
Tronçon de vigilance crue: Gers-Arrats .....	22	Tronçon Lot amont-Truyère (1/2).....	63
Tronçon de vigilance crue: Gimone-Save .....	23	Tronçon Lot amont-Truyère (2/2).....	64
Tronçon de vigilance crue: Haut Tarn.....	24	Tronçon Lot aval .....	65
Tronçon de vigilance crue: Hers Mort .....	25	Tronçon Lot moyen.....	66
Tronçon de vigilance crue: Lot aval.....	26	Tronçon Tarn aval (1/2).....	67
Tronçon de vigilance crue: Lot moyen .....	27	Tronçon Tarn aval (2/2).....	68
Tronçon de vigilance crue: Tarn aval.....	28	Tronçon Tarn moyen .....	69
Tronçon de vigilance crue: Tarn moyen .....	29	Tronçon Touch.....	70
Tronçon de vigilance crue: Touch .....	30	<b>ANNEXE 6 - Liste des destinataires du push</b>	<b>71</b>
Tronçon de vigilance crue: Lot amont-Truyère.....	31	Liste des destinataires de la diffusion locale (du niveau zonal au niveau départemental) par mail des bulletins Vigicrues.....	71
<b>ANNEXE 3 - Stations hydrométriques</b>	<b>32</b>	<b>ANNEXE 7 - Systèmes d'Alertes Locaux (SAL)</b>	<b>73</b>
Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé .....	32	Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales .....	73
Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	36	<b>ANNEXE 8 - Dispositif de surveillance et de prévision des crues mis en place par l'État</b>	<b>74</b>
<b>ANNEXE 4 - Ouvrages hydrauliques</b>	<b>37</b>	Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et de prévision des crues mis en place par l'État.....	74
Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	37	Cartographie et liste des communes éligibles.....	81
Carte de localisation des ouvrages hydrauliques .....	39	<b>ANNEXE 9 - Communes éligibles au service Vigicrues Flash</b>	<b>81</b>
Tronçon Agout-Thoré (1/2).....	40	<b>ANNEXE 10 - Arrêté 31-2022-242 d'approbation du RIC</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE 5 - Échelle de gravité</b>	<b>40</b>		
Tronçon Agout-Thoré (2/2).....	41		
Tronçon Ariège-Hers Vif.....	42		
Tronçon Arize-Lèze.....	43		
Tronçon Aveyron aval .....	44		
Tronçon Aveyron-Viaur.....	45		

Réseau surveillé du Service de Prévion des Crues  
Garonne-Tarn-Lot



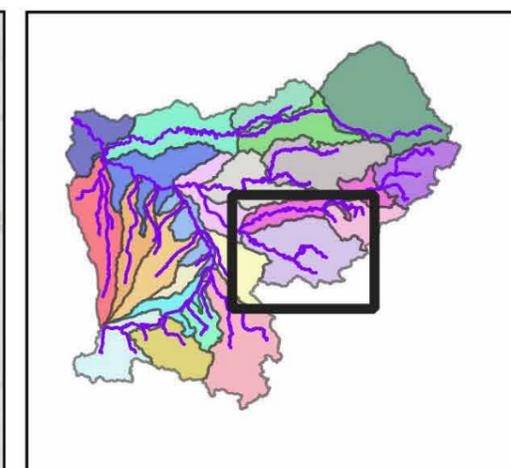
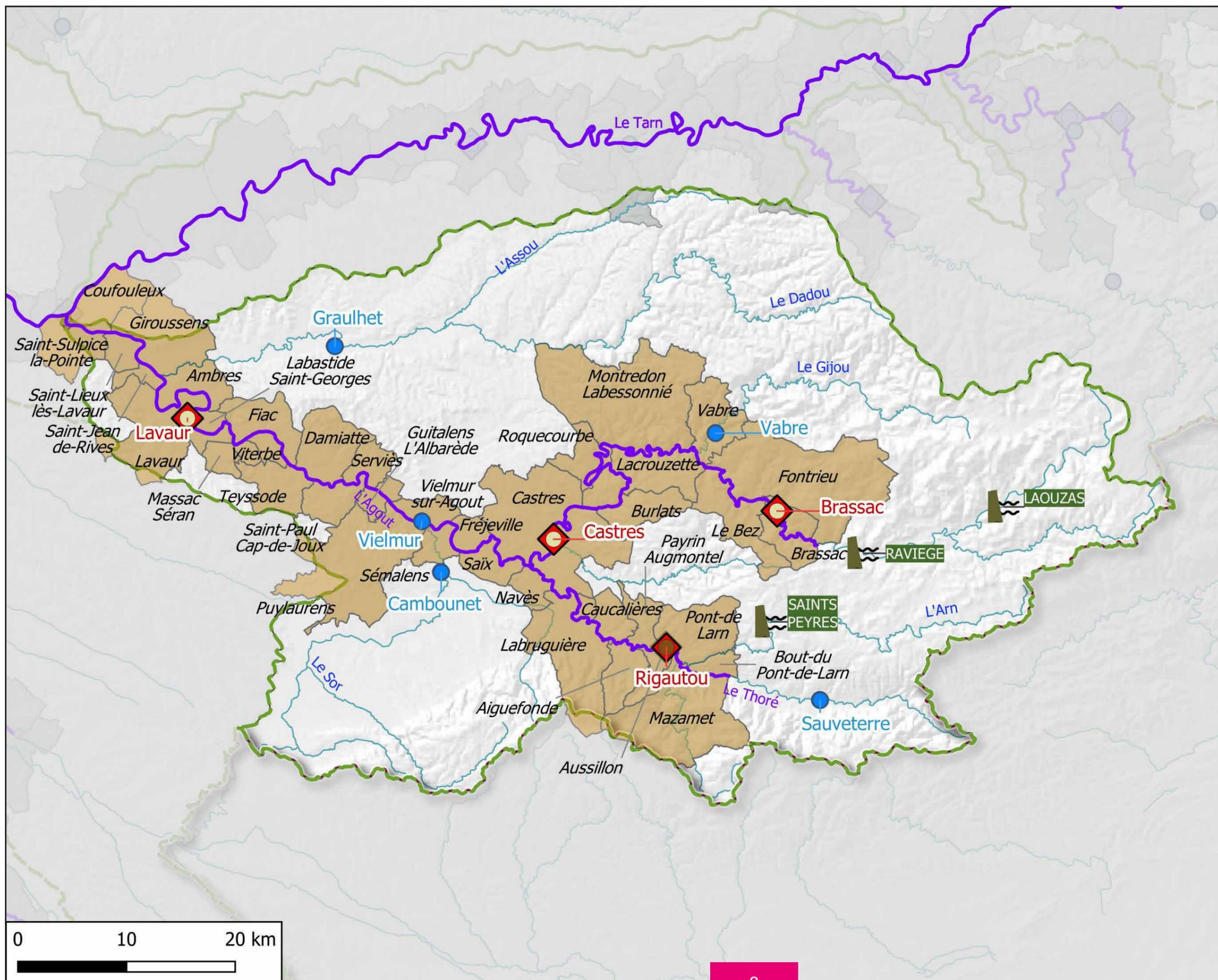
## Les tronçons de vigilance

Tronçons	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiques concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Départements concernés pour la diffusion des bulletins d'information (**)	Vigilance jaune montée rapide
Garonne amont-Nestes	Neste d'Aure	Arreau	Confluence Neste – Garonne	31 – 65	31 – 65	31 – 65	
	Neste Louron		Montréjau				
Garonne volvestre	Garonne	Confluence Salat-Garonne	Confluence Ariège-Garonne	31	31	31	
	Ger	Aspet	Confluence Ger – Garonne	31	31	31	
Ger-Salat	Salat	Saint-Girons	Confluence Salat – Garonne	09 – 31	09 – 31	09 – 31	
			Roquefort-sur-Garonne				
Arize-Lèze	Arize	Mas-d'Azil	Confluence Arize – Garonne	09 – 31	09 – 31	09 – 31	
	Lèze	Le Fossat	Confluence Lèze – Ariège	09 – 31	09 – 31	09 – 31	
Ariège-Hers vif	Ariège	Foix	Confluence Ariège – Garonne	09 – 31	09 – 31	09 – 31	
	Hers-Vif	Camon	Pinsaguel (rive gauche) et Lacroix-Falgarde (rive droite)	09 – 11 – 31	09 – 11 – 31	09 – 11 – 31	
Garonne toulousaine	Garonne	Portet-sur-Garonne	Confluence Garonne – Tarn	31 – 82	31 – 82	31 – 82	
Hers mort	Hers-Mort	Baziège	Saint-Nicolas-de-la-Grave	31	31	31	
Touch	Touch	Plaisance du Touch	Confluence Touch-Garonne	31	31	31	
Gimone-Save	Gimone	Gimont	Confluence Gimone-Garonne	32 – 82	32 – 82	32 – 82	
	Save	Lombez	Confluence Save-Garonne	31 – 32 – 82	31 – 32	31 – 32	
Gers-Arrats	Gers	Masseube	Confluence Gers-Garonne	32 – 47	32 – 47	32 – 47	
	Arrats	Mauvezin	Confluence Arrats-Garonne	32 – 82	32 – 82	32 – 82	
Gélise-Osse-Baïse	Gélise	Saint-Pé-Saint-Simon	confluence Gélise – Baïse	32 – 47	32 – 47	32 – 47	
	Osse	Vic-Fezensac	Lavardac	32 – 47	32 – 47	32 – 47	
	Baïse	Tournous-Darré (rive droite) et Puydarrieux (rive gauche)	confluence Osse – Gélise	32 – 47 – 65	32 – 47 – 65	32 – 47 – 65	
	Auloue	Castéra-Verduzan	Réaup-Lisse	32	32	32	
Haut Tarn	Tarn	Florac	Buzet-sur-Baïse (rive gauche) et Saint Léger (rive droite)	12 – 48	12 – 48	12 – 48	X
	Tarnon	Florac		48	48	48	
	Dourbie	Nant		12 – 30	12 – 30	12 – 30	
	Jonte	Meyrueis		12 – 48	12 – 48	12 – 48	
Tarn moyen	Tarn	Millau	Confluence Agout-Tarn	12 – 81	12 – 81	12 – 81	
Dourdou-Sorgues-Rance	Dourdou	Vabres l'Abbaye	Confluence Dourdou – Tarn	12	12	12	X
	Sorgues	Saint-Affrique	Saint-Izaire	12	12	12	
	Rance	Saint-Sernin	Confluence Rance – Tarn	12	12	12	
Agoût-Thoré	Agoût	Brassac	Labastide Solages	81	81	81	X
	Thoré	Mazamet (rive gauche) et Bout-du-Pont-de-Larn (rive droite)	Saint-Sulpice la Pointe	81	81	81	
Tarn aval	Tarn	Confluence Agout-Tarn	Confluence Agoût – Thoré	81 – 31 – 82	81 – 31 – 82	81 – 31 – 82	
Aveyron-Viaur	Aveyron	La Loubière	Navès	12 – 81 – 82	12 – 81 – 82	12 – 81 – 82	
	Viaur	Saint-Just-sur-Viaur	Laguépie (rive droite) et Saint-Martin-Laguépie (rive gauche)	12 – 81 – 82	12 – 81 – 82	12 – 81 – 82	
Aveyron aval	Aveyron	Laguépie (rive droite) et Saint-Martin-Laguépie (rive gauche)	Villemade (rive gauche) et Lafrançaise (rive droite)	81 – 82	81 – 82	81 – 82	
Lot amont-Truyère	Lot	Bagnols les Bains	confluence Truyère – Lot	12 – 48	12 – 48	12 – 48	X
Lot moyen	Lot	confluence Truyère – Lot	Entrayges-sur-Truyère	12 – 15 – 46 – 48	12 – 15 – 46 – 48	12 – 15 – 46 – 48	
Célé	Célé	Bagnac sur Célé	Saint-Cirq Lapopie (rive gauche) et Tour-de-Faure (rive droite)	15 – 46	15 – 46	15 – 46	X
Lot aval	Lot	Confluence Lot-Célé	Bouziès	46 – 47	46 – 47	46 – 47	
Garonne agenaise	Garonne	Saint-Nicolas-de-la-Grave	Confluence Lot-Garonne	47 – 82	47 – 82	47 – 82	
Garonne marmandaise	Garonne	Monheurt (rive gauche) et Nicole (rive droite)	Monheurt (rive gauche) et Aiguillon (rive droite)	47	47	47 – 33	

(\*) : Départements à priori concernés mais pouvant faire l'objet d'ajustement sur proposition du SPC en crise lorsque l'intersection département-tronçon n'est pas ou plus concerné par la crue en cours.

(\*\*) Certains départements non concernés géographiquement par le tronçon peuvent être néanmoins destinataires des informations concernant le tronçon (logiques amont/aval par exemple).

Tronçon de vigilance crue: Août- Thoré

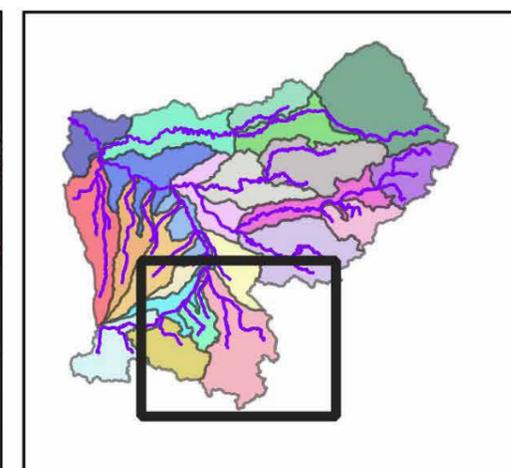
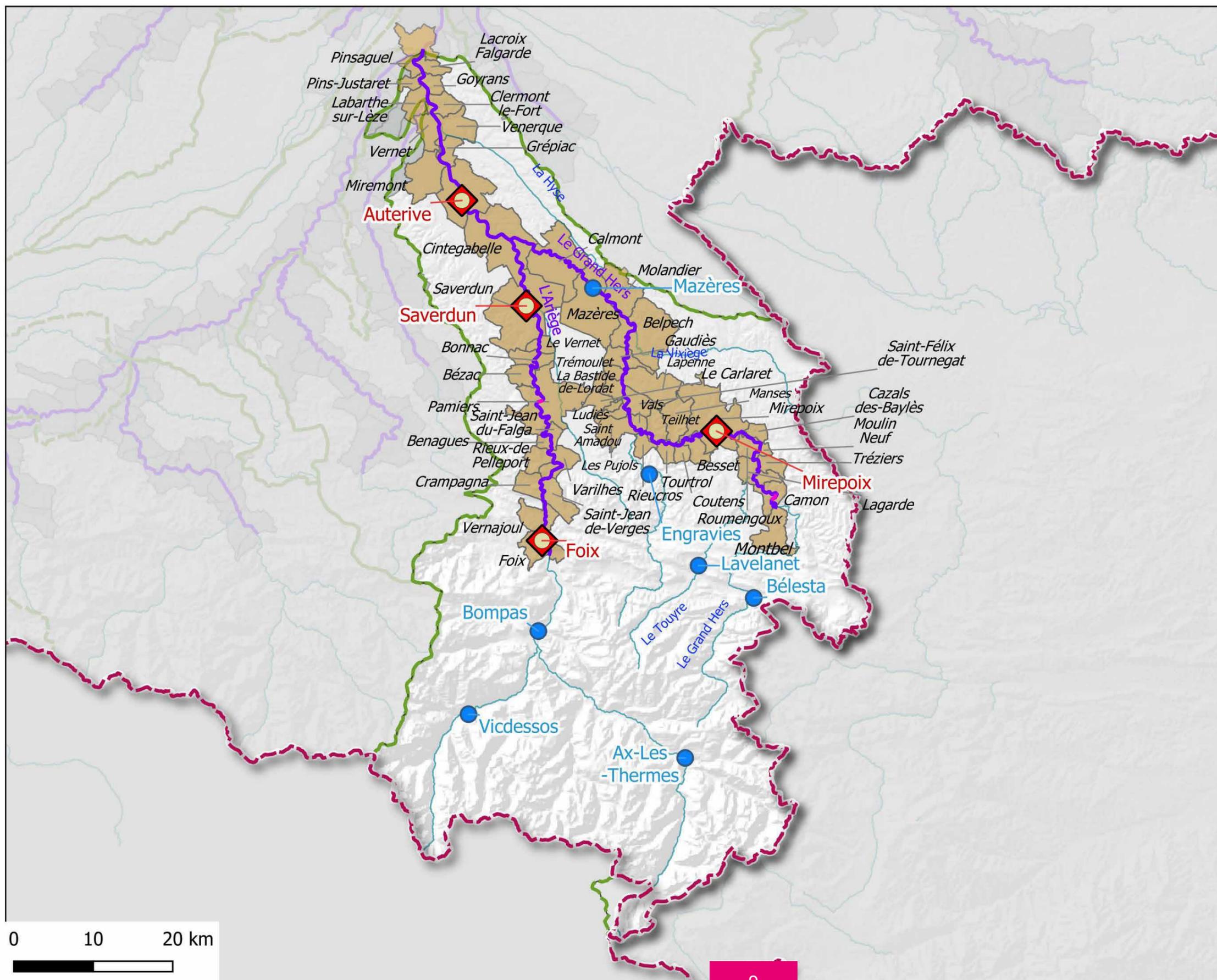


**Légende**

- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Tronçon réglementaire
- Réseau hydrographique
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Station de vigilance avec prévisions qualitatives
- Barrage

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue : Ariège-Hers Vif

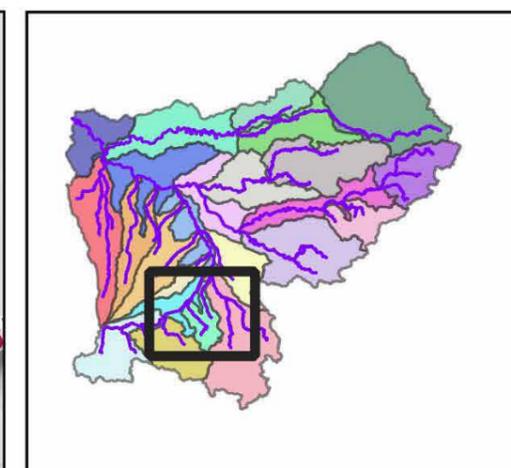
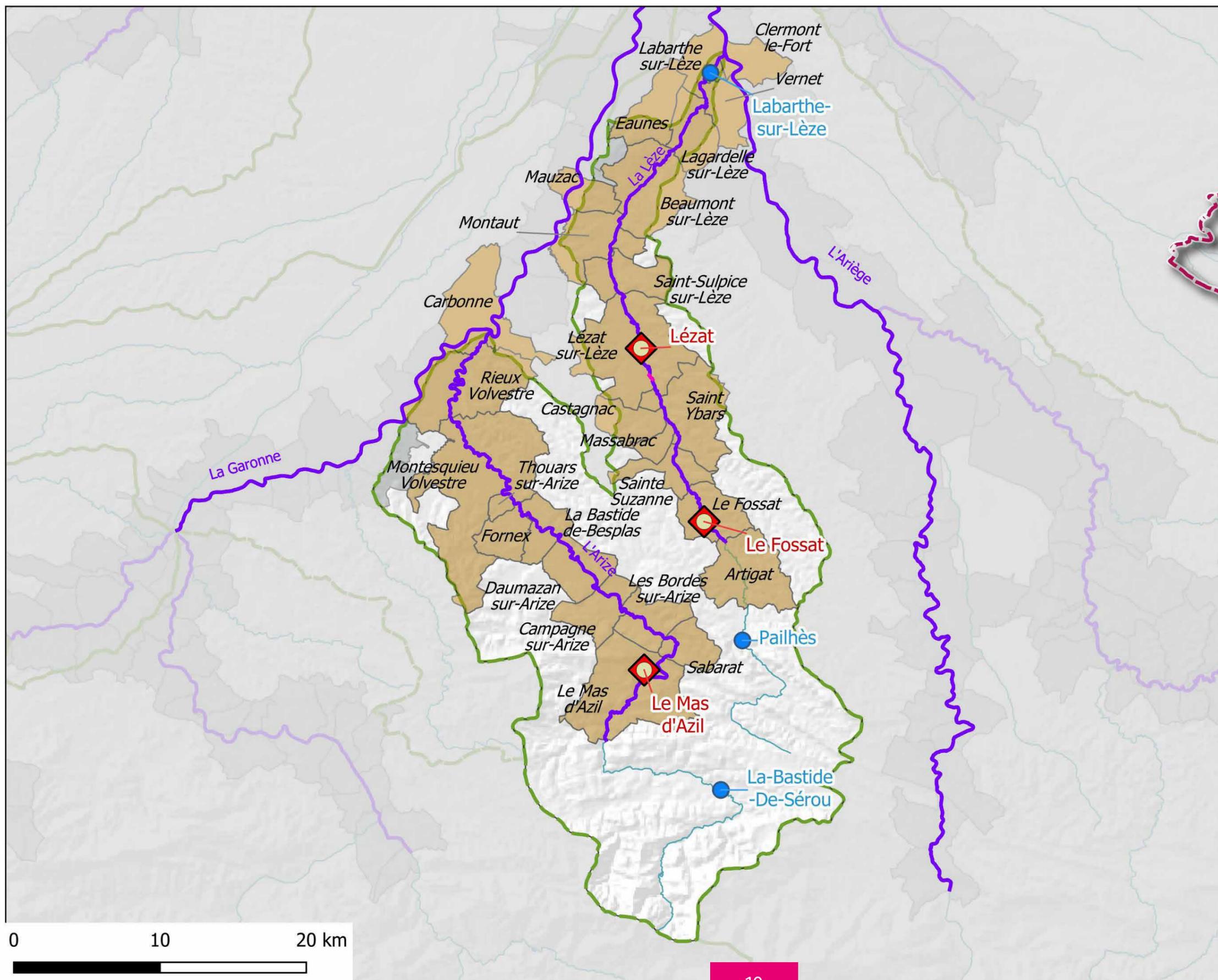


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue : Arize-Lèze

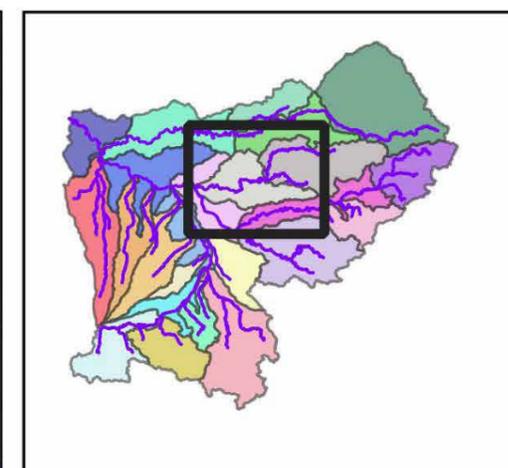
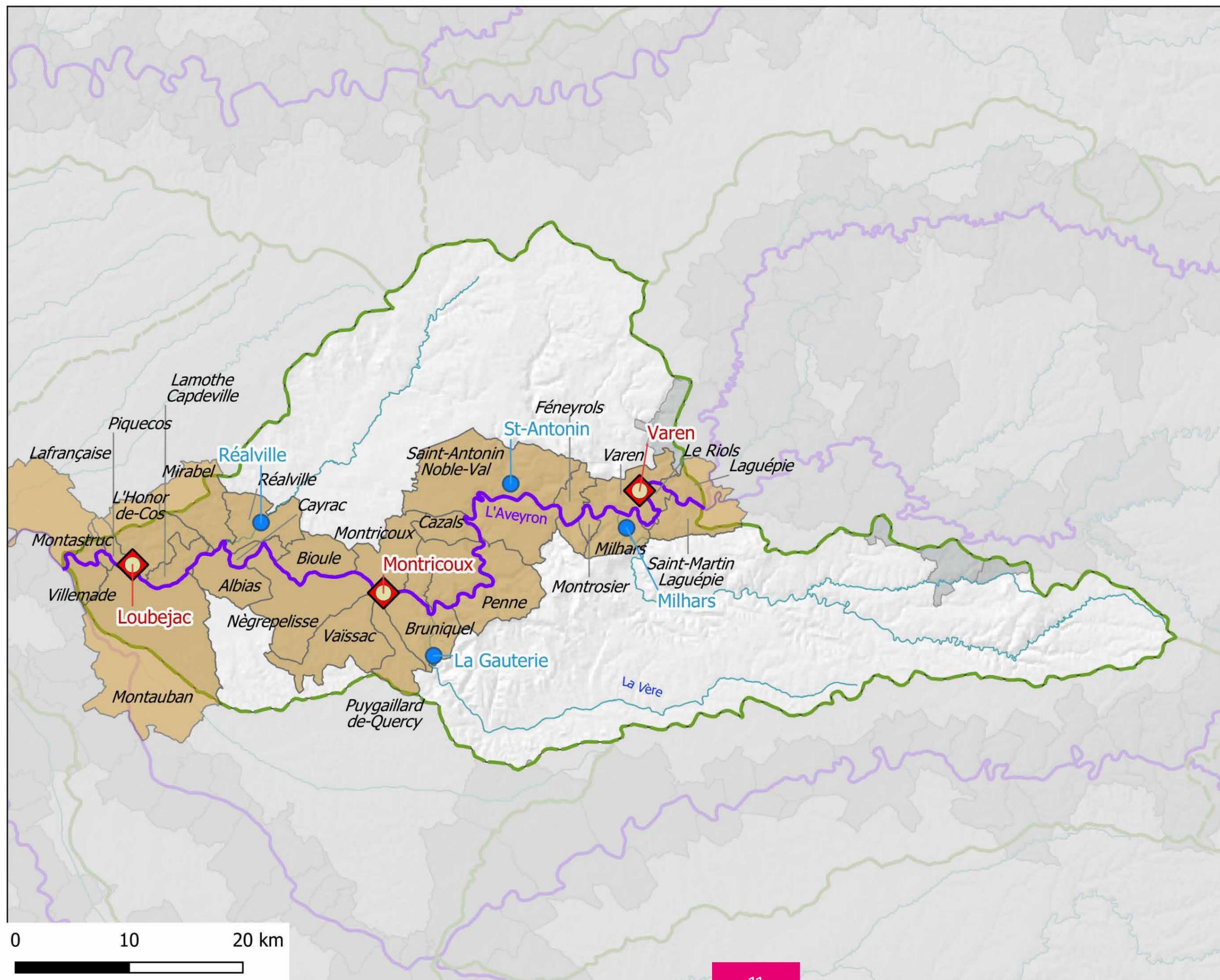


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue : Aveyron aval



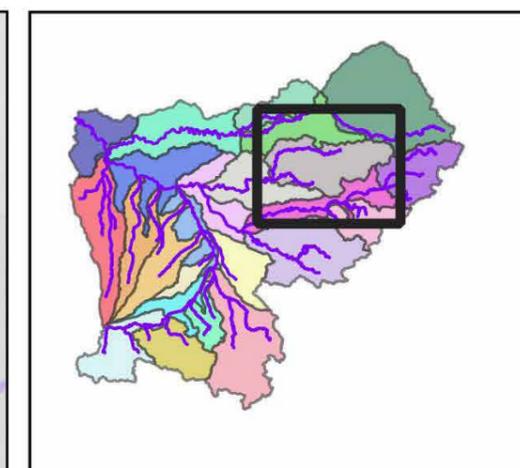
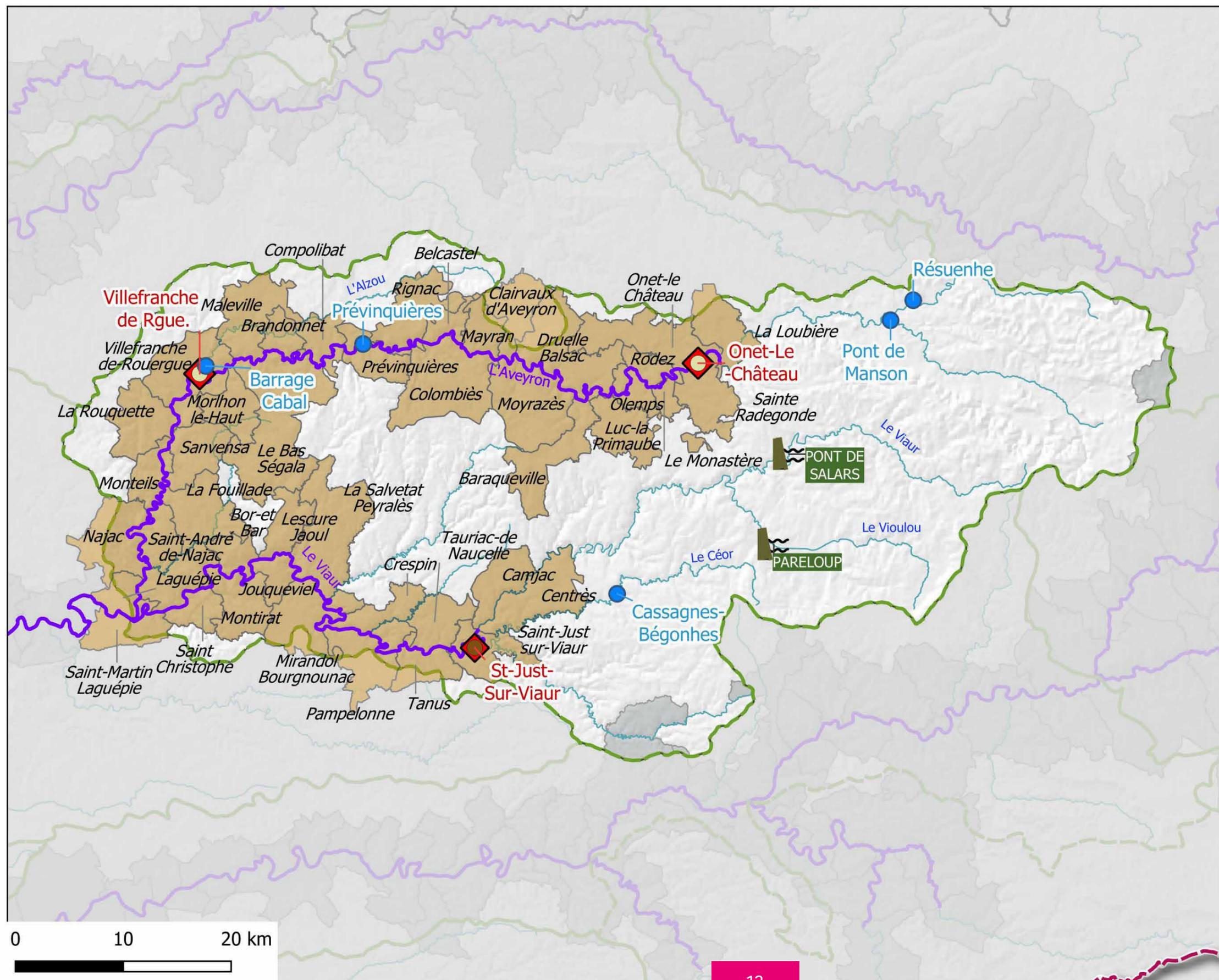
Légende

-  Région Occitanie
-  SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
-  Bassin versant de la zone de vigilance
-  Hydrographie
-  Tronçon réglementaire
-  Communes bénéficiant du service de prévision de crues
-  Station d'observation, utile à la prévision des crues
-  Station de vigilance avec prévisions quantitatives



Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Aveyron-Viaur



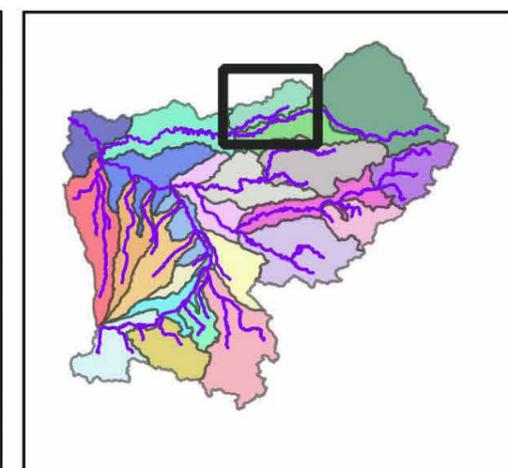
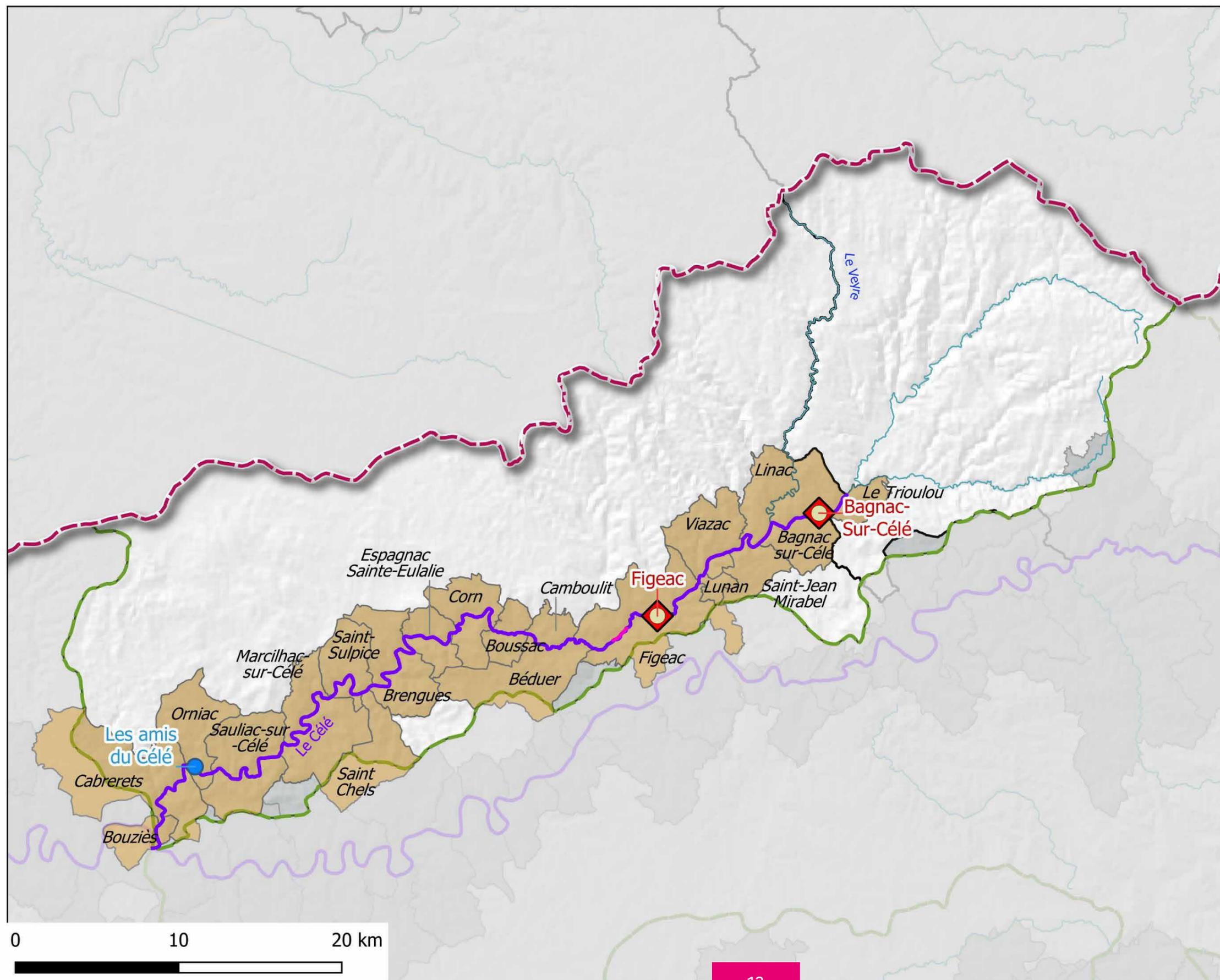
**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Station de vigilance avec prévisions qualitatives
- Barrage

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021



Tronçon de vigilance crue: Célé



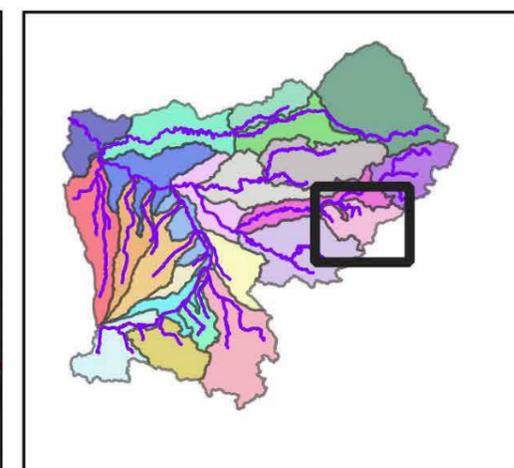
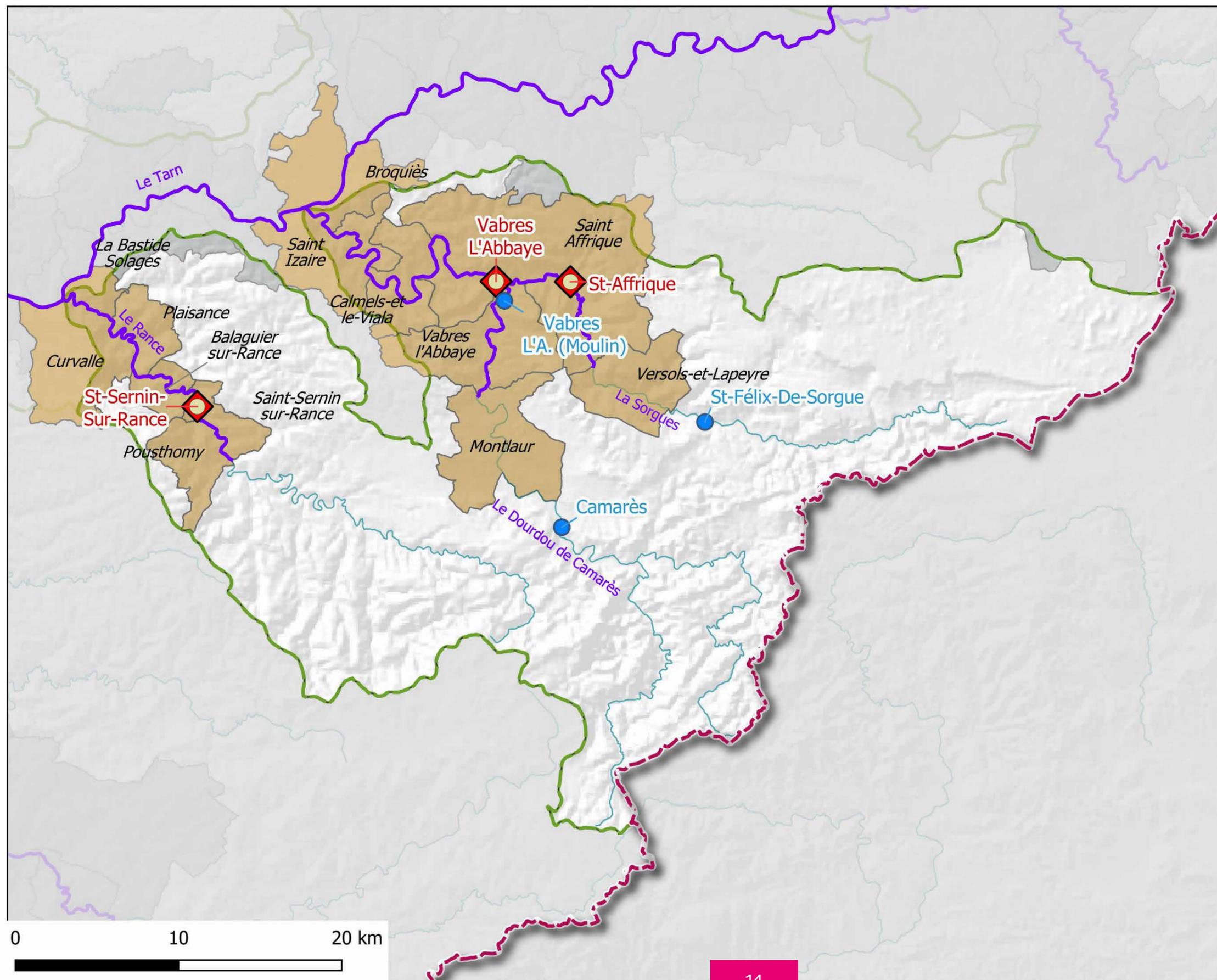
Légende

-  Région Occitanie
-  SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
-  Bassin versant de la zone de vigilance
-  Hydrographie
-  Tronçon réglementaire
-  Communes bénéficiant du service de prévision de crues
-  Station d'observation, utile à la prévision des crues
-  Station de vigilance avec prévisions quantitatives
-  Système d'endiguement



Sources :  
IGN Protocole IGN/Ministère  
DREAL Occitanie  
Direction Risques Naturels  
le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Dourdou-Sorgues-Rance

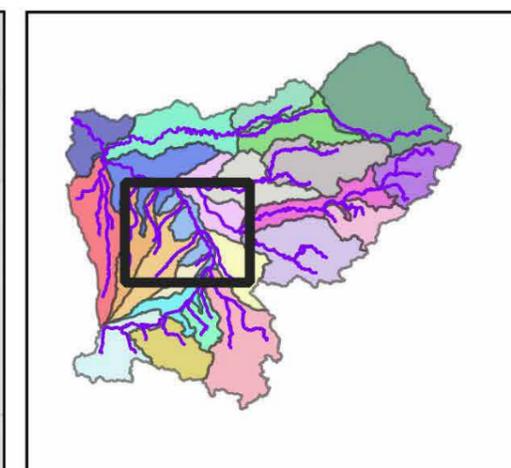
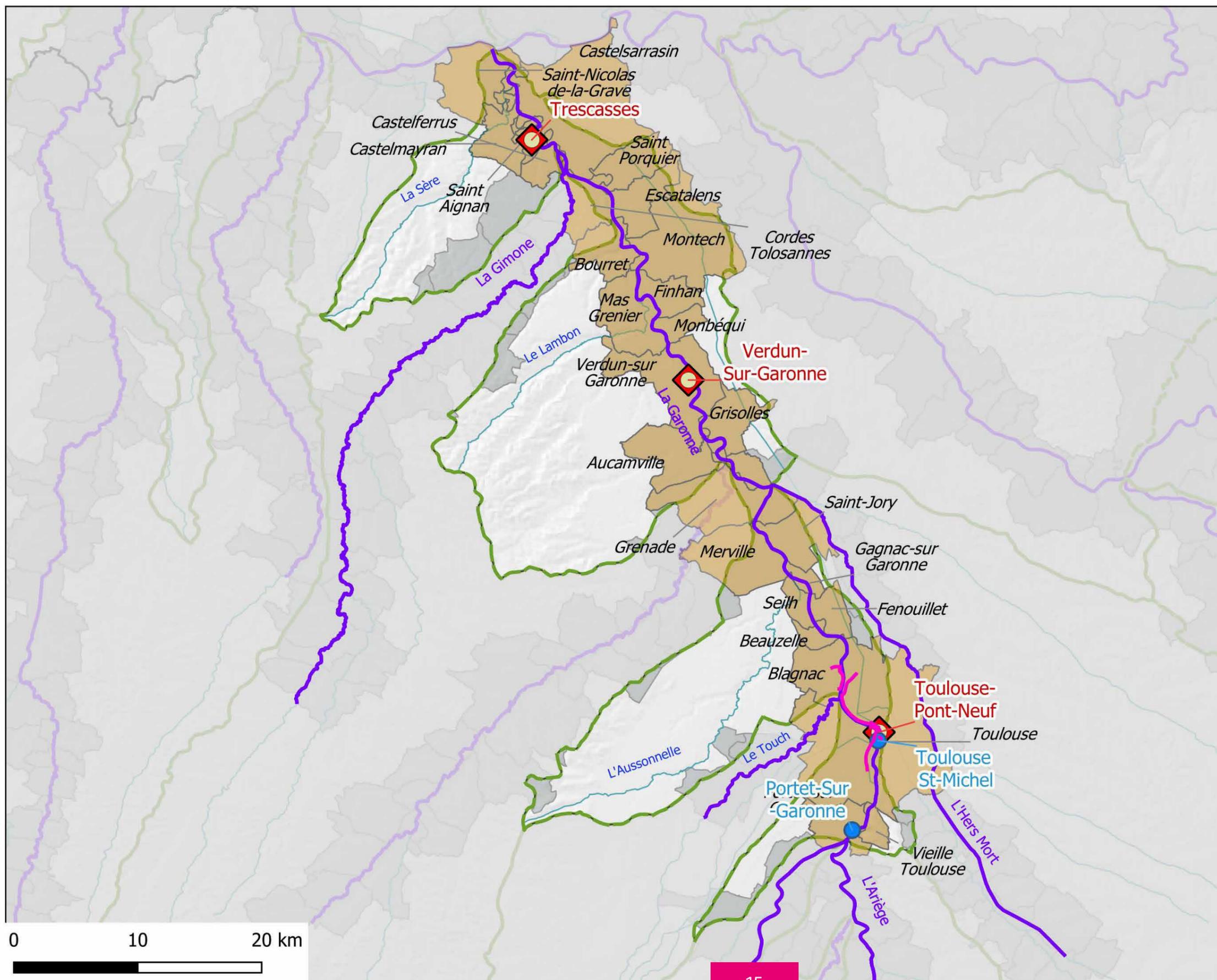


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Garonne toulousaine

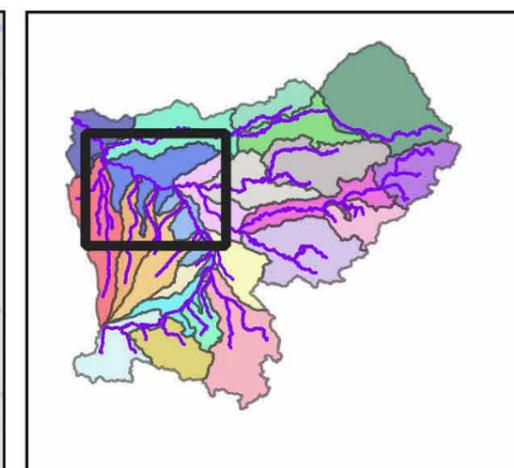
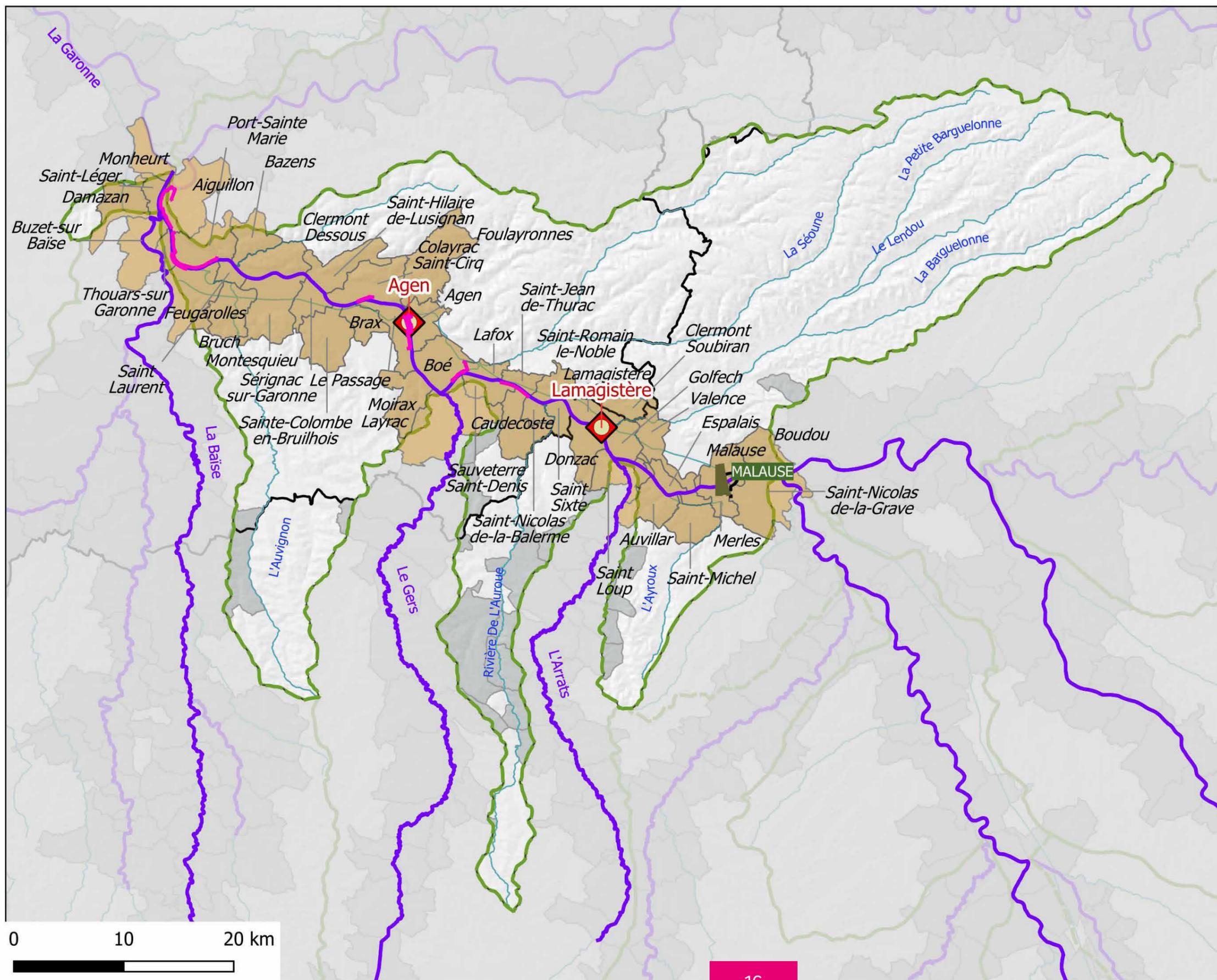


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Garonne agenaise

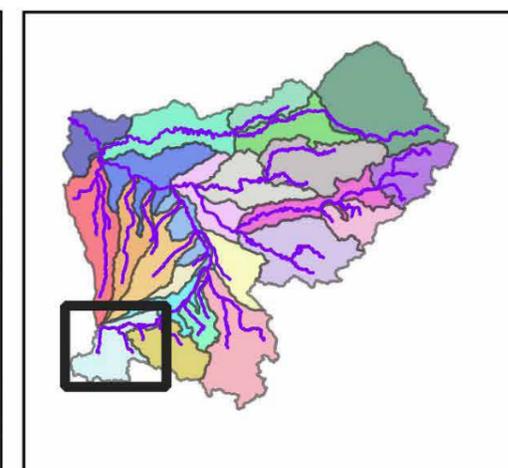
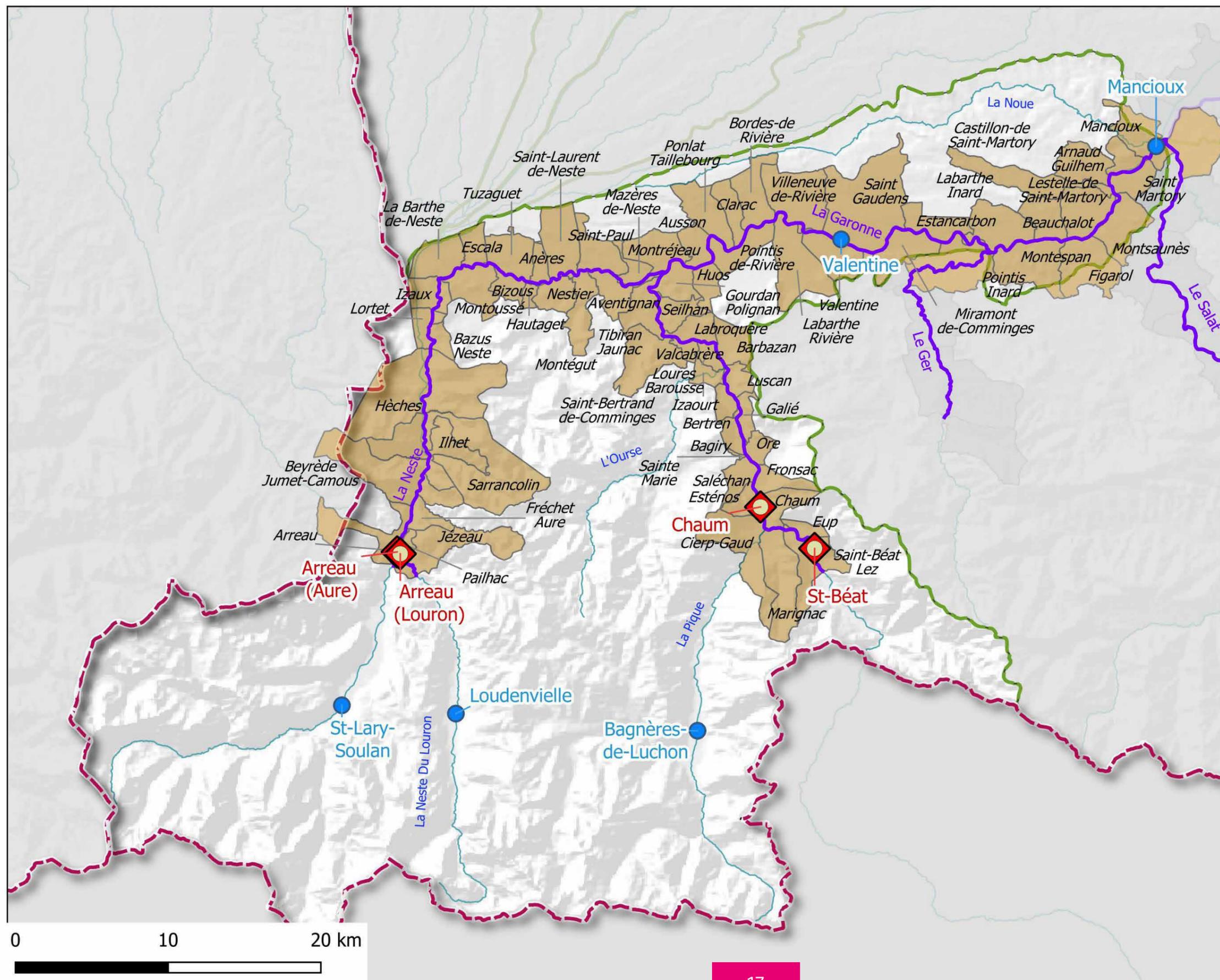


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Barrage
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie : DRN  
 DREAL Nouvelle Aquitaine : DRNH  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Garonne amont-Nestes

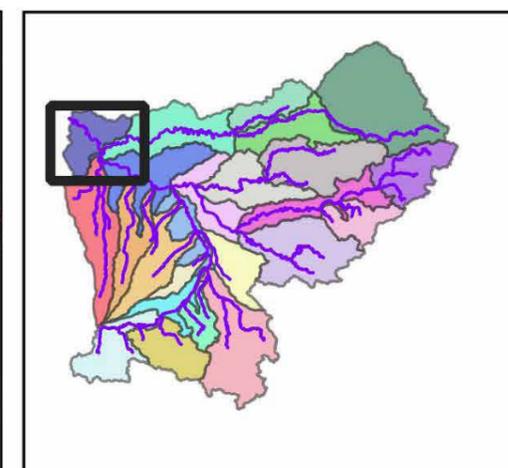
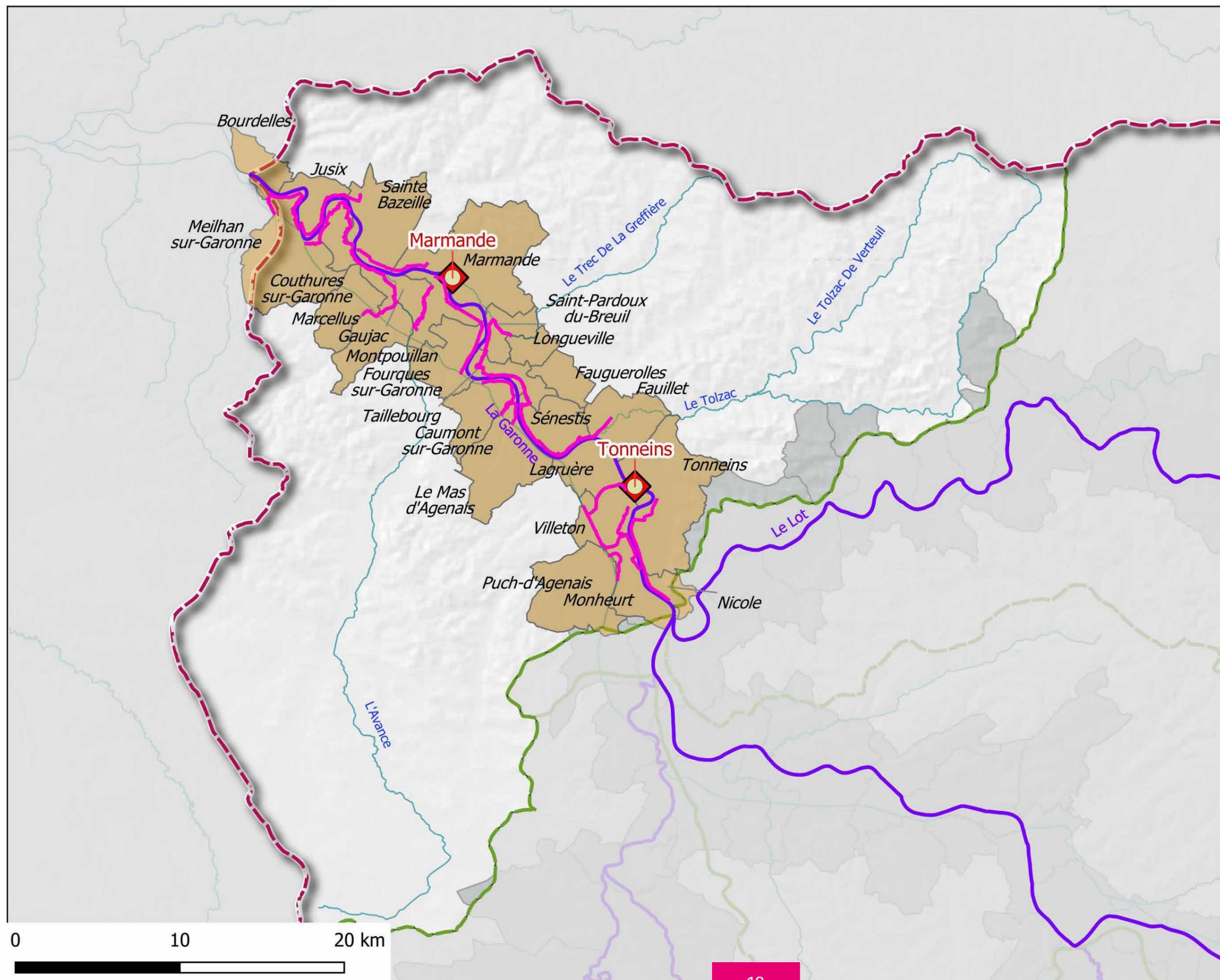


**Légende**

-  Région Occitanie
-  SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
-  Bassin versant de la zone de vigilance
-  Hydrographie
-  Tronçon réglementaire
-  Communes bénéficiant du service de prévision de crues
-  Station d'observation, utile à la prévision des crues
-  Station de vigilance avec prévisions quantitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Garonne marmandaise

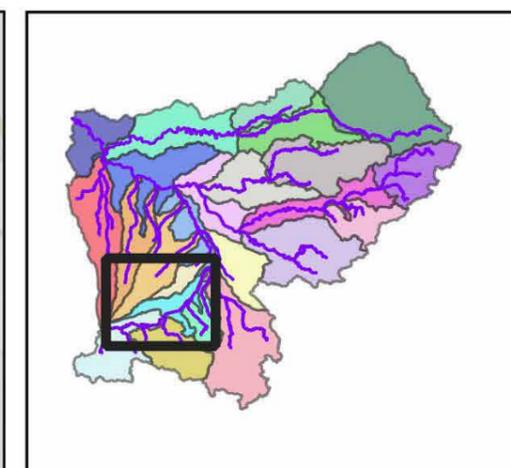
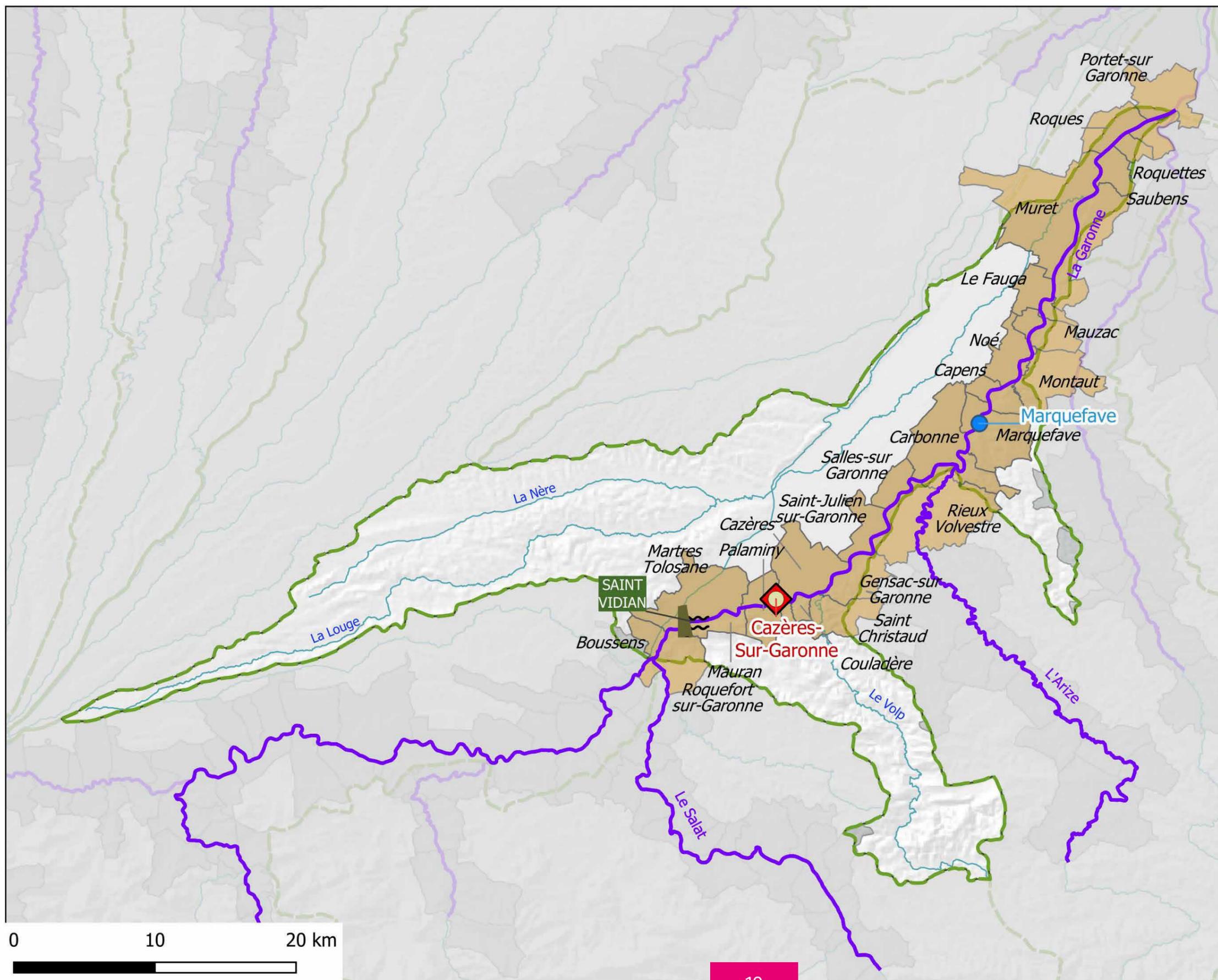


**Légende**

- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie : DRN  
 DREAL Nouvelle Aquitaine : DRNH  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Garonne volvestre

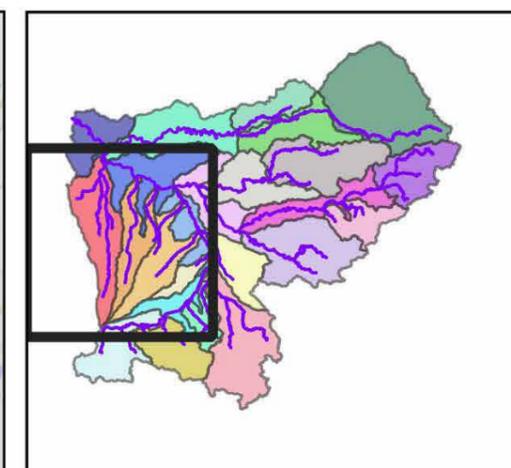
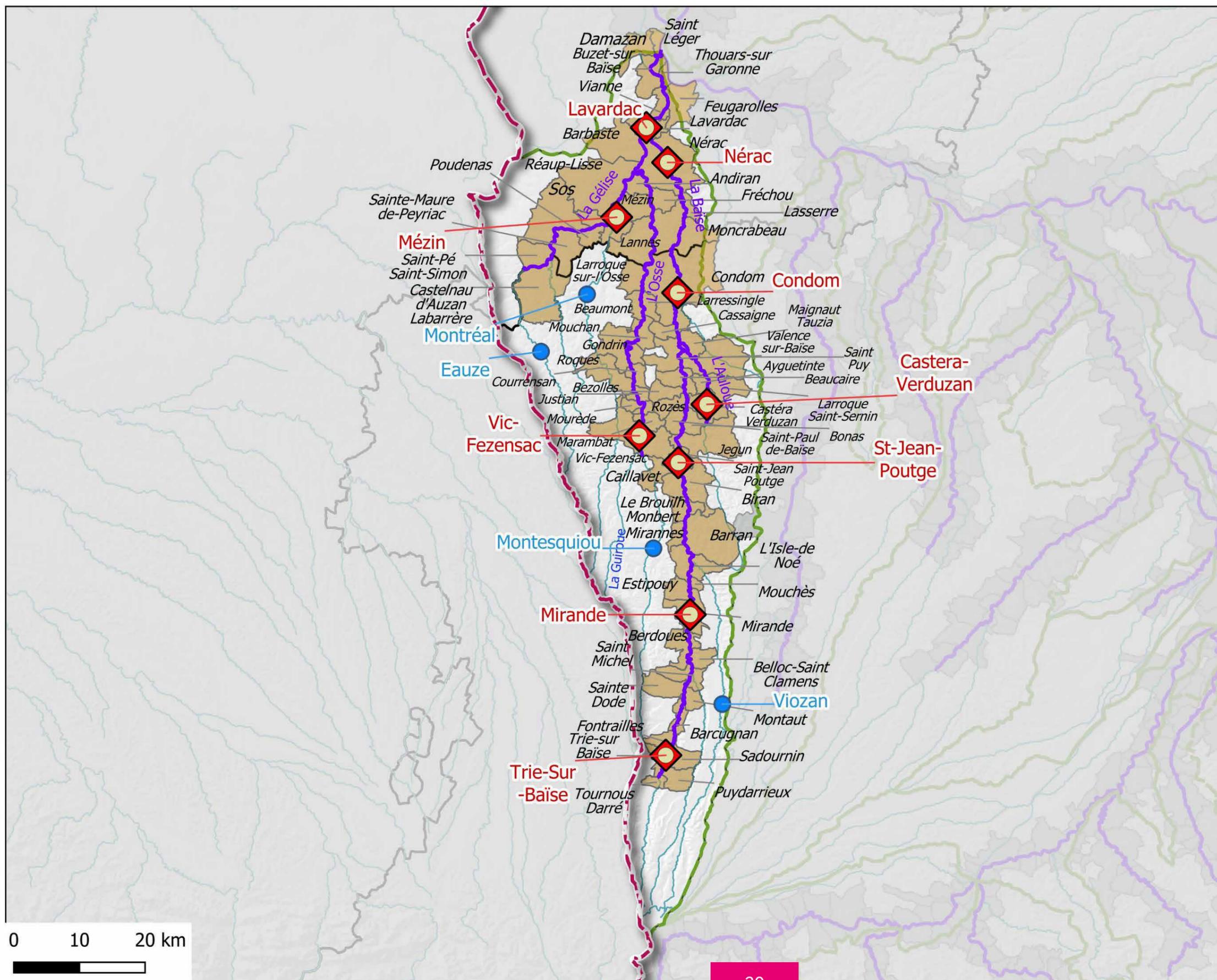


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- ◆ Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Barrage

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Gélise-Osse-Baïse

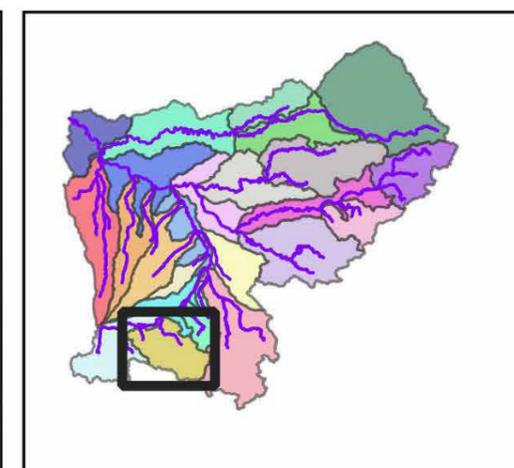
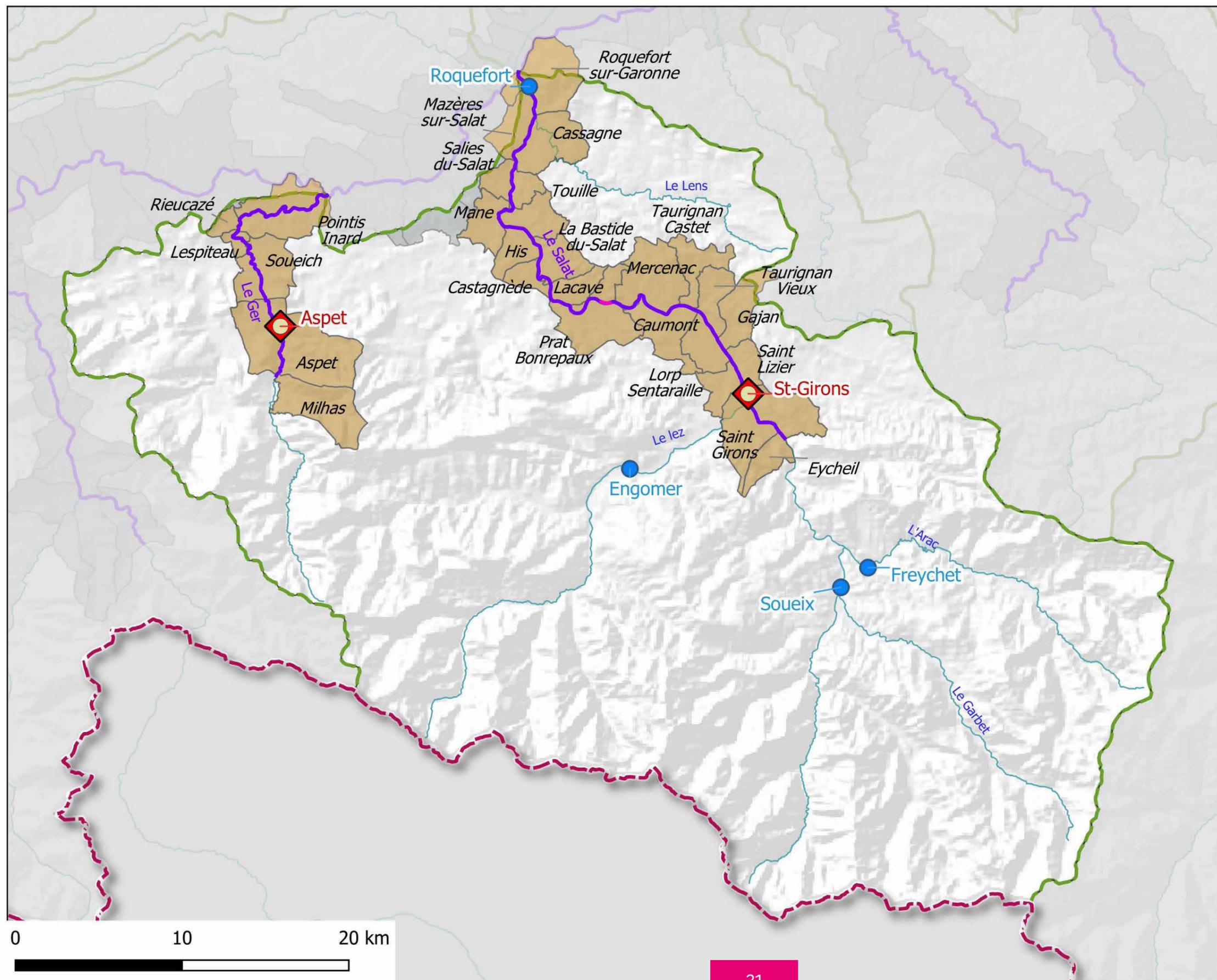


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Ger-Salat

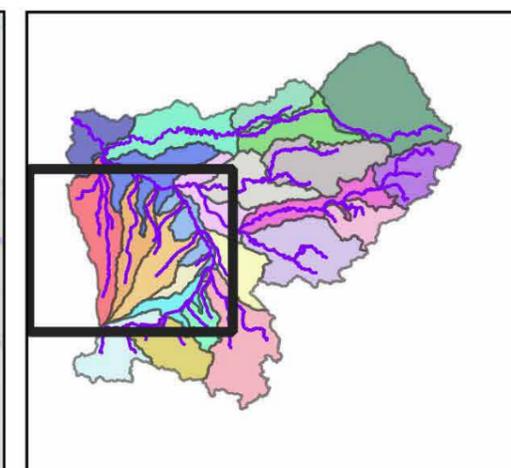
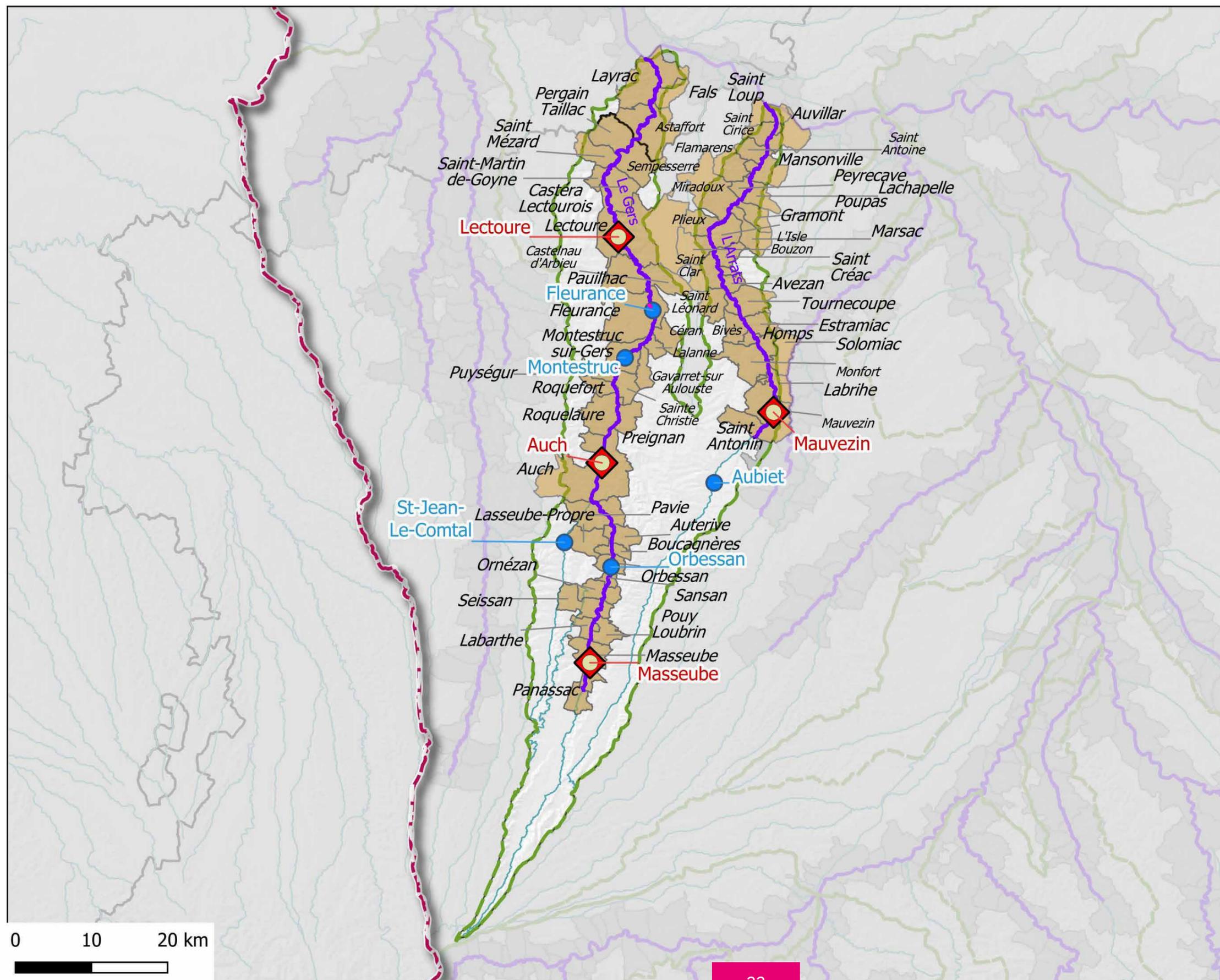


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- ◆ Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Gers-Arrats

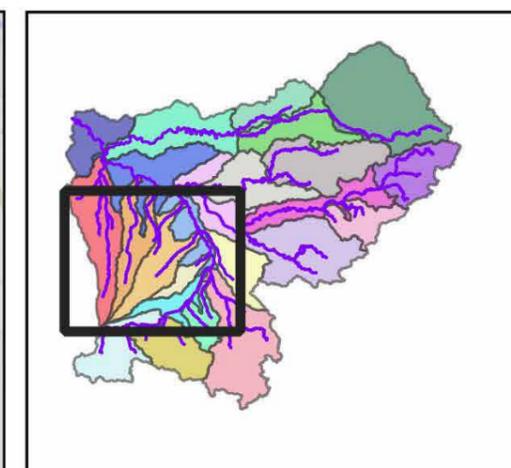
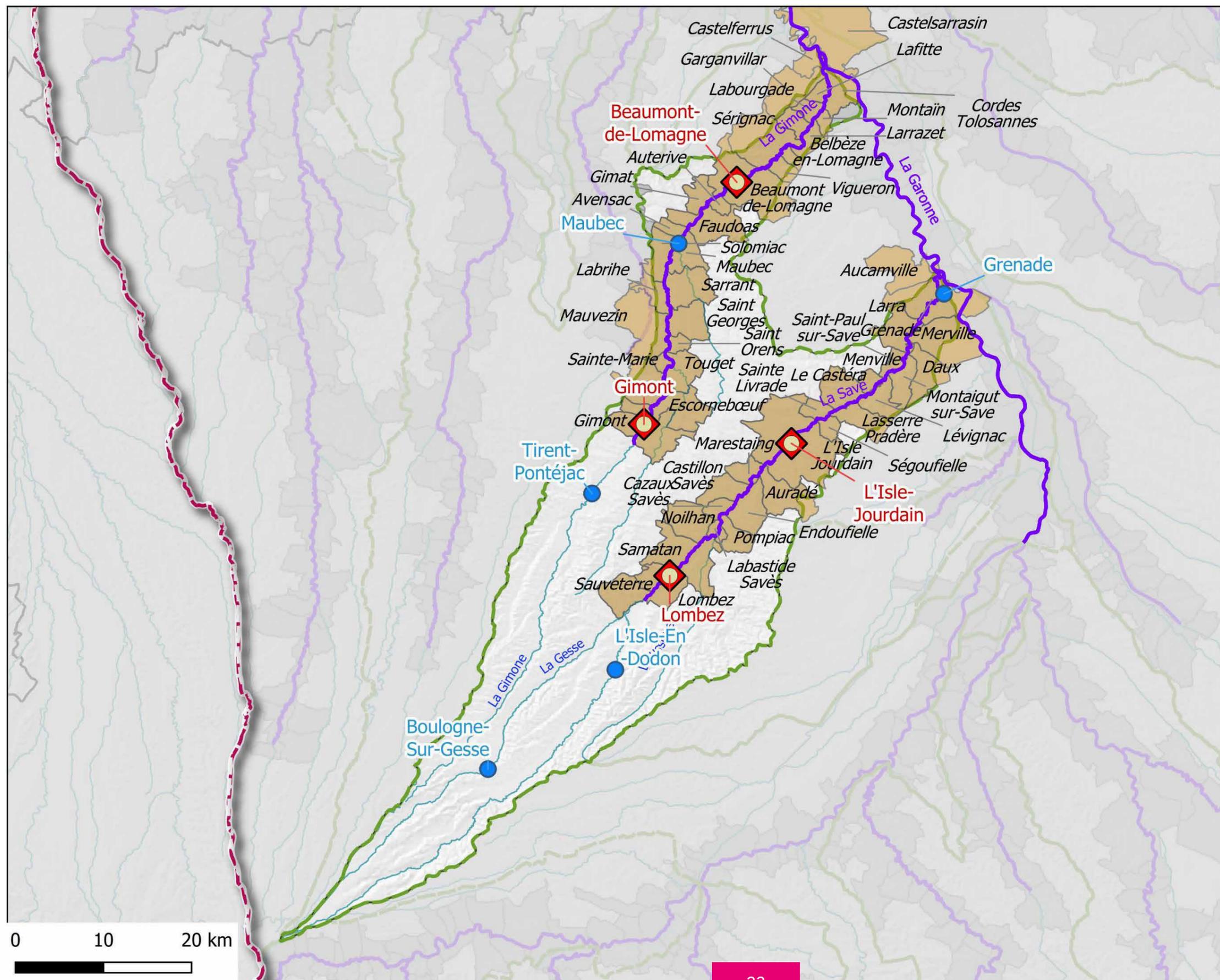


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Gimone-Save

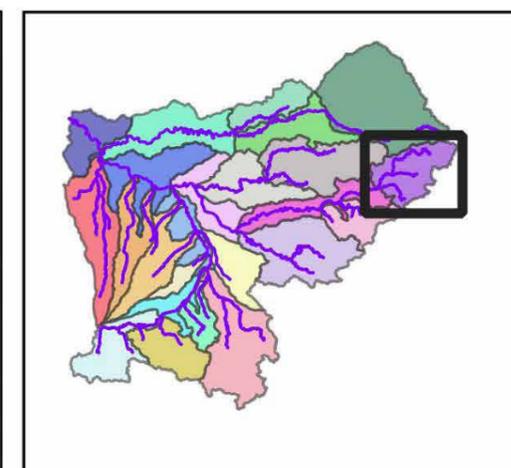
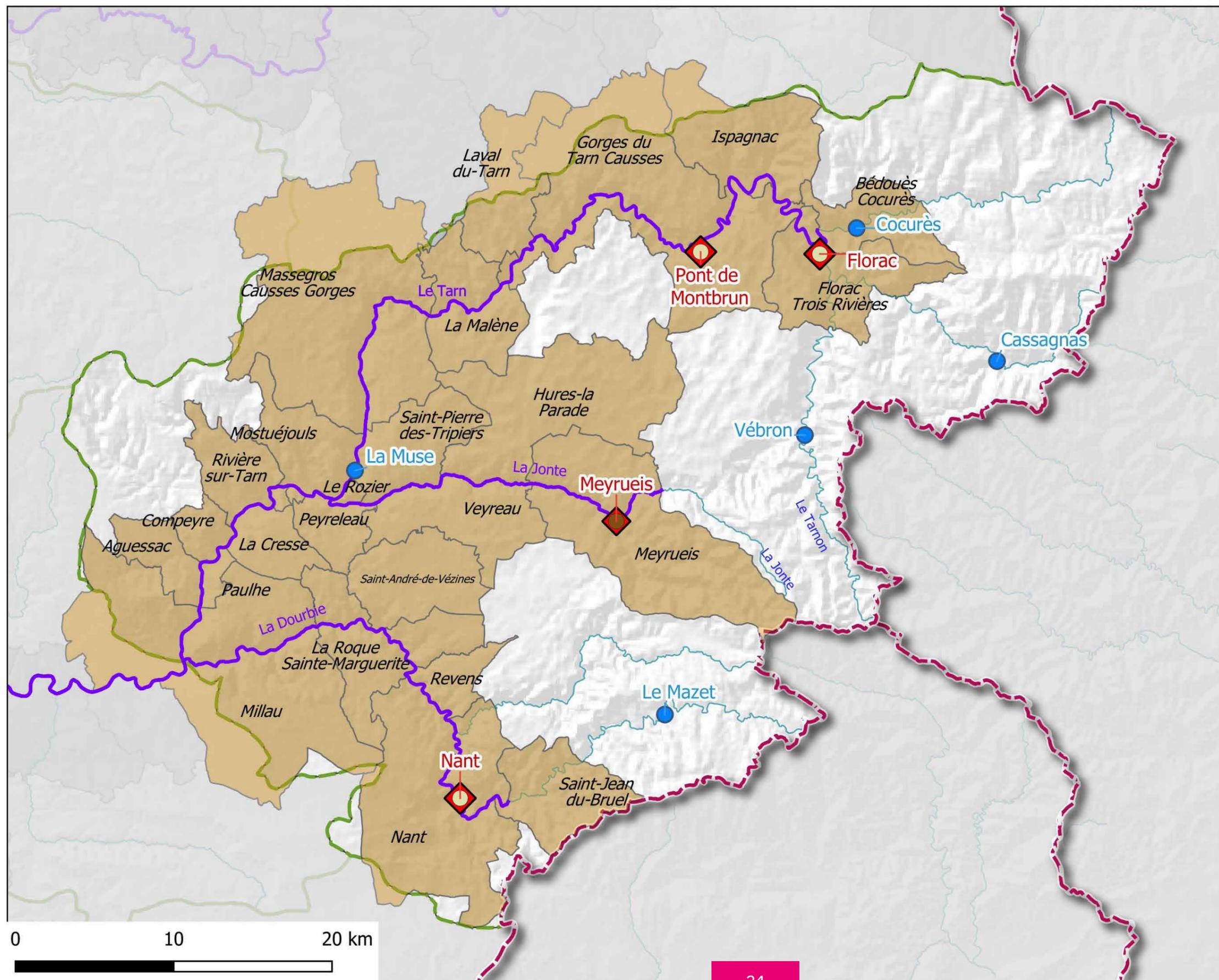


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- ◆ Station de vigilance avec prévisions quantitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Haut Tarn

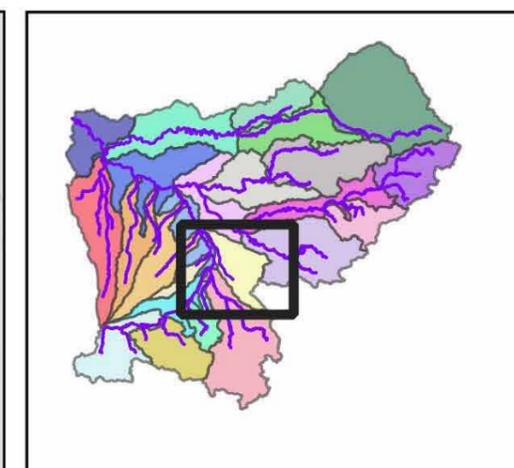
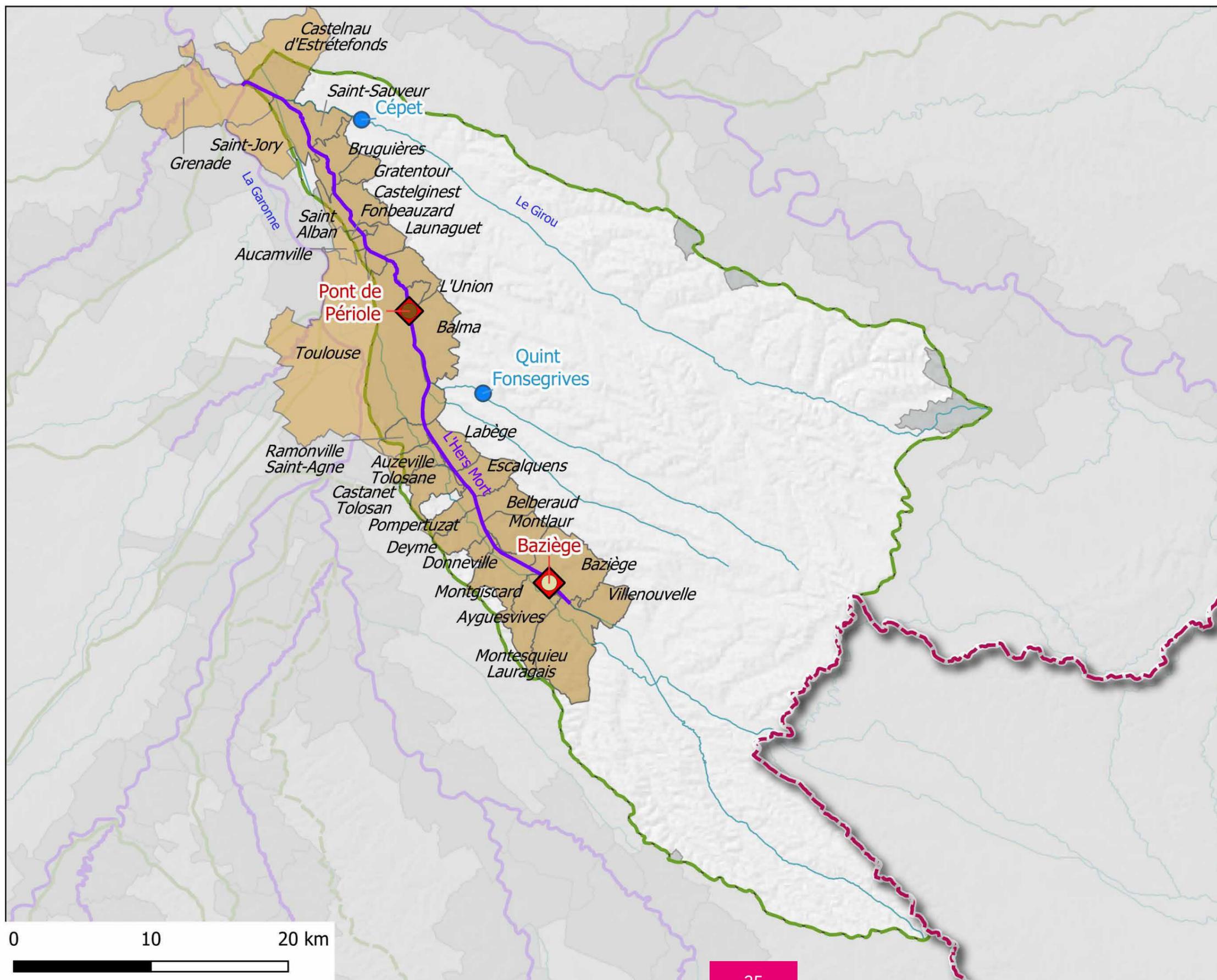


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Station de vigilance avec prévisions qualitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Hers Mort

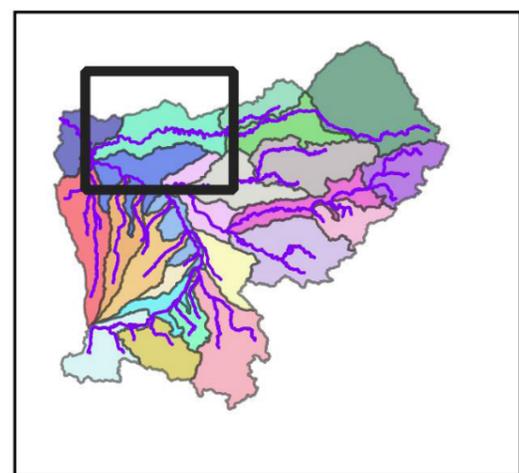
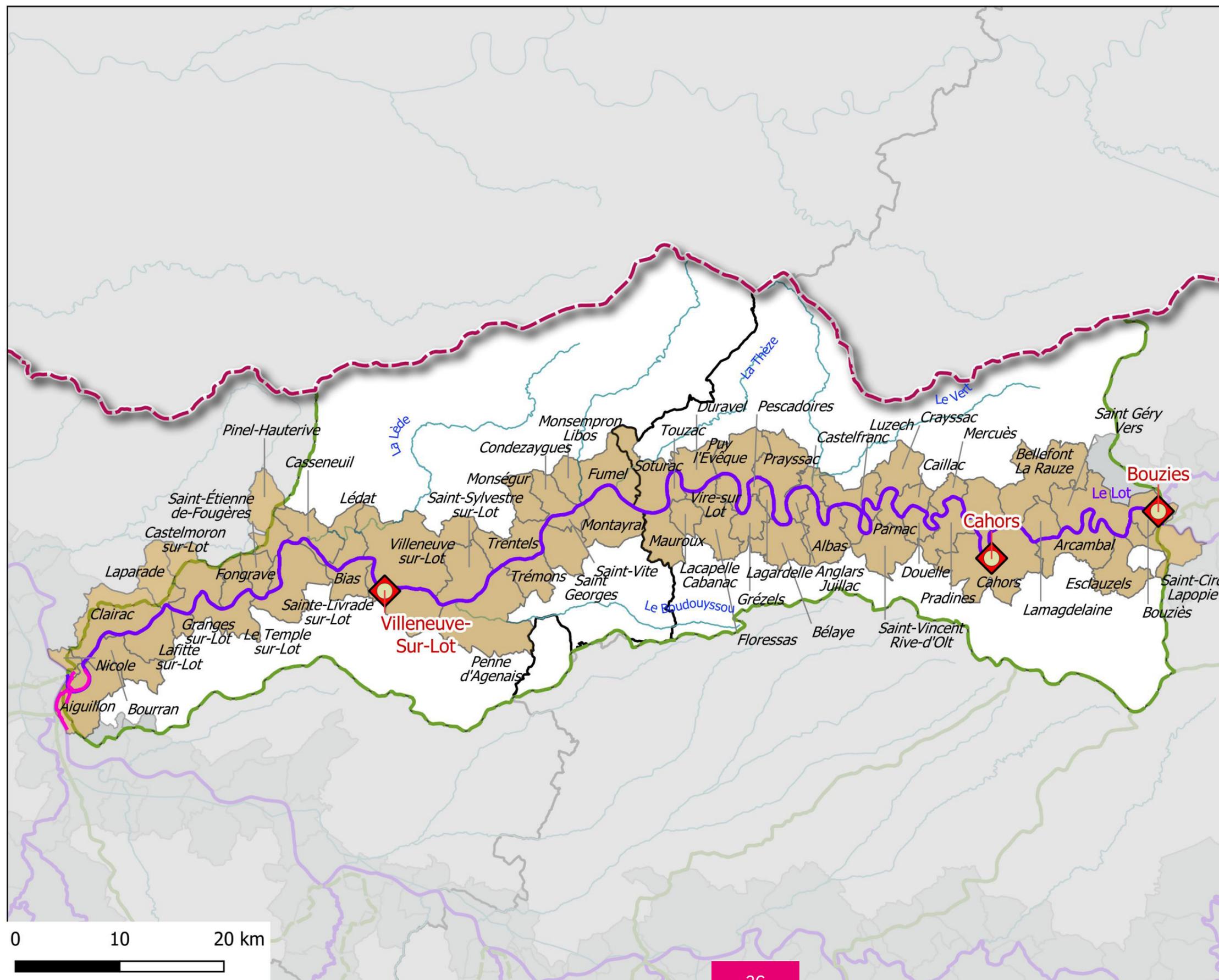


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Station de vigilance avec prévisions qualitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Lot aval

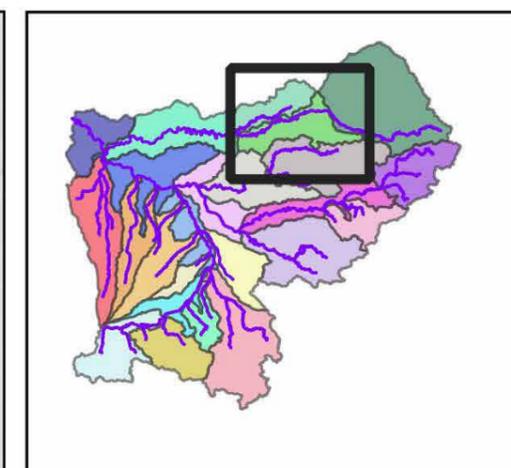
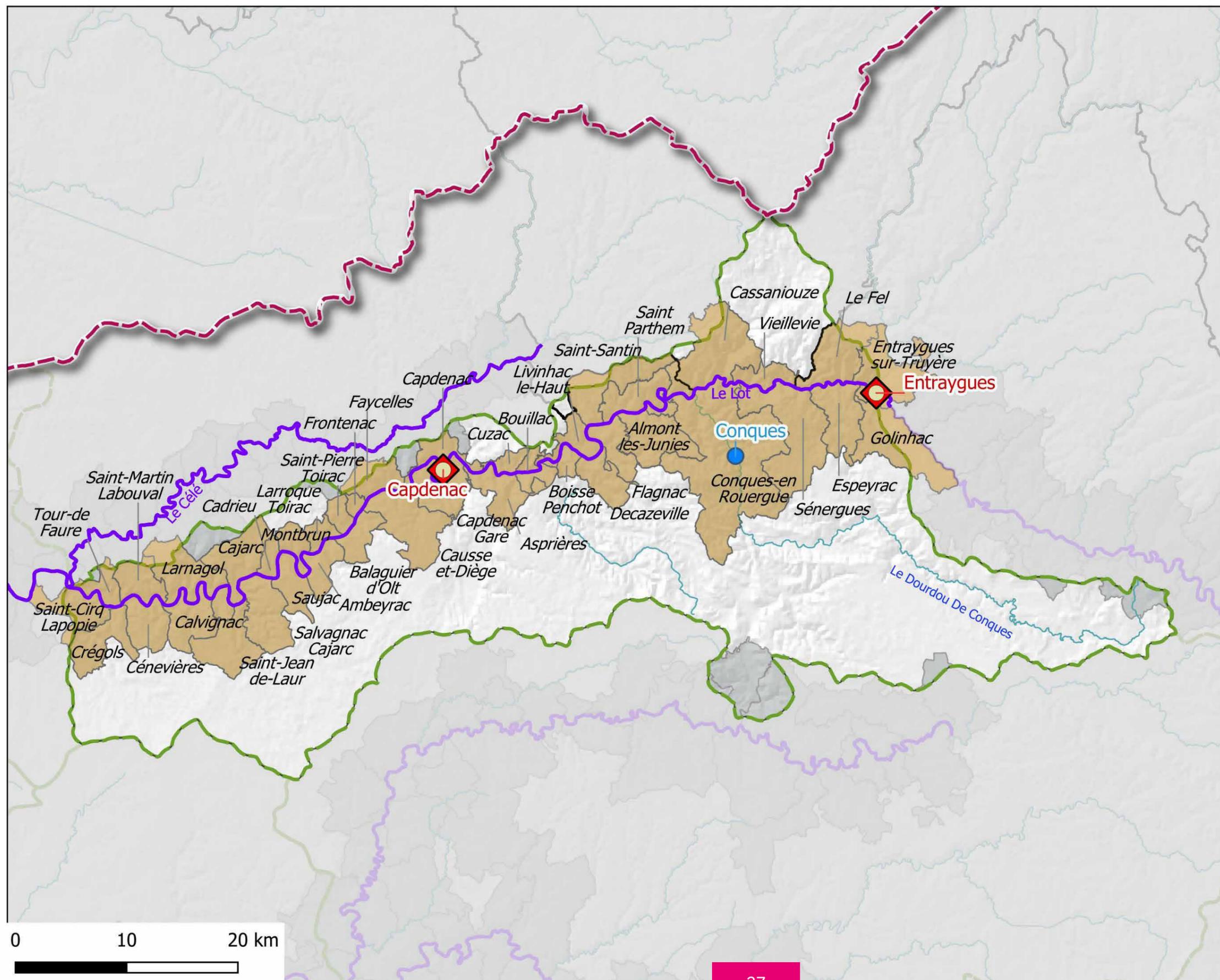


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Lot moyen

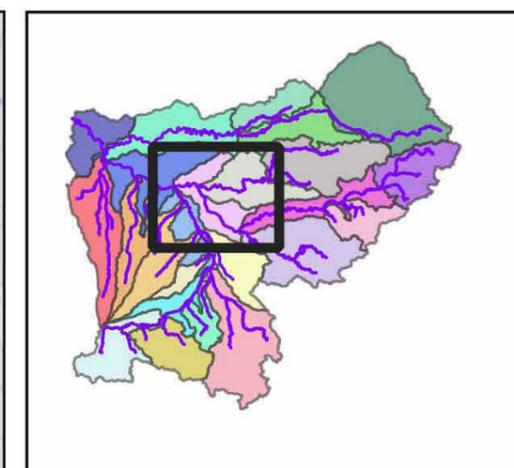
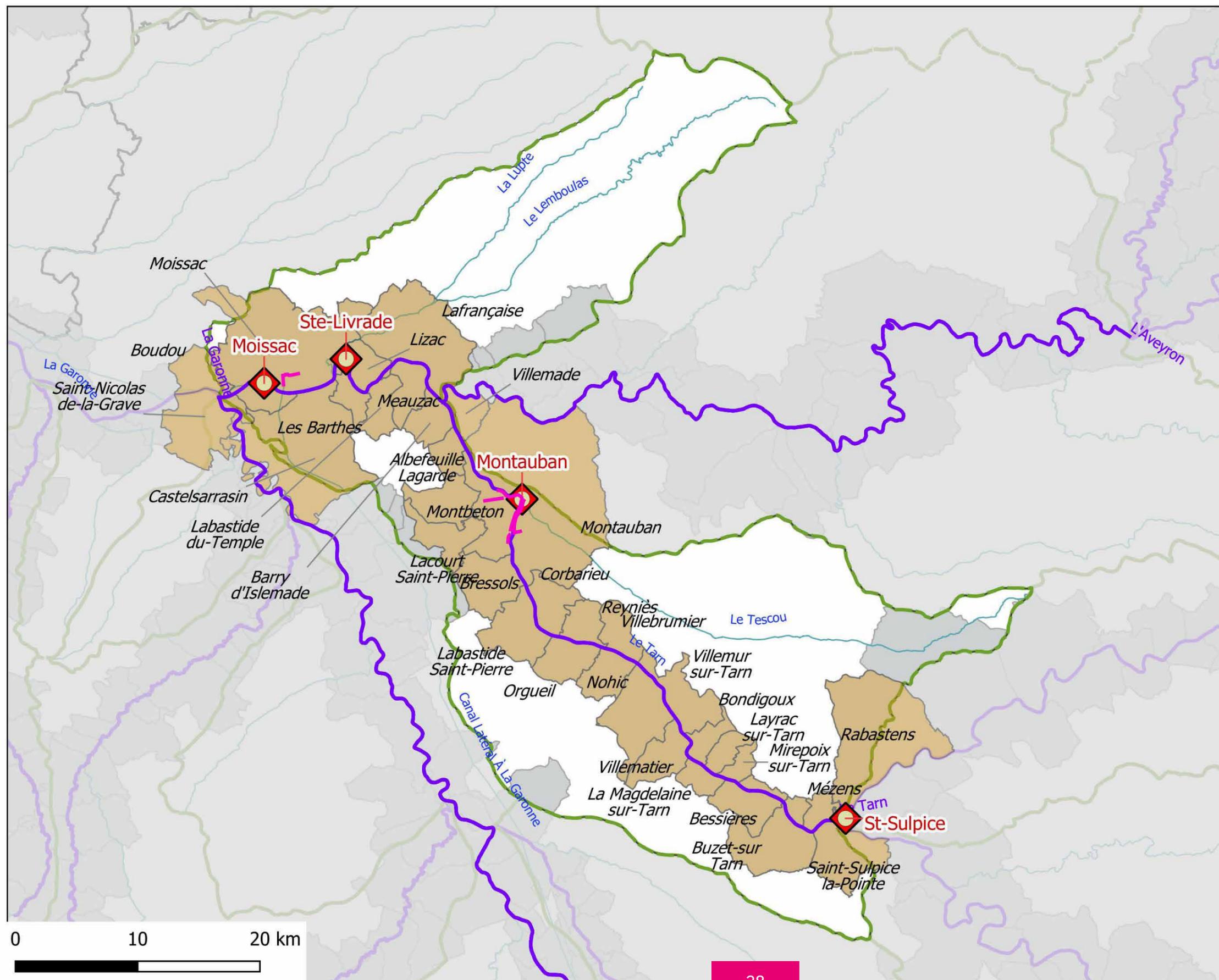


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Tarn aval

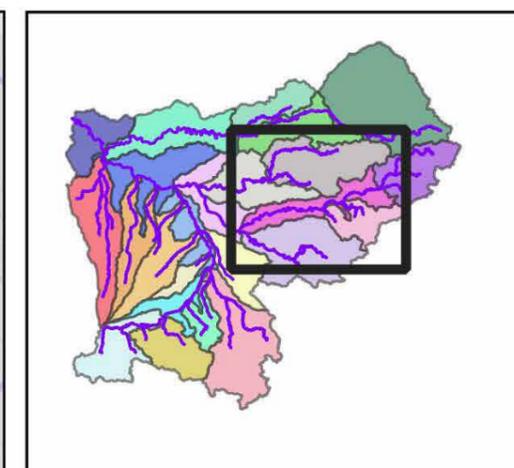
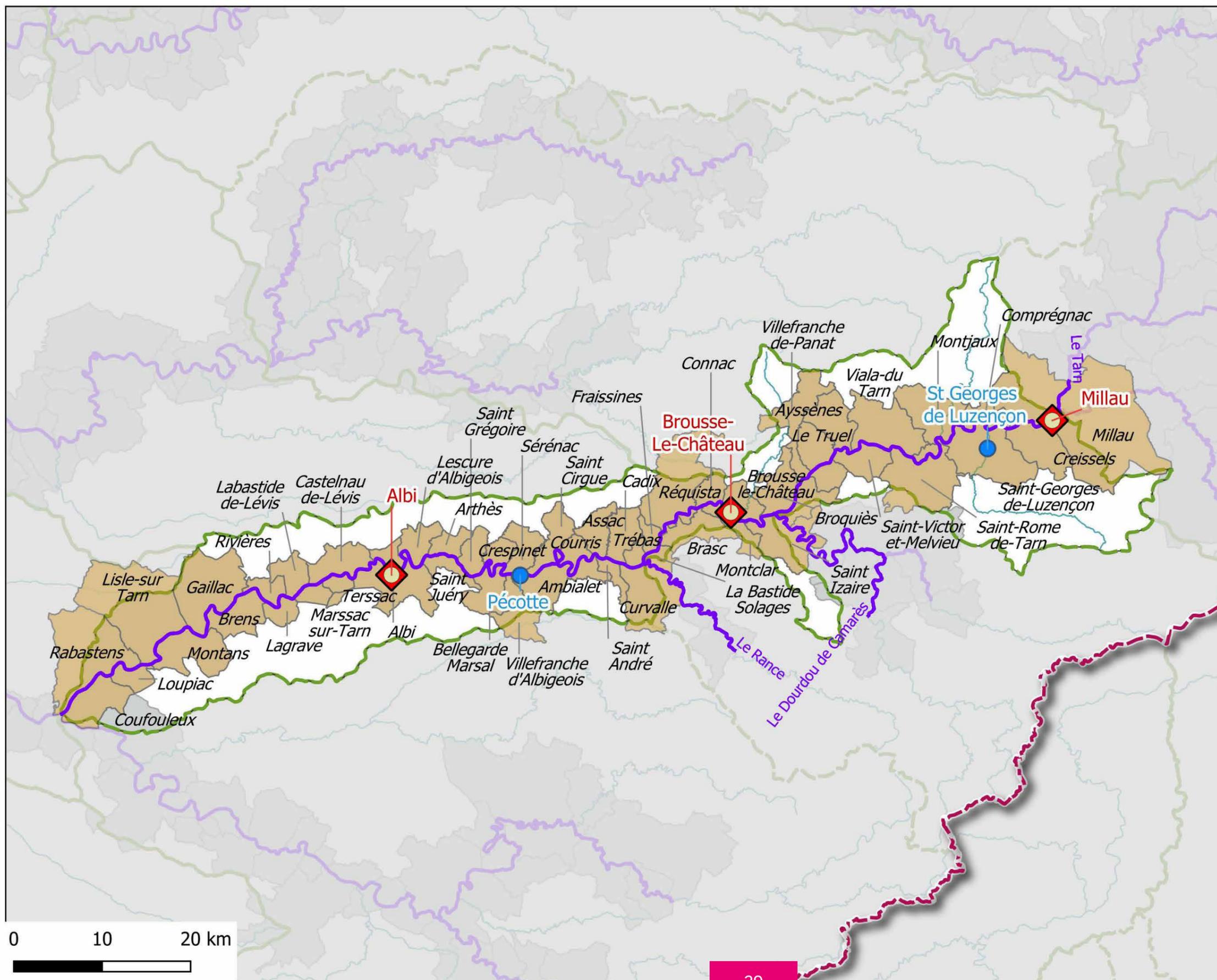


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- ◆ Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Système d'endiguement

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Tarn moyen

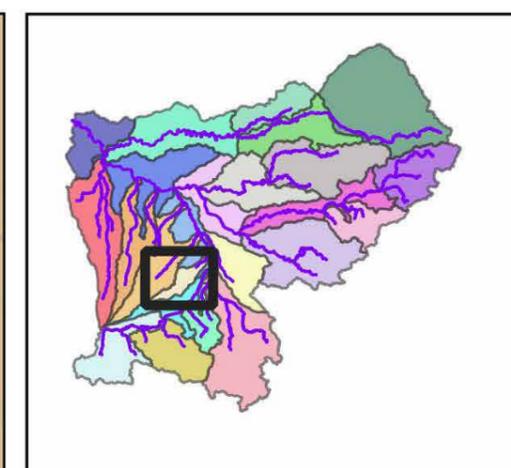
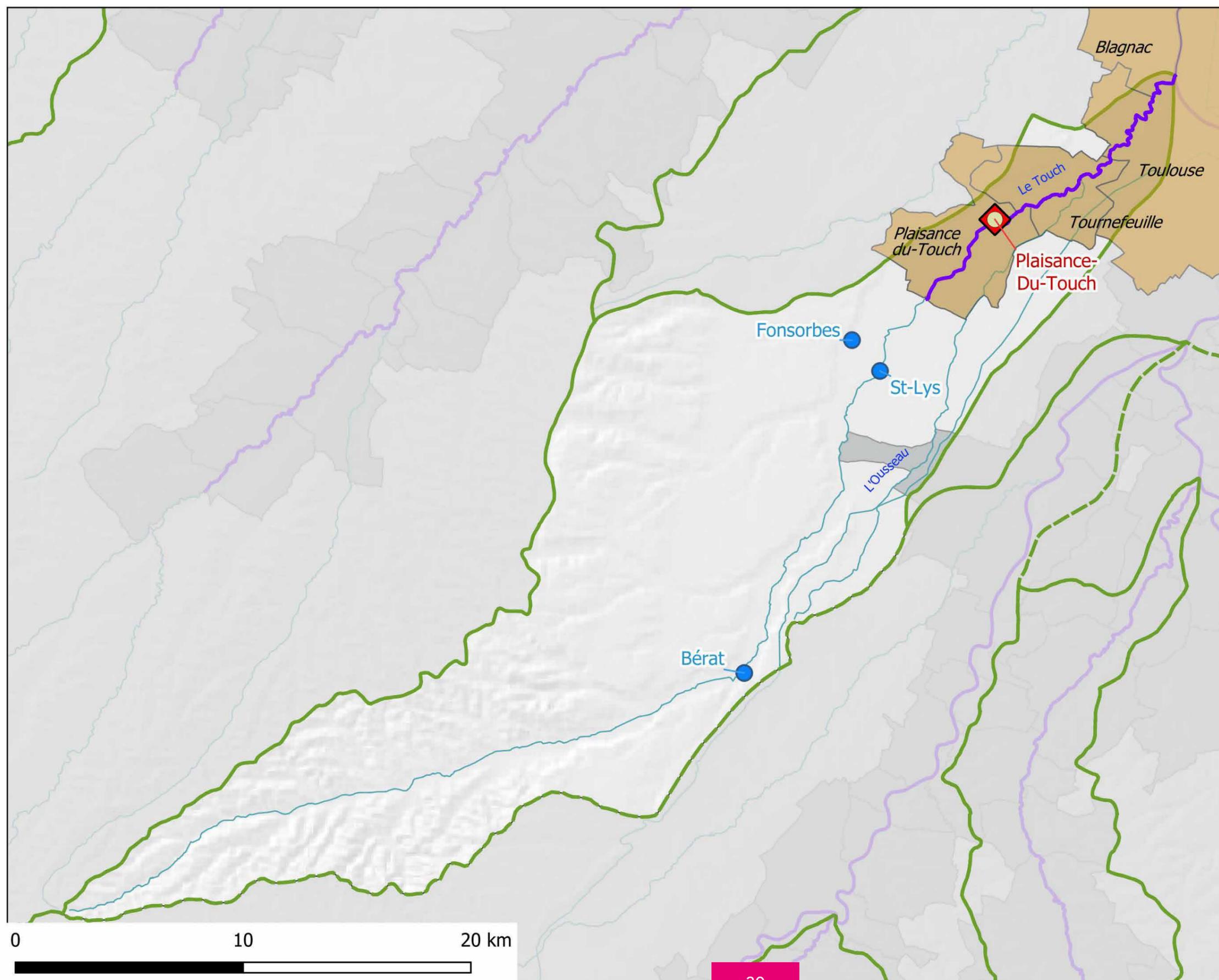


**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- ◆ Station de vigilance avec prévisions quantitatives

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Touch



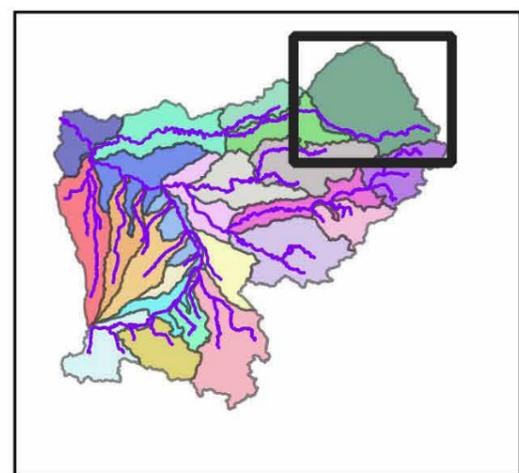
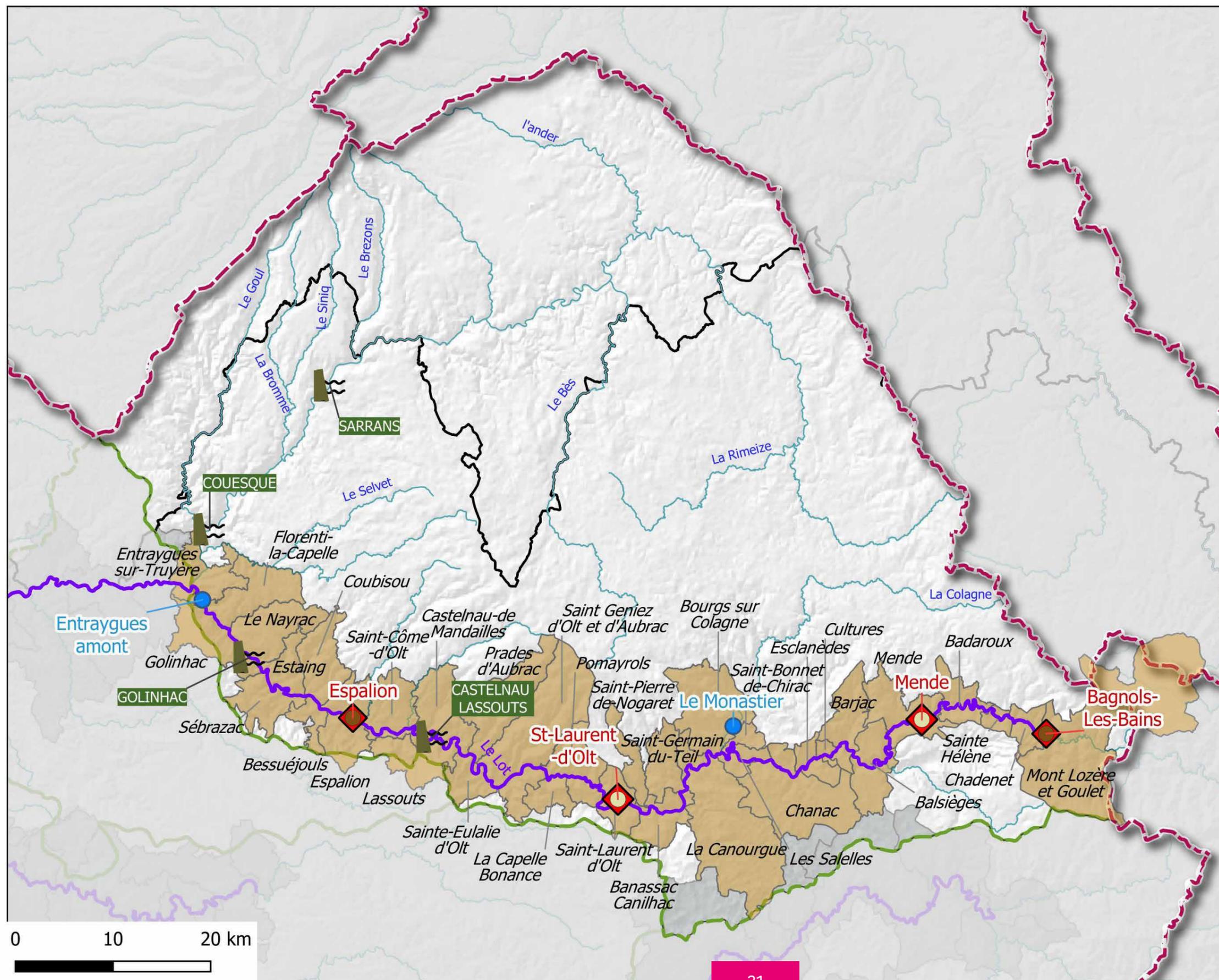
Légende

-  Région Occitanie
-  SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
-  Bassin versant de la zone de vigilance
-  Hydrographie
-  Tronçon réglementaire
-  Communes bénéficiant du service de prévision de crues
-  Station d'observation, utile à la prévision des crues
-  Station de vigilance avec prévisions quantitatives



Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tronçon de vigilance crue: Lot amont-Truyère



**Légende**

- Région Occitanie
- SPC Garonne Tarn Lot (GTL)
- Bassin versant de la zone de vigilance
- Hydrographie
- Tronçon réglementaire
- Communes bénéficiant du service de prévision de crues
- Station d'observation, utile à la prévision des crues
- Station de vigilance avec prévisions quantitatives
- Station de vigilance avec prévisions qualitatives
- Barrage

Sources :  
 IGN Protocole IGN/Ministère  
 DREAL Occitanie  
 Direction Risques Naturels  
 le 15/01/2021

Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

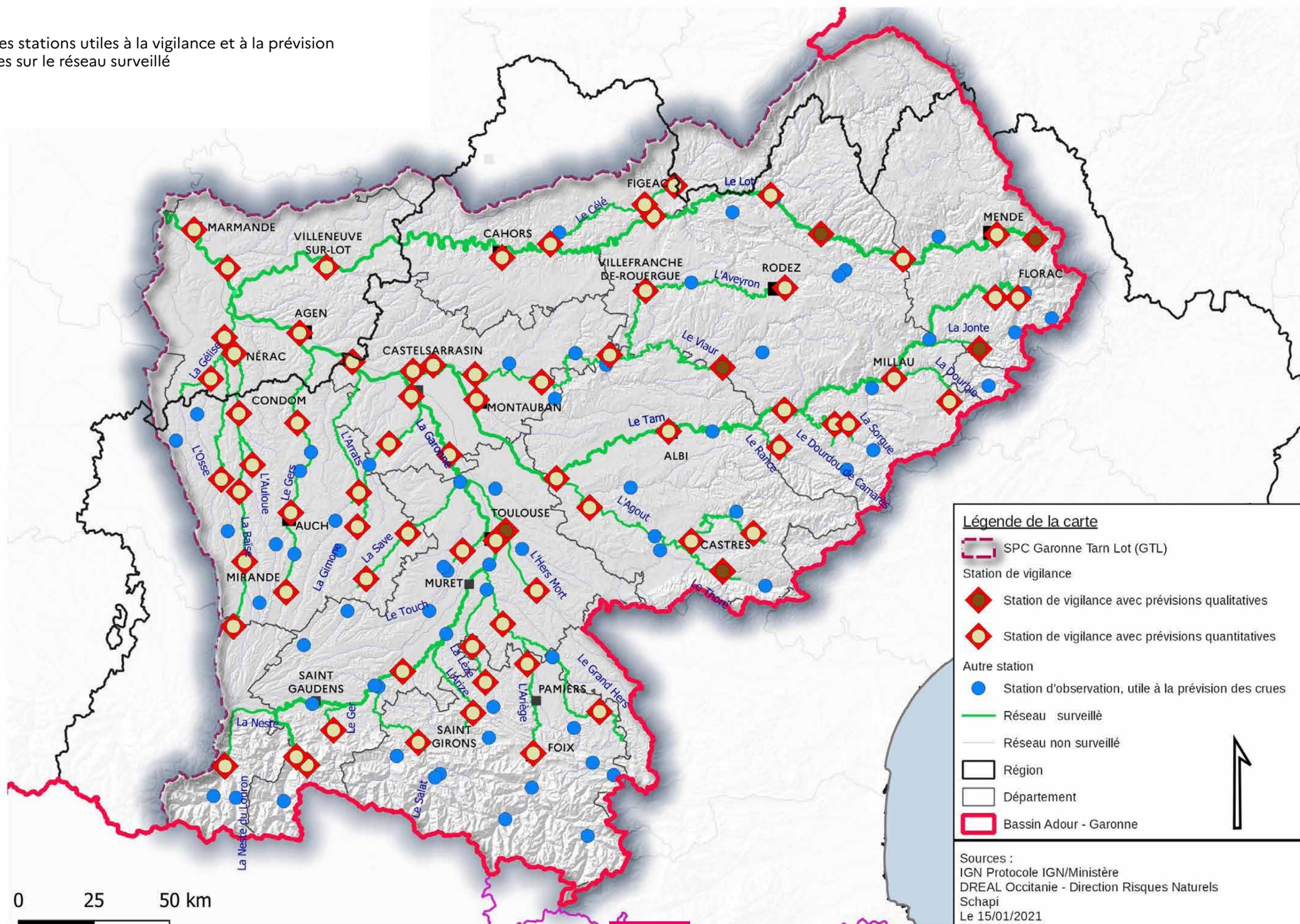
Stations	Code HYDRO3 (station)	Libellé PHYC station	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Eauze	O671331001	La Gélise à Eauze		Gélise-Osse-Baïse	La Gélise	X				
Montréal	O678431001	L'Auzoue à Montréal		Gélise-Osse-Baïse	L'Auzoue	X				
Mézin	O679333001	La Gélise à Mézin		Gélise-Osse-Baïse	La Gélise		X	X		3 à 6h
Montesquiou	O682461001	L'Osse à Montesquiou		Gélise-Osse-Baïse	L'Osse	X				
Vic-Fezensac	O686461001	L'Osse à Vic-Fezensac		Gélise-Osse-Baïse	L'Osse		X	X		3 à 6h
Trie-sur-Baïse	O650251001	La Baïse à Trie-sur-Baïse		Gélise-Osse-Baïse	La Baïse		X	X		3 à 6h
Viozan	O656431001	La Baïse à Viozan		Gélise-Osse-Baïse	La Petite Baïse	X				
Mirande	O654294001	La Baïse à Mirande		Gélise-Osse-Baïse	La Baïse		X	X		3 à 6h
Saint-Jean-Poutge	O661291001	La Baïse à Saint-Jean-Poutge		Gélise-Osse-Baïse	La Baïse		X	X		4 à 8h
Castera-Verduzan	O665401001	L'Auloue à Castera-Verduzan		Gélise-Osse-Baïse	L'Auloue		X	X		3 à 6h
Condom	O666292001	La Baïse à Condom		Gélise-Osse-Baïse	La Baïse		X	X		4 à 8h
Nérac	O669292001	La Baïse à Nérac – HE		Gélise-Osse-Baïse	La Baïse		X	X		4 à 8h
Lavardac	O691292001	La Baïse à Lavardac		Gélise-Osse-Baïse	La Baïse		X	X		3 à 6h
Masseube	O622251001	Le Gers à Masseube		Gers – Arrats	Le Gers		X	X		3 à 6h
Saint-Jean-Le-Comtal	O625401001	Le Sousson à Saint-Jean-le-Comtal		Gers – Arrats	Le Sousson	X				
Orbessan	O623501001	Le bras du Gers à Orbessan		Gers – Arrats	Le Gers	X				
Auch	O630252001	Le Gers à Auch		Gers – Arrats	Le Gers		X	X		3 à 6h
Montestruc	O631000101	Le Gers à Montestruc-sur-Gers		Gers – Arrats	Le Gers	X				
Fleurance	O633251101	Le Gers à Fleurance		Gers – Arrats	Le Gers	X				
Lectoure	O633251001	Le Gers à Lectoure		Gers – Arrats	Le Gers		X	X		4 à 8h
Aubiet	O605401001	L'Arrats à Aubiet		Gers – Arrats	L'Arrats	X				
Mauvezin	O606401001	L'Arrats à Mauvezin		Gers – Arrats	L'Arrats		X	X		4 à 8h
Tirent-Pontéjac	O273501001	Le bras de la Gimone à Tirent-Pontéjac		Gimone – Save	La Gimone	X				
Gimont	O274331001	La Gimone à Gimont		Gimone – Save	La Gimone		X	X		4 à 8h
Maubec	O284000101	Le bras de la Gimone à Maubec [Moulin de Maubec]		Gimone – Save	La Gimone	X				
Beaumont-de-Lomagne	O286331001	La Gimone à Beaumont-de-Lomagne		Gimone – Save	La Gimone		X	X		4 à 8h
Boulogne-Sur-Gesse	O243402001	La Gesse à Boulogne-sur-Gesse		Gimone – Save	La Gesse	X				
L'Isle-en-Dodon	O245291001	La Save à L'Isle-en-Dodon		Gimone – Save	La Save	X				
Lombez	O246293001	La Save à Lombez		Gimone – Save	La Save		X	X		4 à 8h
L'Isle-Jourdain	O252291001	La Save à L'Isle-Jourdain		Gimone – Save	La Save		X	X		4 à 8h
Grenade	O256292001	La Save à Grenade		Gimone – Save	La Save	X				
Bérat	O193431001	Le Touch à Bérat		Touch	Le Touch	X				
Saint-Lys	O205000201	Le Touch à Saint-Lys		Touch	Le Touch	X				
Fonsorbes	O205000101	La Galage [L'Aiguebelle] à Fonsorbes		Touch	L'Aiguebelle	X				
Plaisance-du-Touch	O196431001	Le Touch à Plaisance-du-Touch		Touch	Le Touch		X	X		4 à 8h
Saint-Lary-Soulan	O013402001	La Neste à Saint-Lary-Soulan		Garonne Amont – Nestes	La Neste d'Aure	X				
Arreau (Aure)	O014402001	La Neste à Arreau [Aure]		Garonne Amont – Nestes	La Neste d'Aure		X	X		2 à 3h
Loudenvielle	O015431001	La Neste du Louron à Loudenvielle		Garonne Amont – Nestes	La Neste du Louron	X				

Stations	Code HYDRO3 (station)	Libellé PHYC station	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Arreau (Louron)	O016434001	La Neste du Louron à Arreau [Louron]		Garonne Amont – Nestes	La Neste du Louron		X	X		2 à 3h
Bagnères-de-Luchon	O004402001	La Pique à Bagnères-de-Luchon		Garonne Amont – Nestes	La Pique	X				
Bossost	O000001001	La Garonne à Fos [Bossost]		Garonne Amont – Nestes	La Garonne	X				
Saint-Béat	O001004003	La Garonne à Saint-Béat – HE		Garonne Amont – Nestes	La Garonne		X	X		2 à 3h
Chaum	O005002001	La Garonne à Chaum		Garonne Amont – Nestes	La Garonne		X	X		2 à 3h
Valentine	O020002001	La Garonne [partielle] à Saint-Gaudens [Valentine]		Garonne Amont – Nestes	La Garonne	X				
Mancioux	O029003001	La Garonne à Mancioux		Garonne Amont – Nestes	La Garonne	X				
Aspet	O023402001	Le Ger à Aspet [2]		Ger – Salat	Le Ger		X	X		2 à 3h
Engomer	O048401001	Le Lez à Engomer [Balaguères]		Ger – Salat	Le Lez	X				
Soueix	O036252001	Le Salat à Soueix-Rogalle [Brousset]		Ger – Salat	Le Salat	X				
Freychet	O038401001	L'Arac à Soulan [Freychet]		Ger – Salat	L'Arac	X				
Saint-Girons	O050252002	Le Salat à Saint-Lizier [Saint Girons]		Ger – Salat	Le Salat		X	X		3 à 6h
Roquefort	O059251001	Le Salat à Roquefort-sur-Garonne		Ger – Salat	Le Salat	X				
Vicdessos	O114462001	Le Vicdessos à Vicdessos		Ariège – Hers-Vif	Le Vicdessos	X				
Ax-Les-Thermes	O102251002	L'Ariège à Ax-les-Thermes		Ariège – Hers-Vif	L'Ariège	X				
Bompas	O123251001	L'Ariège à Bompas		Ariège – Hers-Vif	L'Ariège	X				
Foix	O125251001	L'Ariège à Foix		Ariège – Hers-Vif	L'Ariège		X	X		2 à 4h
Saverdun	O137251002	L'Ariège à Saverdun		Ariège – Hers-Vif	L'Ariège		X	X		3 à 4h
Lavelanet	O149431003	Le Touyre à Lavelanet		Ariège – Hers-Vif	La Touyre	X				
Bélesta	O143291001	Le Grand Hers à Bélesta		Ariège – Hers-Vif	L'Hers Vif	X				
Mirepoix	O153292001	Le Grand Hers à Mirepoix		Ariège – Hers-Vif	L'Hers Vif		X	X		2 à 4h
Engravies	O158461001	Le Douctouyre à Vira [Engraviès]		Ariège – Hers-Vif	Le Douctouyre	X				
Mazères	O165293003	Le Grand Hers à Mazères		Ariège – Hers-Vif	L'Hers Vif	X				
Auterive	O171253001	L'Ariège à Auterive – HE		Ariège – Hers-Vif	L'Ariège		X	X		2 à 4h
La-Bastide-de-Sérou	O071402001	L'Arize à la Bastide-de-Sérou		Arize – Lèze	L'Arize	X				
Le Mas d'Azil	O074404001	L'Arize au Mas-d'Azil – HE		Arize – Lèze	L'Arize		X	X		2 à 3h
Pailhès	O181401001	La Lèze à Pailhès		Arize – Lèze	La Lèze	X				
Le Fossat	O182401001	La Lèze au Fossat		Arize – Lèze	La Lèze		X	X		2 à 3h
Lézat	O184402001	La Lèze à Lézat-sur-Lèze		Arize – Lèze	La Lèze		X	X		3 à 4h
Labarthe-sur-Lèze	O187401001	La Lèze à Labarthe-sur-Lèze		Arize – Lèze	La Lèze	X				
Cazères-sur-Garonne	O060003001	La Garonne à Palaminy [Cazères]		Garonne Volvestre	La Garonne		X	X		4 à 5h
Marquefave	O080001001	La Garonne à Marquefave		Garonne Volvestre	La Garonne	X				
Portet-sur-Garonne	O200001001	La Garonne à Portet-sur-Garonne		Garonne Toulousaine	La Garonne	X				
Toulouse Saint-Michel	O200008001	Le bras inférieur de la Garonne à Toulouse – St-Michel		Garonne Toulousaine	La Garonne	X				
Toulouse-Pont-Neuf	O200004001	La Garonne à Toulouse [Pont-Neuf]		Garonne Toulousaine	La Garonne		X	X		4 à 7h
Verdun-sur-Garonne	O262002001	La Garonne à Verdun-sur-Garonne – HE		Garonne Toulousaine	La Garonne		X	X		4 à 6h
Trescasses	O290002001	La Garonne à Saint-Aignan [Tres Casses]		Garonne Toulousaine	La Garonne		X	X		4 à 6h
Baziège	O217251001	L'Hers à Baziège		Hers Mort	L'Hers Mort		X	X		3h
Quint Fonsegrives	O221501001	La Saune à Quint-Fonsegrives		Hers Mort	La Saune	X				
Pont de Périole	O222251001	L'Hers à Toulouse [Pont de Périole]		Hers Mort	L'Hers Mort		X		X	Qualitatif
Cépet	O234401001	Le Girou à Cépet		Hers Mort	Le Girou	X				
Lamagistère	O614001001	La Garonne à Lamagistère		Garonne Agenaise	La Garonne		X	X		4 à 6h

Stations	Code HYDRO3 (station)	Libellé PHYC station	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
Agen	O640001001	La Garonne à Agen		Garonne Agenaise	La Garonne		X	X		4 à 6h
Tonneins	O900001002	La Garonne à Tonneins		Garonne Marmandaise	La Garonne		X	X		8 à 10h
Marmande	O909001001	La Garonne à Marmande		Garonne Marmandaise	La Garonne		X	X		8 à 10h
Vébron	O306404001	Le Tarnon à Vebron		Haut Tarn	Le Tarnon	X				
Cassagnas	O308435001	La Mimente à Cassagnas		Haut Tarn	La Mimente	X				
Cocurès	O303101001	Le Tarn à Bédouès [Cocures]		Haut Tarn	Le Tarn	X				
Florac	O306403001	Le Tarnon à Florac – HE		Haut Tarn	Le Tarnon		X	X		2h
Pont-de-Montbrun	O312102002	Le Tarn à Montbrun - Pont de Montbrun		Haut Tarn	Le Tarn		X	X		2h
La Muse	O314101001	Le Tarn à Mostuéjols [La Muse]		Haut Tarn	Le Tarn	X				
Meyrueis	O319401002	La Jonte à Meyrueis [aval] – HE		Haut Tarn	La Jonte		X		X	Qualitatif
Le Mazet	O331401002	La Dourbie à Dourbies [Le Mazet]		Haut Tarn	La Dourbie	X				
Nant	O333402002	La Dourbie à Nant		Haut Tarn	La Dourbie		X	X		2h
Camarès	O353401001	Le Dourdou à Camarès		Dourdou – Sorgues – Rance	Le Dourdou	X				
Vabres L'Abbaye (Moulin)	O355401101	Le Dourdou [du Tarn] à Vabres-l'Abbaye [Le Moulin]		Dourdou – Sorgues – Rance	Le Dourdou	X				
Saint-Félix-De-Sorgue	O357461001	La Sorgues à Saint-Félix-de-Sorgues		Dourdou – Sorgues – Rance	La Sorgue	X				
Saint-Affrique	O358461004	La Sorgues à Saint-Affrique – Viaduc		Dourdou – Sorgues – Rance	La Sorgue		X	X		2 à 3h
Vabres L'Abbaye	O359402002	Le Dourdou à Vabres-l'Abbaye - Le Poujol		Dourdou – Sorgues – Rance	Le Dourdou		X	X		2h
Saint-Sernin-sur-Rance	O375401001	Le Rance à Saint-Sernin-sur-Rance		Dourdou – Sorgues – Rance	Le Rance		X	X		2h
Brassac	O415251001	L'Agout à Brassac		Agout – Thoré	L'Agout		X	X		1h30
Vabre	O419433002	Le Gijou à Vabre – HE		Agout – Thoré	Le Gijou	X				
Castres	O422251003	L'Agout à Castres – HE		Agout – Thoré	L'Agout		X	X		2 à 4h
Sauveterre	O431401001	Le Thoré à Sauveterre [La Bourgade]		Agout – Thoré	Le Thoré	X				
Rigautou	O438401001	Le Thoré à Payrin-Augmontel [Pont de Rigautou]		Agout – Thoré	Le Thoré		X		X	Qualitatif
Cambounet	O454402001	Le Sor à Cambounet-sur-le-Sor		Agout – Thoré	Le Sor	X				
Vielmur	O460251001	L'Agout à Vielmur-sur-Agout		Agout – Thoré	L'Agout	X				
Graulhet	O477402001	Le Dadou à Graulhet		Agout – Thoré	Le Dadou	X				
Lavaur	O469251003	L'Agout à Lavaur - Pont de Lavaur		Agout – Thoré	L'Agout		X	X		3 à 5h
Millau	O340101002	Le Tarn à Millau – HE		Tarn Moyen	Le Tarn		X	X		4 à 6h
Saint Georges de Luzençon	O342403002	Le Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon		Tarn Moyen	Le Cernon	X				
Brousse-Le-Château	O360102001	Le Tarn à Brousse-le-Château		Tarn Moyen	Le Tarn		X	X		4 à 6h
Albi	O400101001	Le Tarn à Albi		Tarn Moyen	Le Tarn		X	X		5 à 7h
Résuenhe	O505501001	Le Serre à Coussergues [Resuenhe]		Aveyron-Viaur	La Serre	X				
Pont de Manson	O504251002	L'Aveyron à Palmas – Pont-de-Manson		Aveyron-Viaur	L'Aveyron	X				
Onet-Le-Château	O509252002	L'Aveyron à Onet-le-Château		Aveyron-Viaur	L'Aveyron		X	X		4 à 6h
Prévinquières	O516000101	L'Aveyron à Prévinquières		Aveyron-Viaur	L'Aveyron	X				
Barrage Cabal	O522401001	L'Alzou à Villefranche-de-Rouergue [Barrage Cabal]		Aveyron-Viaur	L'Alzou	X				
Villefranche-de-Rouergue.	O519254001	L'Aveyron à Villefranche-de-Rouergue [HE] – HE		Aveyron-Viaur	L'Aveyron		X	X		2 à 4h
Cassagnes-Bégonhes	O541401001	Le Céor à Cassagnes-Bégonhès		Aveyron-Viaur	Le Céor	X				
Saint-Just-sur-Viaur	O548293002	Le Viaur à Saint-Just-sur-Viaur [Le Cambon]		Aveyron-Viaur	Le Viaur		X		X	Qualitatif
Varen	O560252001	L'Aveyron à Varen		Aveyron Aval	L'Aveyron		X	X		4 à 6h
Milhars	O566401001	Le Cérou à Milhars		Aveyron Aval	Le Cérou	X				
Saint-Antonin	O568501002	La Bonnette à Saint-Antonin-Noble-Val		Aveyron Aval	La Bonnette	X				

Stations	Code HYDRO3 (station)	Libellé PHYC station	Gestionnaires réseaux de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
						Observation	Référence pour la vigilance	Prévision quantitative	Prévision qualitative	
La Gauterie	O575402001	La Vère à Bruniquel [La Gauterie]		Aveyron Aval	La Vère	X				
Montricoux	O576251001	L'Aveyron à Bruniquel [Montricoux]		Aveyron Aval	L'Aveyron		X	X		4 à 6h
Réalville	O585401001	La Lère à Réalville		Aveyron Aval	La Lère	X				
Loubejac	O588251001	L'Aveyron à Montauban [Loubéjac]		Aveyron Aval	L'Aveyron		X	X		4 à 6h
Saint-Sulpice	O408101001	Le Tarn à Rabastens		Tarn Aval	Le Tarn		X	X		5 à 7h
Montauban	O494101001	Le Tarn à Montauban		Tarn Aval	Le Tarn		X	X		4 à 8h
Sainte-Livrade	O590101002	Le Tarn à Moissac – Sainte-Livrade		Tarn Aval	Le Tarn		X	X		6 à 8h
Moissac	O598101001	Le Tarn à Moissac [aval]		Tarn Aval	Le Tarn		X	X		3 à 5h
Bagnols-Les-Bains	O700151002	Le Lot à Bagnols-les-Bains		Lot Amont – Truyère	Le Lot		X		X	Qualitatif
Mende	O702153003	Le Lot à Mende – HE		Lot Amont – Truyère	Le Lot		X	X		2 à 4h
Le Monastier	O709401002	La Colagne au Monastier-Pin-Moriès		Lot Amont – Truyère	La Colagne	X				
Saint-Laurent-d'Olt	O711502001	Le Lot à Saint-Laurent-d'Olt		Lot Amont – Truyère	Le Lot		X	X		2 à 4h
Espalion	O716151001	Le Lot à Espalion		Lot Amont – Truyère	Le Lot		X		X	Qualitatif
Entraygues amont	O719151001	Le Lot à Entraygues-sur-Truyère [amont]		Lot Amont – Truyère	Le Lot	X				
Entraygues	O770154001	Le Lot à Entraygues-sur-Truyère – HE		Lot Moyen	Le Lot		X	X		2h
Conques	O787401001	Le Dourdou à Conques		Lot Moyen	Le Dourdou de Conques	X				
Capdenac	O795151001	Le Lot à Capdenac		Lot Moyen	Le Lot		X	X		4 à 7h
Bagnac-sur-Célé	O811353001	Le Célé à Bagnac-sur-Célé		Célé	Le Célé		X	X		2 à 4h
Figeac	O811352001	Le Célé à Figeac		Célé	Le Célé		X	X		4 à 6h
Les amis du Célé	O813352001	Le Célé à Orniac [Les Amis du Célé]		Célé	Le Célé	X				
Bouziès	O820151001	Le Lot à Bouziès		Lot aval	Le Lot		X	X		6 à 8h
Cahors	O823153002	Le Lot à Cahors – HE		Lot aval	Le Lot		X	X		8 à 12h
Villeneuve-sur-Lot	O848153003	Le Lot à Villeneuve-sur-Lot [52m]		Lot aval	Le Lot		X	X		8 à 12h

Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

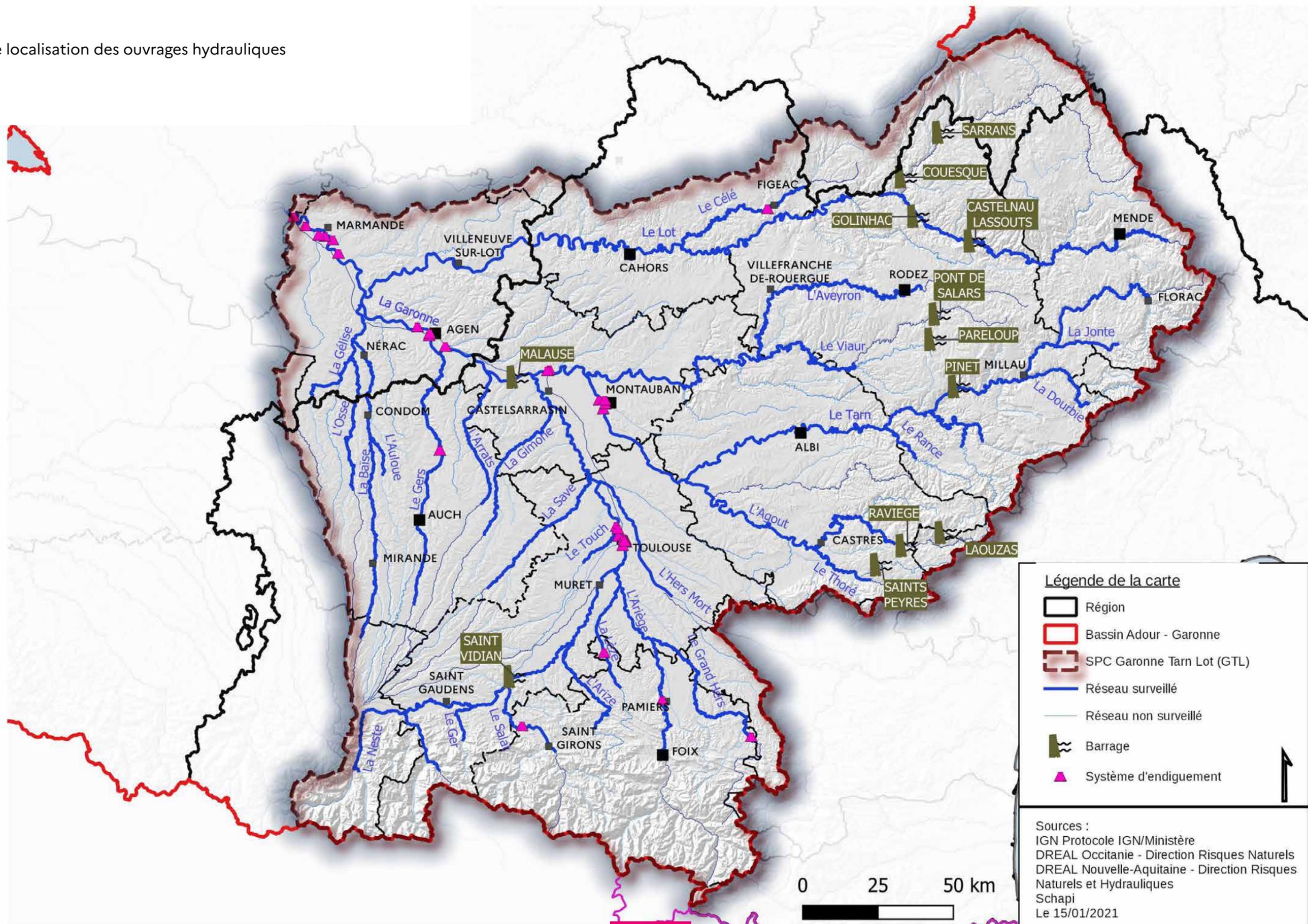


## Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Tronçon	Cours d'eau	Ouvrage			Département
		Nom	Type	Gestionnaire	
Garonne Volvestre	La Garonne	Saint-Vidian	Barrage de retenue	EDF	Haute-Garonne
Garonne agenaise	La Garonne	Malause	Barrage de retenue	EDF	Tarn-et-Garonne
Agout – Thoré	La Vèbre	Laouzas	Barrage de retenue	EDF	Tarn
Agout – Thoré	L'Agout	La Raviège	Barrage de retenue	EDF	Tarn
Agout – Thoré	L'Arn	Saint-Peyres	Barrage de retenue	EDF	Tarn
Tarn moyen	Le Tarn	Pinet	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Aveyron – Viaur	Le Vioulou	Pareloup	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Aveyron – Viaur	Le Viaur	Pont de Salars	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Lot amont – Truyère	Le Lot	Castelnau-Lassouts	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Lot amont – Truyère	Le Lot	Golinhac	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Lot amont – Truyère	La Truyère	Sarrans	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Lot amont – Truyère	La Truyère	Couesque	Barrage de retenue	EDF	Aveyron
Ger – Salat	Salat	Bonrepaux Salat parc partie amont	Digue	Commune de Prat-Bonrepaux / SYCOSERP	Gard
Ariège – Hers vif	Hers vif	Camon Hers village	Digue	Commune de Camon / SBGH	Gard
Arize – Lèze	Lèze	Lezat sur Lèze initial	Digue	Entreprise Kawneer	Gard
Ariège – Hers vif	Ariège	Pamiers Ariège camping	Digue	Commune de Pamiers / SYMAR Val d'Ariège	Gard
Garonne toulousaine	Garonne	Blagnac_Garonne_Ramiers	Digue	Commune de Blagnac / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Amidonniers-7-deniers-Gines tous_État	Digue	État – DDT Haute-Garonne / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Amidonniers-7-deniers-Gines tous_État	Digue	État – DDT Haute-Garonne / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Amidonniers-7-deniers-Gines tous_Ville	Digue	Toulouse / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Amidonniers-7-deniers-Gines tous_Ville	Digue	Toulouse / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne bras supérieur	Toulouse_Garonne_Empalot-Saint-Michel	Digue	État – DDT Haute-Garonne / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne bras supérieur	Toulouse_Garonne_Empalot-Saint-Michel	Digue	État – DDT Haute-Garonne / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Langlade-Saint-Cyprien_État	Digue	État – DDT Haute-Garonne / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Langlade-Saint-Cyprien_État	Digue	État – DDT Haute-Garonne / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Langlade-Saint-Cyprien_Hopitaux	Digue	Hopitaux de Toulouse (La Grave et Hotel Dieu) / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Langlade-Saint-Cyprien_Hopitaux	Digue	Hopitaux de Toulouse (La Grave et Hotel Dieu) / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Langlade-Saint-Cyprien_Martinet	Digue	P.R.A Hydroélectrique et raterly / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Garonne toulousaine	Garonne	Toulouse_Garonne_Langlade-Saint-Cyprien_Ville	Digue	Toulouse / Toulouse Métropole	Haute-Garonne
Gers – Arrats	Gers	Fleurance stade muncipal	Système d'endiguement	Fleurance / CC Lomagne Gersoise	Gers
Célé	Célé	Figeac ZI de Lafarrayrie	Digue	Figeac / Syndicat du Célé Lot Médiain	Lot
Tarn aval	Tarn	Moissac Borde-rouge	Digue	Moissac / CA Terre des Confluences	Tarn-et-Garonne
Tarn aval	Tarn	Moissac La cartonnerie	Digue	Moissac / CA Terre des Confluences	Tarn-et-Garonne
Tarn aval	Tarn	Montauban La Molle	Système d'endiguement	État / Grand Montauban Communauté d'Agglomération	Tarn-et-Garonne
Tarn aval	Tarn	Montauban RD	Système d'endiguement	Montauban / Grand Montauban Communauté d'Agglomération	Tarn-et-Garonne

Tronçon	Cours d'eau	Ouvrage			Département
		Nom	Type	Gestionnaire	
Tarn aval	Tarn	Montauban Remblais SNCF Toulouse-Bordeaux-Paris	Système d'endiguement	SNCF section équipement Toulouse / Grand Montauban Communauté d'Agglomération	Tarn-et-Garonne
Tarn aval	Tarn	Montauban RG	Système d'endiguement	Commune de Montauban / Grand Montauban Communauté d'Agglomération	Tarn-et-Garonne
Garonne agenaise	Garonne	AA – Le Passage	Digue	Agglomération d'Agen	Lot-et-Garonne
Garonne agenaise	Garonne	AA – Colayrac bourg	Digue	Agglomération d'Agen	Lot-et-Garonne
Garonne agenaise	Garonne	AA – Agen	Digue	Agglomération d'Agen	Lot-et-Garonne
Garonne agenaise	Garonne	AA – Saint-Pierre-de-Gaubert	Digue	Agglomération d'Agen	Lot-et-Garonne
Garonne marmandaise	Garonne	Le Trec	Digue	Val de Garonne Agglomération	Lot-et-Garonne
Garonne marmandaise	Garonne	Fauillet – Saint-Pardoux	Digue	Val de Garonne Agglomération	Lot-et-Garonne
Garonne marmandaise	Garonne	Gaujac – Meilhan	Digue	Val de Garonne Agglomération	Lot-et-Garonne
Garonne marmandaise	Garonne	Meilhan aval bourg	Digue	Val de Garonne Agglomération	Lot-et-Garonne
Garonne marmandaise	Garonne	Fourques – Coussan	Digue	Val de Garonne Agglomération	Lot-et-Garonne
Garonne marmandaise	Garonne	La Barthes	Digue	Val de Garonne Agglomération	Lot-et-Garonne

Carte de localisation des ouvrages hydrauliques



Tronçon Agout-Thoré (1/2)

TRONÇON AGOUT THORE (1)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : RIGAUTOU / THORE		STATION : BRASSAC / AGOUT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	3 mars 1930	7,07 m*	18 octobre 1861	7,56 m
		13 novembre 1999	5,57 m*	2 mars 1930	4,70 m
ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>			13 septembre 1875	4,30 m
				7 novembre 1907	2,55 m
		17 octobre 1940	3,50 m	6 décembre 1953	2,30 m
		14 février 2017	3,21 m	17 janvier 1995	2,25 m
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	26 novembre 1928	3,10 m	16 décembre 1995	2,23 m
				7 décembre 1996	2,18 m
		1 février 2021	2,23 m	14 février 2017	1,89 m
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise</p> <p> Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * Situation normale.</p>	10 janvier 2004	1,70 m	13 novembre 1999	1,73 m

\* Hauteur réévaluée par le bureau d'études Géosphair dans le cadre de l'étude de cartographie ZIP (2013)

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Agout-Thoré (2/2)

TRONÇON AGOUT THORE (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : CASTRES / AGOUT		STATION : LAVAU / AGOUT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	3 mars 1930	7,60 m	3 mars 1930	15,60 m
		1 octobre 1874	6,20 m	8 décembre 1996	8,41 m
		23 septembre 1875	5,00 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>			13 novembre 1999	7,95 m
				11 mai 2020	7,12 m
				31 mai 2013	6,34 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			11 juin 1992	6,04 m
				15 février 2017	5,90 m
		7 décembre 1996	3,45 m		
		11 mai 2020	2,82 m		
		17 décembre 1995	2,70 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise  Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * Situation normale.	2 février 2021	2,03 m	2 février 2021	5,57 m
		13 novembre 1999	2,02 m	15 octobre 2018	5,12 m
		22 janvier 2018	1,76 m	16 mars 2011	4,88 m
		14 décembre 2019	1,58 m	11 janvier 2004	4,25 m
		15 octobre 2018	1,38 m	14 décembre 2019	3,81 m
		22 janvier 2018	3,74 m		
		26 février 1995	3,50 m		

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Ariège-Hers Vif

TRONÇON ARIEGE – HERS VIF		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON							
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues							
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : FOIX/ARIEGE		STATION : SAVERDUN/ARIEGE		STATION AUTERIVE/ARIEGE		STATION : MIREPOIX/ HERS VIF	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			23 juin 1875	4,29 m	23 juin 1875	9,00 m	23 juin 1875	4,45 m
						1 février 1952	4,30 m	1 février 1952	3,60 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	23 juin 1875	4,00 m			19 mai 1977	4,20 m	19 mai 1977	2,20 m
		2 octobre 1897	3,40 m	1 décembre 1996	3,06 m			22 janvier 2020	2,12 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	8 novembre 1982	3,25 m	1 février 1952	2,80 m	11 juin 2000	2,96 m	10 mai 1991	1,88 m
		19 mai 1977	3,10 m	14 décembre 2019	2,78 m	1 décembre 1996	2,93 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	1 décembre 1996	2,93 m					8 décembre 1996	1,41 m
		19 décembre 2020	2,88 m	25 janvier 2014	2,52 m				
		1 février 1952	2,70 m	7 novembre 2011	2,34 m	25 janvier 2014	2,57 m	25 janvier 2014	1,31 m
		7 novembre 2011	2,38 m	21 janvier 2018	2,09 m	24 janvier 2004	2,45 m	18 janvier 2008	1,11 m
						14 décembre 2019	2,40 m		
						23 janvier 2020	1,92 m	9 juillet 2013	0,78 m
		11 juin 2000	1,86 m	23 janvier 2020	1,33 m				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Arize-Lèze

TRONÇON ARIZE – LEZE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON							
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues							
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : LE FOSSAT/LEZE		STATION : LEZAT/LEZE		STATION : LE MAS D'AZIL / ARIZE			
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur		
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	11 juin 2000	5,13 m			1 juin 1875 1 octobre 1897			
				11 juin 2000	7,15 m	19 mai 1977	4,65 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	19 mai 1977	4,60 m	19 mai 1977 16 juillet 2018 25 janvier 2014	6,68 m 6,42 m 6,29 m	10 juin 2000 24 septembre 1993	4,37 m 4,22 m		
				24 septembre 1993	6,19 m	1 février 1952	4,10 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2 février 1952 5 avril 1974 25 janvier 2014 4 février 2003	3,95 m 3,90 m 3,72 m 3,68 m	25 mai 1991	5,63 m	3 décembre 1995 25 janvier 2014 5 février 2003	3,90 m 3,75 m 3,65 m		
				24 septembre 1993	3,46 m	20 janvier 2013 9 octobre 1992	5,42 m 4,99 m	20 février 2018 7 novembre 2011 23 janvier 2004 13 décembre 2019	2,94 m 2,79 m 2,68 m 2,56 m
				31 mai 2007 26 mai 2007	3,38 m 3,23 m				
				1 décembre 1996	2,97 m	9 janvier 1995	4,25 m	21 avril 2009	2,13 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>								

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Aveyron aval

TRONÇON AVEYRON AVAL		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION: VAREN/AVEYRON		STATION : MONTRICOUX / AVEYRON		STATION : LOUBEJAC / AVEYRON	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	4 mars 1930	8,10 m	5 mars 1930	12,00 m	4 mars 1930	7,80 m
		14 décembre 1906	7,30 m	14 décembre 1981	8,90 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	4 décembre 1940	7,00 m	4 février 2003	7,30 m	14 décembre 1981	7,12 m
		4 février 2003	6,54 m			2 février 2021	7,02 m
		14 décembre 1981	6,50 m	2 février 2021	6,98 m	5 février 2003	7,00 m
		4 décembre 2003	6,00 m	4 décembre 2003	6,48 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	23 janvier 2009	5,25 m	26 février 1995	6,10 m		
		21 janvier 2018	5,10 m	23 janvier 1995	5,65 m		
		3 décembre 1976	5,00 m	22 janvier 2018	5,23 m	1 février 2019	6,33 m
		14 décembre 2019	4,74 m	14 décembre 2019	4,97 m	20 janvier 1998	6,15 m
		25 décembre 1993	4,45 m	25 décembre 1993	4,70 m	23 décembre 2019	5,96 m
		1 février 2019	4,17 m	1 février 2019	4,45 m	8 décembre 1996	5,80 m
				1 janvier 1994	4,20 m	28 avril 2015	5,72 m
		1 décembre 1996	4,10 m	30 novembre 1996	4,05 m	29 décembre 2020	5,34 m
		14 novembre 1999	3,90 m	27 avril 2015	3,82 m	14 février 2019	5,25 m
				12 décembre 2020	5,05 m	12 décembre 2020	5,05 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	1 juin 2016	3,80 m	4 mars 2017	3,55 m	6 mars 2020	4,82 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Aveyron-Viaur

TRONÇON AVEYRON – VIAUR		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : St JUST / VIAUR		STATION : ONET le CHATEAU/AVEYRON		STATION : VILLEFRANCHE DE ROUERGUE / AVEYRON	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	3 mars 1930	5,73 m	14 décembre 1981	4,20 m	14 décembre 1906	4,10 m
		14 décembre 1906	5,00 m			3 mars 1930	3,70 m
		14 décembre 1981	4,90 m	4 novembre 1994	3,21 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	12 décembre 1940	4,44 m	4 décembre 2003	3,17 m	14 décembre 1981	3,17 m
		7 décembre 1996	4,20 m			4 décembre 2003	2,88 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	4 février 2003	3,86 m	29 novembre 2014	3,04 m	2 décembre 1976	2,28 m
		4 décembre 2003	3,70 m	3 décembre 1976	3,00 m	1 février 2021	2,22 m
		1 février 2021	3,62 m	2 février 2021	2,99 m	4 février 2003	2,15 m
		21 janvier 2018	3,23 m				
		23 janvier 2009	2,81 m	14 décembre 2019	2,98 m	6 novembre 1994	1,94m
		3 mars 1989	2,75 m	9 janvier 2018	2,97 m	14 décembre 2019	1,89 m
		14 décembre 2019	2,73 m	26 février 1995	2,95 m	21 janvier 2018	1,88 m
25 décembre 1993	2,65 m	24 septembre 1994	2,93 m	3 janvier 1994	1,64 m		
3 janvier 1994	2,60 m	23 décembre 2019	2,91 m	23 décembre 2019	1,60 m		
23 décembre 2019	2,52 m	4 février 2003	2,91 m	1 juin 2016	1,53 m		
18 mars 1988	2,45 m	2 février 2019	2,85 m	1 février 2019	1,31 m		
1 février 2019	2,32 m	2 juin 2016	2,83 m	04/03/2017	1,00 m		
				17/05/1999	1,00 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>						

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT



Tronçon Gélise-Osse-Baïse (2/3)

TRONÇON GELISE – OSSE – BAÏSE (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : CONDOM / BAÏSE		STATION : NERAC / BAÏSE		STATION : LAVARDAC / BAÏSE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	2 juin 1855	4,80 m	9 juillet 1977	5,17 m	1 février 1952	7,78 m
		3 février 1952	4,40 m	3 février 1952	5,04 m		
		9 juillet 1977	4,08 m	1 juin 1855 2 juin 1875 4 juillet 1897	4,79 m 3,98 m 3,87 m	9 juillet 1977	7,18 m
				8 mai 1905	3,40 m	1 décembre 1976	6,98 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	4 juillet 1897	3,75 m	6 décembre 1976 26 janvier 2014 3 février 1978 14 décembre 1981	3,11 m 3,05 m 2,90 m 2,80 m	21 février 1971	5,78 m
		23 juin 1875	3,50 m			26 janvier 2014 30 décembre 2020 2 février 2021 5 février 2003	5,44 m 5,37 m 5,09 m 4,89 m
		8 mai 1905 21 février 1971 26 janvier 2014	3,40 m 3,30 m 3,20 m				
				5 février 2003 30 décembre 2020	2,40 m 2,31 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	15 décembre 1981	2,88 m	2 février 2021 15 décembre 2019	2,26 m 2,23 m	15 décembre 2019 22 janvier 2013	4,37 m 4,26 m
		21 janvier 2013	2,83 m				
		4 février 2003	2,75 m				
		1 juin 2000	2,73 m			25 janvier 2009	4,08 m
		30 décembre 2020	2,67 m			23 décembre 1993	3,87 m
		1 février 2021 15 décembre 2019	2,59 m 2,58 m	27 décembre 1993 11 juin 2000 11 décembre 2020	2,10 m 2,05 m 1,89 m	19 mars 1988 8 décembre 1992	3,40 m 3,14 m
24 janvier 2009 11 décembre 2020	2,16 m 2,10 m	22 février 2018 10 mai 2020	1,77 m 1,66 m				
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>					1 juin 2000	2,31 m

**Avertissement :** le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Gélise-Osse-Baïse (3/3)

TRONÇON GELISE – OSSE – BAÏSE (3)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON							
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues							
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : CASTERA – VERDUZAN / AULOUE		STATION : MEZIN /GELISE		STATION : VIC FEZENSAC / OSSE			
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur		
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	8 juillet 1977	6,50 m			3 juillet 1897	7,49 m		
				1 septembre 1959	7,20 m****	3 février 1952	5,70 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	1 décembre 1976	3,78 m	14 décembre 1981	6,38 m				
		14 décembre 1981	3,28 m	1 décembre 1976	6,15 m				
		31 mai 2013	3,02 m			14 décembre 1981	4,90 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			30 décembre 2020	5,66 m	14 décembre 2019	4,49 m		
				1 octobre 2019	5,33 m	1 février 2021	4,44 m		
						24 janvier 2009	4,25 m		
						20 janvier 2013	4,23 m		
						12 décembre 2020	4,17 m		
				1 février 2003	2,67 m	10 mai 2020	4,90 m	12 mai 2020	3,89 m
				31 janvier 2021	2,42 m	13 décembre 2019	4,50 m	1 février 2019	3,87 m
				11 mai 2020	2,28 m	26 janvier 2014	4,32 m	18 janvier 2008	3,83 m
				24 janvier 2009	2,22 m	11 décembre 2020	3,84 m	10 avril 2018	3,82 m
				13 décembre 2019	2,12 m	22 décembre 2019	3,54 m	1 juin 2000	3,66 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>					4 mars 2015	3,64 m		
		1 février 2019	1,76 m	11 juin 2018	2,91 m				
				2 février 2019	2,73 m				
					**** incertitude sur cette cote obtenue par corrélation entre l'ancienne et la nouvelle échelle				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Célé

TRONÇON CELE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : BAGNAC sur CELE		STATION : FIGEAC / CELE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	14 décembre 1906	4,60 m*	septembre 1943	4,65 m
				14 décembre 1906	4,30 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3 décembre 2003	3,43 m	janvier 1912	3,95 m
				janvier 1952	3,75 m
				mars 1912	3,70 m
		14 décembre 1981	3,00 m	5 décembre 2003	3,61 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	20 janvier 2018	2,83 m	12 décembre 1944	3,40 m
		23 janvier 2009	2,76 m	7 février 1974	3,16 m
		2 janvier 1994	2,72 m	14 décembre 1981	2,95 m
		1 février 2021	2,68 m	20 janvier 2018	2,93 m
		12 décembre 1976	2,60 m	1 janvier 1994	2,90 m
		4 janvier 1984	2,60 m	4 février 2003	2,88 m
		4 février 2003	2,42 m	23 janvier 2009	2,64 m
		21 avril 2008	2,28 m	1 février 2021	2,60 m
		28 décembre 1999	2,12 m	1 mai 2001	2,31 m
		14 décembre 2019	2,09 m	26 février 1995	2,24 m
1 janvier 1986	2,05 m	14 décembre 2019	2,08 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise   Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * Situation normale.				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Dourdou-Sorgues-Rance

TRONÇON DOURDOU – SORGUES - RANCE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : SAINT-SERNIN sur RANCE		STATION: VABRES L'ABBAYE / DOURDOU		STATION: ST AFFRIQUE/SORGUE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	12 septembre 1875	8,90 m	7 décembre 1953	7,10 m		
		13 novembre 1999 28 novembre 2014	4,10 m 3,99 m	28 novembre 2014 7 novembre 1982 2 mars 1930	6,62 m 6,10 m 6,00 m	28 novembre 2014	7,50 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	23 septembre 1994	3,70 m	21 octobre 1933	5,95 m		
		2 mars 1930 14 décembre 1981 4 décembre 2003 7 décembre 1996	3,40 m 3,30 m 3,20 m	27 septembre 1992 18 octobre 1999 31 octobre 1892 17 septembre 2014 23 octobre 2019 3 décembre 2003 7 décembre 1996	5,60 m 5,50 m 5,40 m 5,36 m 5,24 m 5,23 m 5,11 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2 novembre 2008 14 février 2017 4 février 2003 30 janvier 2006	2,63 m 2,48 m 2,40 m 2,13 m	17 janvier 1972 25 mai 2008 30 janvier 2006 29 janvier 1996 11 avril 2018 13 septembre 2015 16 mars 2011 15 octobre 2018 4 novembre 2011 14 février 2017 11 avril 2018	4,90 m 4,80 m 4,45 m 4,40 m 4,17 m 3,80 m 3,20 m 3,12 m 2,74 m 2,16 m 2,05 m	23 octobre 2019	3,68 m
		11 avril 2018 29 avril 2004 23 octobre 2019 18 octobre 1999 1 février 2021 16 septembre 2011	2,11 m 2,04 m 2,03 m 1,93 m 1,68 m 1,47 m	10 mai 2016	1,47 m	13 septembre 2015	2,80 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise  Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * Situation normale.	15 octobre 2018	1,32 m			12 juin 2020	1,94 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Garonne agenaise

TRONÇON GARONNE AGENAISE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : LAMAGISTERE / GARONNE		STATION : AGEN / GARONNE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 juin 1875	12,10 m	23 juin 1875	10,70 m** / 11,70 m
		4 mars 1930	11,75 m	4 mars 1930	9,95 m** / 10,86 m
		1 février 1952	11,30 m		
		3 mars 1935	9,86 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	13 décembre 1940	9,57 m	15 décembre 1981	8,50 m ** / 9,24 m
		1805/1977	8,93 m	1 mai 1977	8,03 m** / 8,65 m
		12 décembre 1981	8,90 m	5 février 2003	8,04 m
		16 décembre 1906	8,74 m		
		29 décembre 1923	8,50 m		
		4 février 1961	8,28 m		
		5 février 2003	8,04 m		
		15 décembre 2019	7,92 m		
		3 février 2021	7,91 m		
		7 décembre 1996	7,56 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	12 juin 2000	7,39 m	3 février 2021	7,49
		26 janvier 2014	7,32 m	12 juin 2000	7,39m
		26 décembre 1993	7,15 m	26 janvier 2014	7,32 m
		5 décembre 2003	6,85 m	15 décembre 2019	7,29 m
				5 décembre 2003	6,85 m
				24 janvier 2009	6,60 m
		24 janvier 2009	6,60 m	1 juin 2013	6,41 m
		1 janvier 2004	6,44 m	12 mars 2006	6,38 m
		1 juin 2013	6,41 m	24 janvier 2009	6,01 m
				21 janvier 2018	5,70 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	22 janvier 2018	5,68 m	2 février 2019	4,55 m
				29 décembre 2020	3,67 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Garonne amont-Neste (1/2)

TRONÇON GARONNE AMONT – NESTES (1)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON			
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : SAINT-BEAT / GARONNE		STATION : CHAUM / GARONNE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 juin 1875	4,17 m		
		3 juillet 1897	4,00 m		
		18 juin 2013	3,53 m		
				18 juin 2013	3,47 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	27 octobre 1937	2,60 m		
		20 mai 1977	2,48 m		
		5 octobre 1992	2,04 m		
				19 mai 1977	3 m
				24 juin 1875	2,76 m
				8 novembre 1982	2,48 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	11 juin 1978	1,85 m		
		13 juin 2018	1,73 m		
		7 novembre 2011	1,59 m		
		13 décembre 2019	1,44 m		
		25 mai 2019	1,22 m		
				6 décembre 1992	2,26 m
				3 juillet 1897	2,15 m
				8 mai 2018	2,06 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>			11 juin 1978	1,90 m
				23 janvier 2004	1,74 m
				25 janvier 2014	1,6 m
				5 mai 2015	1,47 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Garonne amont-Nestes (2/2)

TRONÇON GARONNE AMONT – NESTES (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON			
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : ARREAU / NESTE D'AURE		STATION : ARREAU / NESTE DE LOURON	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	18 juin 2013	5,24 m		
		octobre 1937	5,00 m		
		novembre 1982	4,90 m	1 novembre 1982	2,00 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	4 juillet 2001	4,47 m	18 juin 2013	1,94 m
				5 juillet 2001	1,80 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	20 octobre 2012	3,41 m	13 juin 2018	1,42 m
		10 juin 2018	3,24 m		
		1 novembre 1997	2,92 m	10 septembre 2003	1,37 m
		23 octobre 2019	2,79 m	12 mai 2009	1,25 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>			28 avril 2012	1,22 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Garonne marmandaise

TRONÇON GARONNE MARMANDAISE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : TONNEINS / GARONNE		STATION : MARMANDE / GARONNE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	4 mars 1930	10,72 m	23 Juin 1875 et février 1952	11,39 m
		23 juin 1875	10,56 m	4 mars 1930	11,15 m
		1 février 1952	10,26 m	3 mars 1935	10,85 m
		3 mars 1935	9,95 m	15 décembre 1981	10,56 m
		15 décembre 1981	9,79 m	9 mai 1918	10,25 m
		3 février 2021	9,52 m	4 février 2021	10,20 m
		14 janvier 1955	9,32 m	26 avril 1940	10 m
		15 décembre 2019	9,28 m	6 décembre 1937	9,97 m
		6 février 2003	9,14 m	16 décembre 2019	9,29 m
		25 janvier 2009	9,04 m	6 février 2003	9,13 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	25 décembre 1993	9,00 m	1 mai 1977	8,74 m
		20 mai 1977	8,94 m	25 janvier 2009	8,72 m
		27 janvier 2014	8,85 m	27 janvier 2014	8,5 m
		3 janvier 2018	8,24 m	23 janvier 2018	7,86 m
		1 juin 2013	8,08 m	2 juin 2013	7,75 m
		24 décembre 2019	7,99 m	24 décembre 2019	7,74 m
		12 juin 2000	7,92 m	12 juin 2000	7,59 m
		14 février 2016	6,91 m	22 décembre 1981	7,48 m
		28 février 2015	6,81 m		
		22 avril 2008	6,79 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	2 février 2019	6,77 m	8 décembre 1992	6,83 m
		30 janvier 2001	5,75 m	1 avril 2008	6,79 m
		18 mars 2011	5,06 m	14 février 2016	6,57 m
				2 février 2019	6,46 m
				22 avril 2008	6,36 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise  <i>Situation normale.</i>			25 mars 1991	5,72 m
				1 février 2007	4,63 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Garonne toulousaine

TRONÇON GARONNE TOULOUSAINE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues							
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : TOULOUSE / GARONNE		STATION : VERDUN / GARONNE		STATION : TRESCASSES / GARONNE			
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur		
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	23 juin 1875	8,32 m	23 juin 1875	7,30 m	23 juin 1875	6,50 m		
				février 1952	6,56 m	1 février 1952	6,00 m		
				1 mai 1977	6,40 m	1 mai 1977	5,64 m		
				3 février 1952	4,57 m	11 juin 2000	6,34 m		
				10 juin 2000	4,38 m			12 juin 2000	5,46 m
				20 mai 1977	4,31 m				
				25 janvier 2014	3,78 m	25 janvier 2014	5,92 m	26 janvier 2014	5,03 m
						4 octobre 1897	5,89 m		
						25 septembre 1993	5,85 m		
						14 décembre 2019	5,72 m		
ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	23 janvier 2004	3,52 m	25 janvier 2004	5,64 m	25 septembre 1993	4,77 m		
		14 décembre 2019	3,49 m	1 juin 2013	5,52 m	6 octobre 1992	4,68 m		
				5 février 2003	5,49 m				
				16 janvier 1981	3,45 m	1 décembre 1996	5,33 m	1 janvier 2004	4,46 m
				4 février 2003	3,38 m	21 février 2018	5,17 m	25 janvier 2004	4,36 m
				31 mai 2013	3,25 m	27 février 2015	4,98 m	15 décembre 2019	4,24 m
				21 février 2018	3,03 m	20 janvier 2013	4,71 m	1 juin 2013	4,08 m
				27 février 2015	2,92 m	19 juin 2013	4,48 m	22 février 2018	3,57 m
				19 juin 2013	2,71 m	7 novembre 2011	4,15 m	28 février 2015	3,31 m
				1 avril 2004	2,67 m	13 février 2016	3,53 m	1 avril 2004	2,99 m
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	26 novembre 2015	2,34 m						
		1 février 2021	2,31 m						
		25 mai 2019	2,20 m						
				22 avril 2020	3,12 m			13 février 2016	2,13 m
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>								

1 juin 2013 | 5,52 m |

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Garonne volvestre

TRONÇON GARONNE VOLVESTRE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION: CAZERES / GARONNE	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 juin 1875	8,60 m
		mai 1977	4,74 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	février 1952	4,00 m
		11 juin 2000	3,70 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	25 janvier 2014	3,58 m
		24 septembre 1993	3,53 m
		14 décembre 2019	3,52 m
		19 juin 2013	3,05 m
		20 février 2018	2,97 m
		26 février 2015	2,70 m
		4 février 2003	2,66 m
26 novembre 2015	2,63 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise  <i>Situation normale.</i>	7 novembre 2011	2,47 m
		12 avril 1987	2,38 m
		25 mai 2019	2,02 m

**Avertissement :** le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

Tronçon Ger-Salat

TRONÇON GER – SALAT		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON			
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : SAINT GIRONS / SALAT		STATION : ASPET / GER	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 juin 1875	6,00 m		
		19 mai 1977	4,20 m	3 juillet 1897	3,50 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	5 octobre 1992	3,02 m	23 juin 1875	2,70 m
		1 février 1952	2,90 m	19 mai 1977	2,67 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	3 décembre 1995	2,78 m	5 octobre 1992	2,54 m
		25 janvier 2014	2,67 m	février 1952	2,30 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	13 décembre 2019	2,62 m	26 novembre 2015	2,01 m
		7 novembre 2011	2,59 m	1 décembre 1995	1,93 m
		10 juin 2000	2,51 m	11 juin 2000	1,88 m
		23 janvier 2004	2,49 m	7 novembre 2011	1,84 m
		1 juin 2013	2,27 m	25 janvier 2014	1,83 m
		8 mai 2018 et 26 novembre 2015	2,20 m		
		27 février 2015	2,15 m	26 février 2015	1,63 m
		25 mai 2019	1,98 m	24 janvier 2004	1,61 m
		1 avril 2004	1,57 m	22 avril 2010	1,55 m
				25 mai 2019	1,48 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Gers-Arrats

Vigilance		STATION : MASSEUBE/GERS		STATION : AUCH / GERS		STATION : LECTOURE / GERS		STATION: MAUVEZIN/ARRATS	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			7 juillet 1977	> 6,50 m *	8 juillet 1977	5,30 m		
						3 juillet 1897	4,65 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	3 juillet 1897	5,85 m						
		9 juillet 1977	5,14 m	3 juillet 1897	6,30 * m	14 décembre 1981	3,78 m	8 juillet 1977	4,46 m
		4 août 2004	5,08 m			21 février 1971	3,60 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	23 juin 1875 et 6 juin 1883	4,50 m			4 février 2003	3,57 m		
		11 juin 2000	4,00 m			30 décembre 2020	3,56 m		
						26 janvier 2014	3,53 m	3 février 1952	3,48 m
						21 janvier 2013	3,43 m	29 décembre 2020	3,35 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>			3 février 1952	3,80 m			11 juin 2018	3,28 m
				23 juin 1875	3,50 m	1 février 2021	3,36 m	25 janvier 2014	3,24 m
				25 janvier 2014	3,46 m	14 décembre 2019	3,31 m	1 février 2021	3,17 m
				29 décembre 2020	3,13 m	24 janvier 2009	3,30 m	5 février 2003	3,15 m
				31 mai 2013	3,04 m	11 décembre 2020	3,15 m	20 janvier 2013	3,14 m
				20 janvier 2013	2,74 m			1 juin 2008	3,06 m
				4 décembre 1976	2,60 m	2 février 2019	2,94 m	1 décembre 1981	3,02 m
				5 février 2003	2,30 m	5 mars 2020	2,92 m		
				31 janvier 2021	2,26 m	10 mai 2020	2,84 m		
				25 janvier 2014	3,71 m	13 décembre 2019	2,12 m	27 février 2015	2,78 m
		11 mai 1975	3,60 m	11 décembre 2020	1,96 m	7 mai 2010	2,77 m	12 mars 2006	2,90 m
		20 janvier 2013	3,51 m	21 février 2018	1,57 m	19 janvier 2008	2,68 m	13 février 2013	2,83 m
		11 mars 2006	3,46 m	1 février 2019	1,39 m	22 avril 2020	2,43 m	24 janvier 2009	2,74 m
		12 juin 2018	3,11 m	5 mars 2020	1,23 m	23 mai 2012	2,40 m	12 février 2009	2,60 m
								20 juin 2013	2,56 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Gimone-Save

TRONÇON GIMONE – SAVE			STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON							
Vigilance Définition et conséquences attendues			Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues							
			STATION : L'ISLE JOURDAIN / SAVE		STATION : LOMBEZ / SAVE		STATION: GIMONT/GIMONE		STATION : BEAUMONT de Lomagne/GIMONE	
			Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			3 juillet 1897	4,73 m			5 février 1952	4,68 m
			8 juillet 1977	7,80 m	juillet 1977	4,60 m				
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	23 juin 1875	7,30 m	3 février 1952	4,28 m	9 juillet 1977	6,00 m		
			1 février 1952	7,00 m	25 janvier 2014	3,93 m	6 février 1991	5,38 m	8 juillet 1977	3,95 m
			12 juin 2000	6,75 m	5 février 2003	3,89 m	23 juin 1875	4,77 m	27 janvier 2014	3,56 m
			26 janvier 2014	6,66 m	11 juin 2000	3,88 m	3 février 1952	4,60 m	13 juin 2018	3,54 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1 décembre 2019	6,36 m					2 février 2021	6,34 m
			2 juin 2013	6,35 m	1 mai 1977	3,53 m			2 février 2021	3,51 m
			21 janvier 2013	6,15 m					5 février 2003	3,33 m
			12 juin 2018	6,14 m					22 janvier 2013	3,15 m
			24 janvier 2009	6,03 m					1 décembre 1993	3,07 m
			1 décembre 1982	5,90 m					15 décembre 1981	3,00 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	27 mai 2007	5,69 m						
			23 novembre 2013	5,62 m	11 juin 2018	2,88 m	1 décembre 1996	2,98 m		
			14 février 2016	5,59 m			27 avril 1998	2,97 m		
									13 mars 2006	2,92 m
									1 juin 2000	2,83 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Haut-Tarn (1/2)

TRONÇON HAUT-TARN (1)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : FLORAC / TARNON		STATION : MONTBRUN / TARN	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	29 septembre 1900	8,00 m		
		13 septembre 1875	7,00 m	26 septembre 1965	8,54 m
		8 novembre 1982	6,90 m	10 novembre 1982	8,10 m
		septembre 1965	6,70 m	5 novembre 1994	7,77 m
				3 novembre 2011	7,52 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	1 novembre 2011	5,95 m		
		4 mars 1930	5,90 m	24 novembre 2003	6,70 m
		3 novembre 2011	5,69 m	12 juin 2020	6,31 m
		1 novembre 1994	5,35 m		
		12 juin 2020	5,04 m	1 décembre 2003	5,95 m
				23 janvier 1996	5,71 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	24 novembre 2003	4,66 m	23 novembre 2019	5,38 m
		1 décembre 2003	4,26 m	20 octobre 2006	5,24 m
		23 novembre 2019	4,13 m	2 novembre 2008	4,85 m
		1 octobre 2001	3,95 m	26 septembre 2000	4,70 m
		20 octobre 2001	3,80 m	9 novembre 2018	4,27 m
		28 novembre 2014	3,37 m	21 octobre 1999	4,15 m
		9 novembre 2018	3,35 m	28 novembre 2014	3,97 m
		2 novembre 2008	3,15 m	22 novembre 2016	3,73 m
		22 novembre 2016	2,74 m	20 décembre 2019	3,20 m
		23 décembre 2010	2,60 m	30 janvier 2006	3,10 m
		19 septembre 2020	2,53 m	19 septembre 2020	2,83 m
21 novembre 1989	2,46 m	25 avril 2019	2,58 m		
		11 avril 2018	2,20 m	21 octobre 2009	2,35 m
				19 janvier 2014	2,18 m
VERT	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * <b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Haut-Tarn (2/2)

TRONÇON HAUT-TARN (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON <small>Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues</small>			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : MEYRUEIS / JONTE		STATION : NANT / DOUBIE	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	8 novembre 1982	3,80 m	31 octobre 1963	6,00 m
		5 novembre 1994	3,70 m	23 septembre 1875 25 mai 1964	5,80 m 5,70 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	24 novembre 2003	2,86 m	8 novembre 1982	5,00 m
		16 août 2012	2,71 m	5 novembre 1994 24 novembre 2003	4,82 m 4,60 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	23 janvier 1996	2,40 m	1 septembre 1965 30 septembre 1900 7 décembre 1910 21 janvier 1996	4,40 m 4,20 m 4,00 m 3,80 m
		28 novembre 2018	2,09 m	10 octobre 1987	3,70 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise   Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides *  <i>Situation normale.</i>	28 novembre 2014	2,08 m	12 novembre 1941	3,65 m
		1 octobre 1987	2,00 m	1 décembre 2003	3,50 m
		23 novembre 2019	1,68 m	28 novembre 2014	3,46 m
		4 novembre 2011	1,47 m	4 novembre 2011	2,74 m
		15 mars 2011	1,38 m	9 novembre 2018	2,04 m
		30 janvier 2006	1,35 m	11 avril 2018	1,86 m
		11 avril 2018	1,22 m	23 novembre 2019	1,79 m
		10 octobre 2002	1,20 m	20 décembre 2019	1,74 m
		9 novembre 2018	1,12 m	15 février 2017	1,33 m
		22 novembre 2016	1,04 m	13 septembre 2015 26 octobre 2012	1,05 m 0,94 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Hers mort

TRONÇON HERS MORT		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON			
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : BAZIEGE / HERS MORT		STATION : PERIOLE / HERS MORT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	février 1952	5,80 m ***		
		23 mars 1971 5 avril 1974	5,48 m *** 5,42 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	25 février 1973 27 janvier 1972 30 novembre 1968 19 mai 1977 24 mars 1969 6 mai 1978	5,38 m 5,25 m 4,75 m 4,66 m 4,35 m 4,20 m	mars 1971	4,25 m***
		16 juillet 2018 25 janvier 2014 23 janvier 2020	4,04 m 3,82 m 3,72 m	12 juin 2000	2,75 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	24 janvier 2004 11 juin 2000 31 mai 2013 11 mars 2006 23 janvier 2009 12 décembre 2020 19 novembre 2013 11 avril 1994 14 décembre 2019	3,70 m 3,66 m 3,4 m 3,19 m 2,76 m 2,60 m 2,07 m 1,85 m 1,78 m	11 juin 1992 24 janvier 2004 25 décembre 1993 11 mars 2006	2,44 m 2,39 m 2,38 m 2,16 m
		16 mars 1996	1,49 m	25 janvier 2014 4 février 2003 31 mai 2013 23 janvier 2009	1,96 m 1,72 m 1,59 m 1,47 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>		*** cotes avant recalibrage		*** cotes avant recalibrage

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Lot amont-Truyère (1/2)

TRONÇON LOT Amont – TRUYERE (1)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : BAGNOLS LES BAINS / LOT		STATION : MENDE / LOT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p><b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			septembre 1866	5,35 m
				5 novembre 1994 3 décembre 2003	3,95 m 3,80 m
ORANGE	<p><b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i></p>	12 juin 2020 5 nov et 24 sept 94 3 décembre 2003	2,06 m 2,03 m 2,01 m	24 septembre 1994	3,10 m
		15 octobre 1996	1,66 m		
JAUNE	<p><b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	23 novembre 2019	1,59 m	23 novembre 2019 12 juin 2020	2,61 m 2,51 m
		24 novembre 2003 1 novembre 1982	1,47 m 1,40 m	13 novembre 1996 23 janvier 1996	2,37 m 2,27 m
VERT	<p><b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>  <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune dû à un risque de montées rapides *</p>	12 novembre 1996 28 novembre 2014 9 novembre 2018	1,21 m 1,11 m 1,06 m	29 novembre 2014 1 décembre 1984 9 novembre 2018 6 novembre 2011	2,18 m 2,10 m 1,84 m 1,74 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Lot amont-Truyère (2/2)

TRONÇON LOT Amont – TRUYERE (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : SAINT LAURENT D'OLT / LOT		STATION : ESPALION / LOT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 septembre 1875	8,40 m	23 septembre 1875	6,86 m
		3 décembre 2003	6,70 m	3 décembre 2003 septembre 1866	6,26 m 6,24 m
		7 décembre 1888	6,30 m	octobre 2010	5,74 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	5 novembre 1994	5,60 m	9 mars 1927 novembre 1994	5,44 m 5,42 m
		octobre 1920 1 décembre 1973	5,40 m 5,15 m	décembre 1973	4,83 m
		1 octobre 1976	4,75 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	mars 1927 avril 1983 1 septembre 1994	4,10 m 4,00 m 3,90 m	1 février 2021 27 avril 1989	3,87 m 3,81 m
		29 novembre 2014 1 février 2021 2 juin 2008 8 janvier 2018 4 février 2003 29 septembre 2000	2,71 m 2,40 m 2,39 m 2,34 2,22	23 décembre 2019 21 janvier 2018 30 novembre 1996 1 septembre 1994 2 juin 2008 28 décembre 1999	3,44 m 3,40 m 3,24 m 3,20 m 2,94 m 2,90 m
		24 janvier 2009 30 décembre 2013 10 novembre 2018	2,19 m 2,04 m 1,73 m	25 janvier 2009 4 février 2003 12 novembre 2010	2,87 m 2,84 m 2,53 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise   Tronçon avec possibilité de vigilance jaune du à un risque de montées rapides * Situation normale.				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Lot aval

TRONÇON LOT Aval		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : CAHORS / LOT		STATION : BOUZIES / LOT		STATION : VILLENEUVE / LOT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	9 mars 1927	8,95 m			11 mars 1927	12,20 m
		1 mars 1912	7,60 m			25 mars 1912 19 février 1904 11 octobre 1920	11,37 m 10,42 m 10,10 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	10 décembre 1944 5 décembre 2003	7,30 m 7,21 m				
		décembre 1981	6,40 m	5 décembre 2003	7,40 m	10 décembre 1944 14 février 1928 5 mars 1923 avril 1919 5 janvier 1936 12 décembre 1940 30 décembre 1923 6 décembre 1937 29 décembre 1959 5 décembre 2003	9,54 m 9,48 m 9,04 m 8,90 m 8,28 m 8,20 m 7,87 m 7,12 m 6,95 m 6,84 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	3 janvier 1994 20 janvier 1998 26 février 1995 22 janvier 2018 5 février 2003 15 décembre 2019 24 janvier 2009 13 février 2007 5 mars 2016 13 février 2016 6 mars 2020	5,30 m 5,28 m 4,93 m 4,86 m 4,69 m 4,47 m 4,41 m 3,84 m 3,60 m 3,45 m 3,34 m	2 février 2021 22 janvier 2018 15 décembre 2019 24 janvier 2009 13 février 2007 22 avril 2008 5 mars 2016 13 février 2016 11 mars 2006 6 décembre 2009	5,93 m 4,99 m 4,65 m 4,54 m 4,06 m 3,87 m 3,78 m 3,58 m 3,51 m 3,42 m	4 décembre 1976 4 janvier 1966	6,79 m 6,36 m
		2 février 2021	5,98 m			6 mai 1940 3 février 2021 4 janvier 1994 17 décembre 1979 14 janvier 1962 22 janvier 2018	6,30 m 6,19 m 5,39 m 4,82 m 4,78 m 4,74 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	22 mai 2012 1 février 2019 30 janvier 2015	3,19 m 3,09 m 2,94 m	30 avril 2009 22 mai 2012 30 janvier 2014	3,39 m 3,31 m 3,18 m	24 janvier 2009 5 février 2003 15 décembre 2019	4,63 m 4,53 m 4,42 m

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Lot moyen

TRONÇON LOT Moyen		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : ENTRAYGUES / LOT		STATION / CAPDENAC / LOT	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	octobre 1868	10,50 m	septembre 1875	7,40 m
		mars 1783	10,10 m		
		23 septembre 1875	9,20 m		
		février 1904	8,20 m	octobre 1868	7,20 m
		4 mars 1927	8,10 m	février 1904	7,10 m
		4 décembre 2003	6,82 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	5 novembre 1994	6,20 m	4 décembre 2003	6,35 m
				7 décembre 1981	5,78 m
		décembre 1981	6,00 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	1 février 2021	5,38 m	1 février 2021	5,28 m
		21 janvier 2018	5,35 m	3 janvier 1994	5,11 m
		21 novembre 1995	5,01 m	5 novembre 1994	4,86 m
				26 février 1995	4,60 m
		2 janvier 1994	4,67 m	4 février 2003	4,39 m
		19 janvier 1998	4,54 m	21 janvier 2018	4,32 m
		3 mars 1930	4,40 m	janvier 1984	4,24 m
		14 décembre 2019	4,02 m	26 avril 1989	4,21 m
		4 février 2003	3,88 m	23 janvier 2009	4,03 m
		25 septembre 1994	3,80 m	14 décembre 2019	3,95 m
		23 janvier 2009	3,63 m	28 décembre 1999	3,65 m
		5 mars 2016	2,89 m	30 novembre 1996	3,59 m
		15 décembre 2020	2,85 m	5 mars 2016	3,26 m
		29 novembre 2014	2,55 m		
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>			22 mai 2012	2,95 m
				14 décembre 2020	2,85 m
		22 mai 2012	2,21 m	13 juin 2020	2,64 m
		30 décembre 2017	2,02 m		

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Tarn aval (1/2)

TRONÇON TARN Aval (1)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON			
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : SAINT SULPICE / TARN		STATION : MONTAUBAN / TARN	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	4 mars 1930	19,50 m	3 mars 1930	11,50 m
		7 décembre 1996	12,13 m	8 décembre 1996	9,43 m
		4 décembre 2003	11,20 m		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	9 novembre 1982	10,94 m	9 novembre 1982	8,90 m
		1 novembre 1994	10,40 m	4 décembre 2003	8,88 m
		9 décembre 1953	9,95 m	6 novembre 1994	8,62 m
		11 décembre 1940	9,40 m	10 décembre 1953	7,70 m
		29 novembre 2014	9,19 m		
		24 janvier 1996	9,07 m	14 décembre 1981	7,35 m
		7 mai 1918	8,75 m		
		14 décembre 1981	8,58 m	29 novembre 2014	7,10 m
		13 novembre 1999	8,51 m	21 janvier 1996	7,03 m
		28 avril 1993	8,22 m		
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	17 décembre 1995	7,62 m		
		4 février 2003	7,10 m	14 novembre 1999	6,53 m
		16 mars 2011	6,77 m	avril 1993	6,30 m
		15 février 2017	6,34 m	2 février 2021	5,80 m
		12 juin 2020	5,78 m	4 février 2003	5,57 m
		31 mai 2013	5,38 m		
		12 avril 2018	5,02 m		
		1 janvier 2004	5,00 m	17 mars 2011	4,71 m
		27 avril 2009	4,88 m	30 janvier 2006	4,59 m
		10 novembre 2018	4,07 m	15 février 2017	4,42 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Tarn aval (2/2)

TRONÇON TARN Aval (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION SAINTE LIVRADE / TARN		STATION : MOISSAC /TARN	
		Hauteur		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.  <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	4 mars 1930	8,90 m	4 mars 1930	8,77 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.  <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	8 décembre 1996	6,35 m	11 décembre 1940	7,29 m
		5 décembre 2003	6,16 m	3 mars 1935	7,18 m
		15 décembre 1981	6,06 m	2 février 1952	7,10 m
				1 mai 1980	7,00 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.  <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			9 mai 1918	6,92 m
				8 décembre 1937	6,65 m
				9 novembre 1907	6,64 m
				4 mai 1940	6,50 m
				12 décembre 1981	6,30 m
		9 novembre 1982	5,62 m	8 décembre 1996	6,22 m
		1 novembre 1992	5,60 m	3 janvier 1966	5,89 m
		6 novembre 1994	5,52 m	4 décembre 2003	5,73 m
		5 février 2003	5,14 m	5 février 2003	5,50 m
		29 novembre 2014	5,08 m	2 février 2021	5,45 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise  <i>Situation normale.</i>			20 mai 1977	5,28 m
				9 novembre 1982	5,17 m
				6 novembre 1994	5,02 m
				12 juin 2000	4,57 m
				26 décembre 1993	4,54 m
				25 janvier 1996	4,32 m
		31 mai 2013	4,36 m		
		14 décembre 2019	4,25 m		
		15 février 2017	4,17 m		
		30 novembre 2014	4,20 m		
		26 janvier 2014	4,18 m		

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Tarn moyen

TRONÇON TARN Moyen		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON					
		Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : MILLAU / TARN		STATION : BROUSSE LE CHATEAU / TARN		STATION : ALBI / TARN	
		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	8 novembre 1982	9,50 m			4 mars 1930	9,10 m
						1 septembre 1875	8,85 m
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	1 novembre 1994	8,40 m	8 novembre 1982	9,53 m	9 novembre 1982	7,45 m
		30 septembre 1900	8,23 m			5 novembre 1994	7,40 m
		26 septembre 1965	7,73 m			4 décembre 2003	7,09 m
		1 novembre 1963	7,03 m			1 octobre 1920	6,90 m
		3 décembre 2003	6,91 m			30 novembre 1953	6,70 m
		24 décembre 1973	6,65 m			29 novembre 2014	6,31 m
		4 novembre 2011	6,40 m			7 décembre 1996	6,09 m
		21 janvier 1996	5,81 m			13 novembre 1941	5,55 m
		11 janvier 1970	5,75 m				
						5 novembre 1994	8,49 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	12 juin 2020	5,10 m	4 décembre 2003	8,29 m	27 avril 1993	4,49 m
		23 novembre 2019	4,95 m	28 novembre 2014	8,11 m	26 octobre 1976	4,40 m
		22 octobre 1977	4,75 m	23 janvier 1996	7,25 m	4 novembre 2011	3,91 m
		1 mai 1999	3,80 m	7 décembre 1996	6,85 m	14 novembre 1999	3,86 m
		18 mai 1999	3,77 m	27 avril 1993	6,49 m	30 janvier 2006	3,74 m
				17 décembre 1995	6,05 m	24 septembre 1994	3,69 m
		10 novembre 2018	3,69 m	30 janvier 2006	5,67 m	17 décembre 1995	3,64 m
				13 juin 2020	5,52 m	13 juin 2020	3,07 m
		16 mars 2011	3,30 m	23 novembre 2019	5,23 m		
		23 novembre 2016	3,01 m	4 novembre 2011	5,13 m	26 avril 1989	3,06 m
		1 janvier 2006	3,00 m	12 avril 2018	4,36 m	16 mars 2011	3,01 m
				15 février 2017	4,00 m	4 février 2003	2,72 m
						3 novembre 2008	2,70 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	20 décembre 2019	2,60 m			12 avril 2018	2,51 m
		9 janvier 2018	2,48 m				

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GARONNE-TARN-LOT

Tronçon Touch

TRONÇON TOUCH		STATIONS DE REFERENCE DU TRONÇON Une station de référence est une station dont les informations servent au choix du niveau de vigilance crues	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATION : PLAISANCE / TOUCH	
		Crues historiques	Hauteur
ROUGE	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>		
ORANGE	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique</i>	avril 1974	4,50 m
		5 février 2003	4,20 m
		26 janvier 2014	3,94 m
		20 janvier 2013	3,71 m
JAUNE	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	8 mai 2018	3,39 m
		26 mai 2007	3,36 m
		23 janvier 2009	3,08 m
		27 février 2015	2,14 m
VERT	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>		

**Avertissement** : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, évènement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible

SPC GARONNE-TARN-LOT

Liste des destinataires de la diffusion locale  
 (du niveau zonal au niveau départemental)  
 par mail des bulletins Vigicrues

Destinataires		Global (envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi des bulletins des heures nominales de 10h00 et de 16h00)	Non global (envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales et si évolution de la situation)															
				Départements															
				09	11	12	15	30	31	32	46	47	48	65	81	82			
COZ Sud	Centre opérationnel de zone Sud	X																	
COZ Sud-Ouest	Centre opérationnel de zone Sud-Ouest	X																	
COZ Sud-Est	Centre opérationnel de zone Sud-Est	X																	
DREAL ARA	Gestion de crise	X																	
DREAL PACA	Mission sécurité défense	X																	
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE	Mission zone de défense	X																	
DIR SO METEO-FRANCE	Prévision sud ouest	X																	
DREAL	Astreinte sécurité	X																	
SPC GTL	Poite SPC	X																	
Préfecture 09	PFTD 09			X															
Préfecture 11	Protection civile			X															
Préfecture 12	PFTD 12			X															
Préfecture 15	PFTD 15			X			X												
Préfecture 30	Protection civile			X				X											
Préfecture 31	SIDPC			X						X									
Préfecture 31	SDSIC			X						X									
Préfecture 31	Alerte meteo			X						X									
Préfecture 32	Défense protection civile			X							X								
Préfecture 32	CODEF Auch			X							X								
Préfecture 32	PFTD 32			X							X								
Préfecture 46	Défense protection civile			X								X							
Préfecture 46	PFTD 46			X								X							
Préfecture 47	PFTD 47			X									X						
Préfecture 47	SIDPC			X									X						
Préfecture 48	PFTD 48			X										X					
Préfecture 48	Défense protection civile			X										X					
Préfecture 48	SIDPC			X										X					
Préfecture 65	PFTD 65			X											X				
Préfecture 81	PFTD 81			X													X		
Préfecture 81	SIDPC			X													X		
Préfecture 81	Directeur cabinet			X													X		
Préfecture 82	CODEF			X															X
Préfecture 82	PFTD 82			X															X
DDT 09	RDI			X					X										
DDT 09	Permanence			X					X										
DDT 11	RDI			X						X									
DDT 12	RDI			X			X												

Destinataires		Global (envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi des bulletins des heures nominales de 10h00 et de 16h00)	Non global (envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales et si évolution de la situation)													
				Départements													
				09	11	12	15	30	31	32	46	47	48	65	81	82	
DDT 15	RDI		X				X										
DDT 30	crise		X					X									
DDT 30	RDI		X					X									
DDT 31	RDI		X						X								
DDT 31	RDI		X						X								
DDT 32	RDI		X							X							
DDT 32	Coordination routiere		X							X							
DDT 46	RDI		X								X						
DDT 47	RDI		X									X					
DDT 48	RDI		X										X				
DDT 48	RDI		X										X				
DDT 65	RDI		X												X		
DDT 81	ddt-RDI@tarn.gouv.fr		X													X	
DDT 82	RDI		X														X
DDT 82	crise		X														X
SDIS 09	CODIS		X					X									
SDIS 11	CODIS		X						X								
SDIS 12	CODIS		X			X											
SDIS 15	CODIS		X				X										
SDIS 30	CODIS		X					X									
SDIS 31	CODIS		X						X								
SDIS 32	CODIS		X							X							
SDIS 46	CODIS		X								X						
SDIS 47	CODIS		X									X					
SDIS 48	CODIS		X										X				
SDIS 65	CODIS		X												X		
SDIS 81	CODIS		X													X	
SDIS 82	CODIS		X														X

## Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

Cours d'eau	Tronçon	Collectivité	Département
Thoré (avant Mazamet)	Agoût-Thoré	Syndicat de rivière du Thoré (Labastide de Rouairoux – Albine – Saint-Amans-Soult – Lacabarède – Bout du Pont de l'Arn – Saint-Amans-Valtoré) alerte 8 communes	Tarn
Garbet	Ger – Salat	Aulus-les-Bains	Ariège
Bartassec	Lot aval	Communauté du Grand Cahors	Lot
Planioles	Célé	Figeac	Lot
Ourse	Garonne Amont-Nestes	Comunautés de communes Nestes-Barousse	Hautes-pyrénées

**Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et de prévision des crues mis en place par l'État**

« Les objectifs de prévision indiqués sont des objectifs de prévision théoriques qui seront atteints dans la mesure du possible, selon les épisodes. La prévision sera disponible en fonction de l'avancement du développement de modèles de prévision, qui vise à couvrir les stations qui ne le sont pas encore, à améliorer les modèles existants et à augmenter les délais de prévision, dans la limite hydrologique de chaque bassin. »

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Ariège	BENAGUES	09050	Ariège-Hers Vif
Ariège	GAUDIES	09132	Ariège-Hers Vif
Ariège	MOULIN-NEUF	09213	Ariège-Hers Vif
Ariège	ROUMENGOUX	09251	Ariège-Hers Vif
Ariège	SAINT-JEAN-DU-FALGA	09265	Ariège-Hers Vif
Ariège	LAPENNE	09153	Ariège-Hers Vif
Ariège	MIREPOIX	09194	Ariège-Hers Vif
Ariège	CAZALS-DES-BAYLES	09089	Ariège-Hers Vif
Ariège	TOURTROL	09314	Ariège-Hers Vif
Ariège	MANSES	09180	Ariège-Hers Vif
Ariège	COUTENS	09102	Ariège-Hers Vif
Ariège	TEILHET	09309	Ariège-Hers Vif
Ariège	LAGARDE	09150	Ariège-Hers Vif
Ariège	BESSET	09052	Ariège-Hers Vif
Ariège	CAMON	09074	Ariège-Hers Vif
Ariège	VERNAJOUL	09329	Ariège-Hers Vif
Ariège	LA BASTIDE-DE-LORDAT	09040	Ariège-Hers Vif
Ariège	TREMOULET	09315	Ariège-Hers Vif
Ariège	RIEUX-DE-PELLEPORT	09245	Ariège-Hers Vif
Ariège	VALS	09323	Ariège-Hers Vif
Ariège	FOIX	09122	Ariège-Hers Vif
Ariège	LE CARLARET	09081	Ariège-Hers Vif
Ariège	SAINT-AMADOU	09254	Ariège-Hers Vif
Ariège	PAMIERS	09225	Ariège-Hers Vif
Ariège	LUDIES	09175	Ariège-Hers Vif
Ariège	LES PUJOLS	09238	Ariège-Hers Vif
Ariège	VARILHES	09324	Ariège-Hers Vif
Ariège	SAINT-JEAN-DE-VERGES	09264	Ariège-Hers Vif
Ariège	BONNAC	09060	Ariège-Hers Vif
Ariège	SAINT-FELIX-DE-TOURNEGAT	09259	Ariège-Hers Vif
Ariège	RIEUCROS	09244	Ariège-Hers Vif
Ariège	CRAMPAGNA	09103	Ariège-Hers Vif
Ariège	MAZERES	09185	Ariège-Hers Vif
Ariège	BEZAC	09056	Ariège-Hers Vif
Ariège	SAVERDUN	09282	Ariège-Hers Vif
Ariège	LE VERNET	09331	Ariège-Hers Vif
Ariège	ARTIGAT	09019	Arize-Lèze
Ariège	THOUARS-SUR-ARIZE	09310	Arize-Lèze
Ariège	LA BASTIDE-DE-BESPLAS	09038	Arize-Lèze
Ariège	DAUMAZAN-SUR-ARIZE	09105	Arize-Lèze

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Ariège	FORNEX	09123	Arize-Lèze
Ariège	LEZAT-SUR-LEZE	09167	Arize-Lèze
Ariège	SAINT-YBARS	09277	Arize-Lèze
Ariège	LE FOSSAT	09124	Arize-Lèze
Ariège	SABARAT	09253	Arize-Lèze
Ariège	LES BORDES-SUR-ARIZE	09061	Arize-Lèze
Ariège	LE MAS-D'AZIL	09181	Arize-Lèze
Ariège	SAINTE-SUZANNE	09342	Arize-Lèze
Ariège	CAMPAGNE-SUR-ARIZE	09075	Arize-Lèze
Ariège	LA BASTIDE-DU-SALAT	09041	Ger-Salat
Ariège	SAINT-GIRONS	09261	Ger-Salat
Ariège	TAURIGNAN-CASTET	09307	Ger-Salat
Ariège	CAUMONT	09086	Ger-Salat
Ariège	SAINT-LIZIER	09268	Ger-Salat
Ariège	TAURIGNAN-VIEUX	09308	Ger-Salat
Ariège	LORP-SENTARAILLE	09289	Ger-Salat
Ariège	MERCENAC	09187	Ger-Salat
Ariège	LACAVE	09148	Ger-Salat
Ariège	PRAT-BONREPAUX	09235	Ger-Salat
Ariège	GAJAN	09128	Ger-Salat
Ariège	EYCHEIL	09119	Ger-Salat
Ariège	MONTBEL	09200	Ariège-Hers Vif
Aude	TREZIERS	11400	Ariège-Hers Vif
Aude	BELPECH	11033	Ariège-Hers Vif
Aude	MOLANDIER	11236	Ariège-Hers Vif
Aveyron	PRADES-D'AUBRAC	12187	Lot Amont-Truyère
Aveyron	SAINT-LAURENT-D'OLT	12237	Lot Amont-Truyère
Aveyron	ESTAING	12098	Lot Amont-Truyère
Aveyron	POMAYROLS	12184	Lot Amont-Truyère
Aveyron	SAINTE-EULALIE-D'OLT	12219	Lot Amont-Truyère
Aveyron	LA CAPELLE-BONANCE	12055	Lot Amont-Truyère
Aveyron	FLORENTIN-LA-CAPELLE	12103	Lot Amont-Truyère
Aveyron	ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE	12094	Lot Amont-Truyère
Aveyron	LE NAYRAC	12172	Lot Amont-Truyère
Aveyron	GOLINHAC	12110	Lot Amont-Truyère
Aveyron	CASTELNAU-DE-MANDAILLES	12061	Lot Amont-Truyère
Aveyron	BESSUEJOULS	12027	Lot Amont-Truyère
Aveyron	SEBRAZAC	12265	Lot Amont-Truyère
Aveyron	COUBISOU	12079	Lot Amont-Truyère

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Aveyron	SAINT-GENIEZ-D'OLT ET D'AUBRAC	12224	Lot Amont-Truyère
Aveyron	ESPALION	12096	Lot Amont-Truyère
Aveyron	LASSOUTS	12124	Lot Amont-Truyère
Aveyron	SAINT-COME-D'OLT	12216	Lot Amont-Truyère
Aveyron	CONQUES-EN-ROUERGUE	12076	Lot moyen
Aveyron	SAINT-PARTHEM	12240	Lot moyen
Aveyron	FLAGNAC	12101	Lot moyen
Aveyron	SENERGUES	12268	Lot moyen
Aveyron	ESPEYRAC	12097	Lot moyen
Aveyron	ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE	12094	Lot moyen
Aveyron	GOLINHAC	12110	Lot moyen
Aveyron	LE FEL	12093	Lot moyen
Aveyron	SALVAGNAC-CAJARC	12256	Lot moyen
Aveyron	BOUILLAC	12030	Lot moyen
Aveyron	CAPDENAC-GARE	12052	Lot moyen
Aveyron	SAINT-SANTIN	12246	Lot moyen
Aveyron	DECAZEVILLE	12089	Lot moyen
Aveyron	BOISSE-PENCHOT	12028	Lot moyen
Aveyron	ALMONT-LES-JUNIES	12004	Lot moyen
Aveyron	LIVINHAC-LE-HAUT	12130	Lot moyen
Aveyron	ASPRIERES	12012	Lot moyen
Aveyron	BALAGUIER-D'OLT	12018	Lot moyen
Aveyron	SAUJAC	12261	Lot moyen
Aveyron	CAUSSE-ET-DIEGE	12257	Lot moyen
Aveyron	AMBEYRAC	12007	Lot moyen
Aveyron	COMPREGNAC	12072	Tarn moyen
Aveyron	MILLAU	12145	Tarn moyen
Aveyron	CREISSELS	12084	Tarn moyen
Aveyron	LE TRUEL	12284	Tarn moyen
Aveyron	REQUISTA	12197	Tarn moyen
Aveyron	LA BASTIDE-SOLAGES	12023	Tarn moyen
Aveyron	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	12225	Tarn moyen
Aveyron	BRASC	12035	Tarn moyen
Aveyron	VIALA-DU-TARN	12296	Tarn moyen
Aveyron	BROQUIES	12037	Tarn moyen
Aveyron	SAINT-ROME-DE-TARN	12244	Tarn moyen
Aveyron	MONTJAU	12153	Tarn moyen
Aveyron	BROUSSE-LE-CHATEAU	12038	Tarn moyen

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Aveyron	SAINT-IZAIRE	12228	Tarn moyen
Aveyron	SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU	12251	Tarn moyen
Aveyron	MONTCLAR	12149	Tarn moyen
Aveyron	AYSENES	12017	Tarn moyen
Aveyron	CONNAC	12075	Tarn moyen
Aveyron	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	12299	Tarn moyen
Aveyron	COMPEYRE	12070	Haut Tarn
Aveyron	PEYRELEAU	12180	Haut Tarn
Aveyron	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12231	Haut Tarn
Aveyron	RIVIERE-SUR-TARN	12200	Haut Tarn
Aveyron	MOSTUEJOULS	12160	Haut Tarn
Aveyron	LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	12204	Haut Tarn
Aveyron	MILLAU	12145	Haut Tarn
Aveyron	VEYREAU	12293	Haut Tarn
Aveyron	AGUËSSAC	12002	Haut Tarn
Aveyron	LA CRESSE	12086	Haut Tarn
Aveyron	PAULHE	12178	Haut Tarn
Aveyron	NANT	12168	Haut Tarn
Aveyron	MAYRAN	12142	Aveyron-Viaur
Aveyron	BELCASTEL	12024	Aveyron-Viaur
Aveyron	COMPOLIBAT	12071	Aveyron-Viaur
Aveyron	PREVINQUIERES	12190	Aveyron-Viaur
Aveyron	SANVENSA	12259	Aveyron-Viaur
Aveyron	MONTEILS	12150	Aveyron-Viaur
Aveyron	BRANDONNET	12034	Aveyron-Viaur
Aveyron	LE BAS SEGALA	12021	Aveyron-Viaur
Aveyron	COLOMBIES	12068	Aveyron-Viaur
Aveyron	VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	12300	Aveyron-Viaur
Aveyron	RIGNAC	12199	Aveyron-Viaur
Aveyron	LA ROUQUETTE	12205	Aveyron-Viaur
Aveyron	MALEVILLE	12136	Aveyron-Viaur
Aveyron	TAURIAC-DE-NAUCELLE	12276	Aveyron-Viaur
Aveyron	LA SALVETAT-PEYRALES	12258	Aveyron-Viaur
Aveyron	CRESPIN	12085	Aveyron-Viaur
Aveyron	SAINT-JUST-SUR-VIAUR	12235	Aveyron-Viaur
Aveyron	DRUELLE BALSAC	12090	Aveyron-Viaur
Aveyron	LUC-LA-PRIMAUBE	12133	Aveyron-Viaur
Aveyron	LE MONASTERE	12146	Aveyron-Viaur
Aveyron	RODEZ	12202	Aveyron-Viaur
Aveyron	LA LOUBIERE	12131	Aveyron-Viaur
Aveyron	MOYRAZES	12162	Aveyron-Viaur
Aveyron	BARAQUEVILLE	12056	Aveyron-Viaur
Aveyron	SAINTE-RADEGONDE	12241	Aveyron-Viaur
Aveyron	CLAIRVAUX-D'AVEYRON	12066	Aveyron-Viaur
Aveyron	ONET-LE-CHATEAU	12176	Aveyron-Viaur

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Aveyron	OLEMPS	12174	Aveyron-Viaur
Aveyron	BOR-ET-BAR	12029	Aveyron-Viaur
Aveyron	LA FOUILLADE	12105	Aveyron-Viaur
Aveyron	NAJAC	12167	Aveyron-Viaur
Aveyron	SAINT-ANDRE-DE-NAJAC	12210	Aveyron-Viaur
Aveyron	LESCURE-JAOUL	12128	Aveyron-Viaur
Aveyron	SAINT-SERNIN-SUR-RANCE	12248	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	PLAISANCE	12183	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	LA BASTIDE-SOLAGES	12023	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	BALAGUIER-SUR-RANCE	12019	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	CALMELS-ET-LE-VIALA	12042	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	BROQUIES	12037	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	SAINT-IZAIRE	12228	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	VABRES-L'ABBAYE	12286	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	SAINT-AFFRIQUE	12208	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	POUSTHOMY	12186	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	MORLHON-LE-HAUT	12159	Aveyron-Viaur
Aveyron	SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	12211	Haut Tarn
Aveyron	CAMJAC	12046	Aveyron-Viaur
Aveyron	CENTRES	12065	Aveyron-Viaur
Aveyron	MONTLAUR	12154	Dourdou-Sorgues-Rance
Aveyron	VERSOLS-ET-LAPEYRE	12292	Dourdou-Sorgues-Rance
Cantal	LE TRIOULOU	15242	Célé
Cantal	VIEILLEVIE	15260	Lot moyen
Cantal	CASSANIOUZE	15029	Lot moyen
Cantal	LE TRIOULOU	15242	Célé
Gard	REVENS	30213	Haut Tarn
Gers	BEAUMONT	32037	Gélise-Osse-Baise
Gers	MIRANDE	32256	Gélise-Osse-Baise
Gers	LARROQUE-SAINTE-SERNIN	32196	Gélise-Osse-Baise
Gers	BIRAN	32054	Gélise-Osse-Baise
Gers	SAINTE-DODE	32373	Gélise-Osse-Baise
Gers	MOUCHAN	32292	Gélise-Osse-Baise
Gers	ROZES	32352	Gélise-Osse-Baise
Gers	BARCUGNAN	32028	Gélise-Osse-Baise
Gers	LE BROUILH-MONBERT	32065	Gélise-Osse-Baise

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Gers	SAINT-MICHEL	32397	Gélise-Osse-Baise
Gers	L'ISLE-DE-NOË	32159	Gélise-Osse-Baise
Gers	ESTIPOUY	32128	Gélise-Osse-Baise
Gers	MOUCHES	32293	Gélise-Osse-Baise
Gers	BERDOUES	32045	Gélise-Osse-Baise
Gers	BARRAN	32029	Gélise-Osse-Baise
Gers	BELLOC-SAINTE-CLAMENS	32042	Gélise-Osse-Baise
Gers	MIRANNES	32257	Gélise-Osse-Baise
Gers	MONTAUT	32278	Gélise-Osse-Baise
Gers	JEGUN	32162	Gélise-Osse-Baise
Gers	SAINT-JEAN-POUTGE	32382	Gélise-Osse-Baise
Gers	VIC-FEZENSAC	32462	Gélise-Osse-Baise
Gers	LARROQUE-SUR-L'OSSE	32197	Gélise-Osse-Baise
Gers	CONDOM	32107	Gélise-Osse-Baise
Gers	CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE	32079	Gélise-Osse-Baise
Gers	AYGUETINTE	32024	Gélise-Osse-Baise
Gers	LARRESSINGLE	32194	Gélise-Osse-Baise
Gers	SAINTE-PUY	32404	Gélise-Osse-Baise
Gers	MAIGNAUT-TAUZIA	32224	Gélise-Osse-Baise
Gers	BONAS	32059	Gélise-Osse-Baise
Gers	MOUREDE	32294	Gélise-Osse-Baise
Gers	ROQUES	32351	Gélise-Osse-Baise
Gers	CASSAIGNE	32075	Gélise-Osse-Baise
Gers	MARAMBAT	32231	Gélise-Osse-Baise
Gers	VALENCE-SUR-BAISE	32459	Gélise-Osse-Baise
Gers	COURRENSAN	32110	Gélise-Osse-Baise
Gers	GONDRIN	32149	Gélise-Osse-Baise
Gers	JUSTIAN	32166	Gélise-Osse-Baise
Gers	SAINTE-PAUL-DE-BAISE	32402	Gélise-Osse-Baise
Gers	BEZOLLES	32052	Gélise-Osse-Baise
Gers	BEUCAIRE	32035	Gélise-Osse-Baise
Gers	CAILLAVET	32071	Gélise-Osse-Baise
Gers	CASTERA-VERDUZAN	32083	Gélise-Osse-Baise
Gers	SEISSAN	32426	Gers-Arrats
Gers	LALANNE	32184	Gers-Arrats
Gers	CASTERA-LECTOUROIS	32082	Gers-Arrats
Gers	PLIEUX	32320	Gers-Arrats
Gers	PAULHAC	32306	Gers-Arrats
Gers	MONTESTRUC-SUR-GERS	32286	Gers-Arrats
Gers	SAINTE-CREAC	32371	Gers-Arrats
Gers	L'ISLE-BOUZON	32158	Gers-Arrats
Gers	CASTELNAU-D'ARBIEU	32078	Gers-Arrats
Gers	AVEZAN	32023	Gers-Arrats
Gers	SAINTE-CLAR	32370	Gers-Arrats
Gers	FLEURANCE	32132	Gers-Arrats

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Gers	BIVES	32055	Gers-Arrats
Gers	SAINT-LEONARD	32385	Gers-Arrats
Gers	LECTOURE	32208	Gers-Arrats
Gers	SEMPESSERRE	32429	Gers-Arrats
Gers	PEYRECAVE	32314	Gers-Arrats
Gers	MIRADOUX	32253	Gers-Arrats
Gers	SAINT-MARTIN-DE-GOYNE	32391	Gers-Arrats
Gers	SAINT-MEZARD	32396	Gers-Arrats
Gers	PERGAIN-TAILLAC	32311	Gers-Arrats
Gers	SAINT-ANTOINE	32358	Gers-Arrats
Gers	SOLOMIAC	32436	Gers-Arrats
Gers	ESTRAMIAC	32129	Gers-Arrats
Gers	HOMPS	32154	Gers-Arrats
Gers	TOURNECOUPE	32452	Gers-Arrats
Gers	MONFORT	32269	Gers-Arrats
Gers	ROQUELAURE	32348	Gers-Arrats
Gers	GAVARRET-SUR-AULOUSTE	32142	Gers-Arrats
Gers	SAINT-ANTONIN	32359	Gers-Arrats
Gers	SAINTE-CHRISTIE	32368	Gers-Arrats
Gers	PREIGNAN	32331	Gers-Arrats
Gers	ROQUEFORT	32347	Gers-Arrats
Gers	SANSAN	32411	Gers-Arrats
Gers	ORNEZAN	32302	Gers-Arrats
Gers	LABARTHE	32169	Gers-Arrats
Gers	ORBESSAN	32300	Gers-Arrats
Gers	AUCH	32013	Gers-Arrats
Gers	POUY-LOUBRIN	32327	Gers-Arrats
Gers	PAVIE	32307	Gers-Arrats
Gers	AUTERIVE	32019	Gers-Arrats
Gers	MASSEUBE	32242	Gers-Arrats
Gers	BOUCAGNERES	32060	Gers-Arrats
Gers	LABRIHE	32173	Gers-Arrats
Gers	MAUVEZIN	32249	Gers-Arrats
Gers	SARRANT	32416	Gimone-Save
Gers	SAINTE-MARIE	32388	Gimone-Save
Gers	SOLOMIAC	32436	Gimone-Save
Gers	AVENSAC	32021	Gimone-Save
Gers	SAMATAN	32410	Gimone-Save
Gers	ENDOUIELLE	32121	Gimone-Save
Gers	LOMBEZ	32213	Gimone-Save
Gers	CAZAUX-SAVES	32098	Gimone-Save
Gers	AURADE	32016	Gimone-Save
Gers	MARESTAING	32234	Gimone-Save
Gers	L'ISLE-JOURDAIN	32160	Gimone-Save
Gers	CASTILLON-SAVES	32090	Gimone-Save

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Gers	POMPIAC	32322	Gimone-Save
Gers	NOILHAN	32297	Gimone-Save
Gers	SAUVETERRE	32418	Gimone-Save
Gers	LABASTIDE-SAVES	32171	Gimone-Save
Gers	GIMONT	32147	Gimone-Save
Gers	ESCORNEBCEUF	32123	Gimone-Save
Gers	TOUGET	32448	Gimone-Save
Gers	SEGOUIELLE	32425	Gimone-Save
Gers	LABRIHE	32173	Gimone-Save
Gers	SAINT-ORENS	32399	Gimone-Save
Gers	SAINT-GEORGES	32377	Gimone-Save
Gers	MAUVEZIN	32249	Gimone-Save
Gers	CERAN	32101	Gers-Arrats
Gers	PUYSEGUR	32337	Gers-Arrats
Gers	LASSEUBE-PROPRE	32201	Gers-Arrats
Gers	FLAMARENS	32131	Gers-Arrats
Gers	PANASSAC	32304	Gers-Arrats
Gironde	BOURDELLES	33066	Garonne marmandaise
Haute-Garonne	MERVILLE	31341	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	ONDES	31403	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	VIEILLE-TOULOUSE	31575	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	PORTET-SUR-GARONNE	31433	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	FENOUILLET	31182	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	BLAGNAC	31069	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	TOULOUSE	31555	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	SAINT-JORY	31490	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	BEAUZELLE	31056	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	GAGNAC-SUR-GARONNE	31205	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	SEILH	31541	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	GRENADE	31232	Garonne toulousaine
Haute-Garonne	BUZET-SUR-TARN	31094	Tarn aval
Haute-Garonne	MIREPOIX-SUR-TARN	31346	Tarn aval
Haute-Garonne	VILLEMUR-SUR-TARN	31584	Tarn aval
Haute-Garonne	VILLEMATIER	31583	Tarn aval
Haute-Garonne	LAYRAC-SUR-TARN	31288	Tarn aval
Haute-Garonne	LA MAGDELAINE-SUR-TARN	31311	Tarn aval
Haute-Garonne	BESSIERES	31066	Tarn aval
Haute-Garonne	BONDIGOUX	31073	Tarn aval
Haute-Garonne	CLERMONT-LE-FORT	31148	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	MIREMONT	31345	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	PINS-JUSTARET	31421	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	CINTEGABELLE	31145	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	VERNET	31574	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	PINSAGUEL	31420	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	LABARTHE-SUR-LEZE	31248	Ariège-Hers Vif

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Haute-Garonne	GREPIAC	31233	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	VENERQUE	31572	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	GOYRANS	31227	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	AUTERIVE	31033	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	LACROIX-FALGARDE	31259	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	PORTET-SUR-GARONNE	31433	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	CALMONT	31100	Ariège-Hers Vif
Haute-Garonne	BEAUMONT-SUR-LEZE	31052	Arize-Lèze
Haute-Garonne	CLERMONT-LE-FORT	31148	Arize-Lèze
Haute-Garonne	CARBONNE	31107	Arize-Lèze
Haute-Garonne	RIEUX-VOLVESTRE	31455	Arize-Lèze
Haute-Garonne	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	31375	Arize-Lèze
Haute-Garonne	VERNET	31574	Arize-Lèze
Haute-Garonne	LABARTHE-SUR-LEZE	31248	Arize-Lèze
Haute-Garonne	MONTAUT	31361	Arize-Lèze
Haute-Garonne	SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	31517	Arize-Lèze
Haute-Garonne	EAUNES	31165	Arize-Lèze
Haute-Garonne	LAGARDELLE-SUR-LEZE	31263	Arize-Lèze
Haute-Garonne	MASSABRAC	31326	Arize-Lèze
Haute-Garonne	CASTAGNAC	31111	Arize-Lèze
Haute-Garonne	SAINT-BEAT-LEZ	31471	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	SAINT-GAUDENS	31483	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	LUSCAN	31308	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	VALCABRERE	31564	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	EUP	31177	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	SAINT-MARTORY	31503	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	PONLAT-TAILLEBOURG	31430	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	BAGIRY	31041	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	BARBAZAN	31045	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MONTREJEAU	31390	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	LABROQUERE	31255	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	AUSSON	31031	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	SEILHAN	31542	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	CLARAC	31147	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	GALIE	31207	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	31472	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	GOURDAN-POLIGNAN	31224	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	HUOS	31238	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	POINTIS-DE-RIVIERE	31426	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	CIERP-GAUD	31144	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	31457	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	LABARTHE-INARD	31246	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	31296	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	CHAUM	31139	Garonne amont-Nestes

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Haute-Garonne	FIGAROL	31183	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	VILLENEUVE-DE-RIVIERE	31585	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	ORE	31405	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	CASTILLON-DE-SAINT-MARTORY	31124	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MANCIOUX	31314	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	ESTANCARBON	31175	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	ARNAUD-GUILHEM	31018	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	BORDES-DE-RIVIERE	31076	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	BEAUCHALOT	31050	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	FRONSAC	31199	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MARIGNAC	31316	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	LABARTHE-RIVIERE	31247	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MIRAMONT-DE-COMMINGES	31344	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	VALENTINE	31565	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	POINTIS-INARD	31427	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MONTESPAN	31372	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	ESTENOS	31176	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MONTSAUNES	31391	Garonne amont-Nestes
Haute-Garonne	MARQUEFAVE	31320	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	ROQUETTES	31460	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	31492	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	COULADERE	31153	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	CARBONNE	31107	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	SALLES-SUR-GARONNE	31525	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	SAINT-CHRISTAUD	31474	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	GENSAC-SUR-GARONNE	31219	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	CAZERES	31135	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	RIEUX-VOLVESTRE	31455	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	PINSAGUEL	31420	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	ROQUES	31458	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	MONTAUT	31361	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	MURET	31395	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	SAUBENS	31533	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	PORTET-SUR-GARONNE	31433	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	31457	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	MAURAN	31327	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	PALAMINY	31406	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	BOUSSENS	31084	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	MARTRES-TOLOSANE	31324	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	MAUZAC	31334	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	NOE	31399	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	LE FAUGA	31181	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	CAPENS	31104	Garonne Volvestre
Haute-Garonne	SALIES-DU-SALAT	31523	Ger-Salat
Haute-Garonne	ROQUEFORT-SUR-GARONNE	31457	Ger-Salat

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Haute-Garonne	MAZERES-SUR-SALAT	31336	Ger-Salat
Haute-Garonne	CASSAGNE	31110	Ger-Salat
Haute-Garonne	LESPITEAU	31294	Ger-Salat
Haute-Garonne	SOUEICH	31550	Ger-Salat
Haute-Garonne	CASTAGNEDE	31112	Ger-Salat
Haute-Garonne	HIS	31237	Ger-Salat
Haute-Garonne	TOUILLE	31554	Ger-Salat
Haute-Garonne	POINTIS-INARD	31427	Ger-Salat
Haute-Garonne	ASPET	31020	Ger-Salat
Haute-Garonne	MANE	31315	Ger-Salat
Haute-Garonne	MERVILLE	31341	Gimone-Save
Haute-Garonne	MONTAIGUT-SUR-SAVE	31356	Gimone-Save
Haute-Garonne	LASSERRE-PRADERE	31277	Gimone-Save
Haute-Garonne	MENVILLE	31338	Gimone-Save
Haute-Garonne	LE CASTERA	31120	Gimone-Save
Haute-Garonne	LEVIGNAC	31297	Gimone-Save
Haute-Garonne	SAINT-PAUL-SUR-SAVE	31507	Gimone-Save
Haute-Garonne	LARRA	31592	Gimone-Save
Haute-Garonne	SAINTE-LIVRADE	31496	Gimone-Save
Haute-Garonne	GRENADE	31232	Gimone-Save
Haute-Garonne	DAUX	31160	Gimone-Save
Haute-Garonne	CASTELGINEST	31116	Hers Mort
Haute-Garonne	LAUNAGUET	31282	Hers Mort
Haute-Garonne	CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	31118	Hers Mort
Haute-Garonne	LABEGE	31254	Hers Mort
Haute-Garonne	DEYME	31161	Hers Mort
Haute-Garonne	AUZEVILLE-TOLOSANE	31035	Hers Mort
Haute-Garonne	DONNEVILLE	31162	Hers Mort
Haute-Garonne	ESCALQUENS	31169	Hers Mort
Haute-Garonne	RAMONVILLE-SAINT-AGNE	31446	Hers Mort
Haute-Garonne	MONTLAUR	31384	Hers Mort
Haute-Garonne	BAZIEGE	31048	Hers Mort
Haute-Garonne	AYGUESVIVES	31004	Hers Mort
Haute-Garonne	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	31374	Hers Mort
Haute-Garonne	POMPETUZAT	31429	Hers Mort
Haute-Garonne	BELBERAUD	31057	Hers Mort
Haute-Garonne	CASTANET-TOLOSAN	31113	Hers Mort
Haute-Garonne	L'UNION	31561	Hers Mort
Haute-Garonne	SAINT-ALBAN	31467	Hers Mort
Haute-Garonne	BRUGUIERES	31091	Hers Mort
Haute-Garonne	SAINT-SAUVEUR	31516	Hers Mort
Haute-Garonne	FONBEAUZARD	31186	Hers Mort
Haute-Garonne	BALMA	31044	Hers Mort
Haute-Garonne	TOULOUSE	31555	Hers Mort
Haute-Garonne	AUCAMVILLE	31022	Hers Mort

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Haute-Garonne	SAINT-JORY	31490	Hers Mort
Haute-Garonne	GRENADE	31232	Hers Mort
Haute-Garonne	MONTGISCARD	31381	Hers Mort
Haute-Garonne	BLAGNAC	31069	Touch
Haute-Garonne	PLAISANCE-DU-TOUCH	31424	Touch
Haute-Garonne	TOURNEFEUILLE	31557	Touch
Haute-Garonne	TOULOUSE	31555	Touch
Haute-Garonne	RIEUCAZE	31452	Ger-Salat
Haute-Garonne	MILHAS	31342	Ger-Salat
Haute-Garonne	GRATENTOUR	31230	Hers Mort
Haute-Garonne	VILLENouvelle	31589	Hers Mort
Hauts-Pyrénées	PUYDARRIEUX	65374	Gélise-Osse-Baise
Hauts-Pyrénées	SADOURNIN	65383	Gélise-Osse-Baise
Hauts-Pyrénées	TOURNOUS-DARRE	65448	Gélise-Osse-Baise
Hauts-Pyrénées	FONTRAILLES	65177	Gélise-Osse-Baise
Hauts-Pyrénées	TRIE-SUR-BAISE	65452	Gélise-Osse-Baise
Hauts-Pyrénées	BEYREDE-JUMET-CAMOUS	65092	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	PAILHAC	65354	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	ANERES	65009	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	NESTIER	65327	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	SARRANCOLIN	65408	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	JEZEAU	65234	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	HAUTAGET	65217	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	SALECHAN	65398	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	AVENTIGNAN	65051	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	ARREAU	65031	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	SAINT-LAURENT-DE-NESTE	65389	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	LA BARTHE-DE-NESTE	65069	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	MAZERES-DE-NESTE	65307	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	ESCALA	65159	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	HECHES	65218	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	BAZUS-NESTE	65076	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	ILHET	65228	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	SAINT-PAUL	65394	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	MONTÉGUT	65319	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	IZAUX	65231	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	TUZAGUET	65455	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	FRECHET-AURE	65180	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	BIZOUS	65094	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	MONTOUSSE	65322	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	SAINTE-MARIE	65391	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	BERTREN	65087	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	IZAOURT	65230	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	LOURES-BAROUSSE	65287	Garonne amont-Nestes
Hauts-Pyrénées	TIBIRAN-JAUNAC	65444	Garonne amont-Nestes

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Hautes-Pyrénées	LORTET	65279	Garonne amont-Nestes
Lot	CABRETS	46040	Célé
Lot	FIGEAC	46102	Célé
Lot	SAINT-CHELS	46254	Célé
Lot	CORN	46075	Célé
Lot	SAINT-JEAN-MIRABEL	46272	Célé
Lot	BAGNAC-SUR-CELE	46015	Célé
Lot	LINAC	46174	Célé
Lot	LUNAN	46180	Célé
Lot	BEDUER	46021	Célé
Lot	VIAZAC	46332	Célé
Lot	CAMBOULIT	46052	Célé
Lot	ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE	46093	Célé
Lot	BOUSSAC	46035	Célé
Lot	BRENGUES	46039	Célé
Lot	SAINT-SULPICE	46294	Célé
Lot	MARCILHAC-SUR-CELE	46183	Célé
Lot	ORNIAC	46212	Célé
Lot	SAULIAC-SUR-CELE	46299	Célé
Lot	BOUZIES	46037	Célé
Lot	CALVIGNAC	46049	Lot moyen
Lot	FRONTENAC	46116	Lot moyen
Lot	CAJARC	46045	Lot moyen
Lot	CUZAC	46085	Lot moyen
Lot	CAPDENAC	46055	Lot moyen
Lot	FAYCELLES	46100	Lot moyen
Lot	LARROQUE-TOIRAC	46157	Lot moyen
Lot	CADRIEU	46041	Lot moyen
Lot	SAINT-PIERRE-TOIRAC	46289	Lot moyen
Lot	SAINT-JEAN-DE-LAUR	46270	Lot moyen
Lot	MONTBRUN	46198	Lot moyen
Lot	LARNAGOL	46155	Lot moyen
Lot	SAINT-MARTIN-LABOUVAL	46276	Lot moyen
Lot	SAINT-CIRQ-LAPOPIE	46256	Lot moyen
Lot	CREGOLS	46081	Lot moyen
Lot	TOUR-DE-FAURE	46320	Lot moyen
Lot	CENEVIERES	46068	Lot moyen
Lot	CAILLAC	46044	Lot aval
Lot	ALBAS	46001	Lot aval
Lot	ANGLARS-JUILLAC	46005	Lot aval
Lot	CRAYSSAC	46080	Lot aval
Lot	BELLEFONT-LA RAUZE	46156	Lot aval
Lot	LUZECH	46182	Lot aval
Lot	SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT	46296	Lot aval
Lot	LAGARDELLE	46147	Lot aval

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Lot	PRADINES	46224	Lot aval
Lot	ESCLAUZELS	46092	Lot aval
Lot	SOTURAC	46307	Lot aval
Lot	PESCADOIRES	46218	Lot aval
Lot	PUY-L'EVEQUE	46231	Lot aval
Lot	SAINT-CIRQ-LAPOPIE	46256	Lot aval
Lot	LACAPPELLE-CABANAC	46142	Lot aval
Lot	TOUZAC	46321	Lot aval
Lot	ARCAMBAL	46007	Lot aval
Lot	BELAYE	46022	Lot aval
Lot	CASTELFRANC	46062	Lot aval
Lot	FLORESSAS	46107	Lot aval
Lot	VIRE-SUR-LOT	46336	Lot aval
Lot	MAUROUX	46187	Lot aval
Lot	DURAVEL	46089	Lot aval
Lot	GREZELS	46130	Lot aval
Lot	PRAYSSAC	46225	Lot aval
Lot	CAHORS	46042	Lot aval
Lot	SAINT GERY-VERS	46268	Lot aval
Lot	LAMAGDELAINE	46149	Lot aval
Lot	BOUZIES	46037	Lot aval
Lot	DOUELLE	46088	Lot aval
Lot	PARNAC	46214	Lot aval
Lot	MERCUES	46191	Lot aval
Lot-et-Garonne	AIGUILLON	47004	Lot aval
Lot-et-Garonne	CASTELMORON-SUR-LOT	47054	Lot aval
Lot-et-Garonne	SAINT-GEORGES	47328	Lot aval
Lot-et-Garonne	SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT	47280	Lot aval
Lot-et-Garonne	MONTAYRAL	47185	Lot aval
Lot-et-Garonne	TRENTELS	47315	Lot aval
Lot-et-Garonne	FUMEL	47106	Lot aval
Lot-et-Garonne	CONDEZAYGUES	47070	Lot aval
Lot-et-Garonne	MONSEGUR	47178	Lot aval
Lot-et-Garonne	SAINT-VITE	47283	Lot aval
Lot-et-Garonne	TREMONS	47314	Lot aval
Lot-et-Garonne	PENNE-D'AGENAIS	47203	Lot aval
Lot-et-Garonne	MONSEMPRON-LIBOS	47179	Lot aval
Lot-et-Garonne	SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES	47239	Lot aval
Lot-et-Garonne	BIAS	47027	Lot aval
Lot-et-Garonne	CASSENEUIL	47049	Lot aval
Lot-et-Garonne	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	47252	Lot aval
Lot-et-Garonne	LEDAT	47146	Lot aval
Lot-et-Garonne	FONGRAVE	47099	Lot aval
Lot-et-Garonne	LE TEMPLE-SUR-LOT	47306	Lot aval
Lot-et-Garonne	VILLENEUVE-SUR-LOT	47323	Lot aval

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Lot-et-Garonne	PINEL-HAUTERIVE	47206	Lot aval
Lot-et-Garonne	CLAIRAC	47065	Lot aval
Lot-et-Garonne	BOURRAN	47038	Lot aval
Lot-et-Garonne	NICOLE	47196	Lot aval
Lot-et-Garonne	LAFITTE-SUR-LOT	47127	Lot aval
Lot-et-Garonne	GRANGES-SUR-LOT	47111	Lot aval
Lot-et-Garonne	LAPARADE	47135	Lot aval
Lot-et-Garonne	COUTHURES-SUR-GARONNE	47074	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	JUSIX	47120	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	TONNEINS	47310	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	NICOLE	47196	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	MONHEURT	47177	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	MARMANDE	47157	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	LE MAS-D'AGENAIS	47159	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	CAUMONT-SUR-GARONNE	47061	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	SENESTIS	47298	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	SAINTE-BAZEILLE	47233	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	FAUILLET	47095	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	TAILLEBOURG	47304	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	GAUJAC	47108	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	VILLETON	47325	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL	47263	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	FOURQUES-SUR-GARONNE	47101	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	LAGRUERE	47130	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	MEILHAN-SUR-GARONNE	47165	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	AIGUILLON	47004	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	COLAYRAC-SAINT-CIRQ	47069	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINT-LEGER	47250	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	FEUGAROLLES	47097	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	47274	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	MOIRAX	47169	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	LAFOX	47128	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINT-JEAN-DE-THURAC	47248	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	47238	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	LAYRAC	47145	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAUVETERRE-SAINT-DENIS	47293	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	LE PASSAGE	47201	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	BRAX	47040	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	AGEN	47001	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	CAUDECOSTE	47060	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SERIGNAC-SUR-GARONNE	47300	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINT-SIXTE	47279	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	47246	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	BOE	47031	Garonne agenaise

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Lot-et-Garonne	SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	47262	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	BUZET-SUR-BAISE	47043	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	BAZENS	47022	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	CLERMONT-DESSOUS	47066	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	SAINT-LAURENT	47249	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	MONTESQUIEU	47186	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	THOUARS-SUR-GARONNE	47308	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	PORT-SAINTE-MARIE	47210	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	MONHEURT	47177	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	NERAC	47195	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	FRECHOU	47103	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	47258	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	BARBASTE	47021	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	LAVARDAC	47143	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	SAINT-LEGER	47250	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	FEUGAROLLES	47097	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	REAU-LISSE	47221	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	BUZET-SUR-BAISE	47043	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	LASSERRE	47139	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	MONCRABEAU	47174	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	THOUARS-SUR-GARONNE	47308	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	ANDIRAN	47009	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	MEZIN	47167	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	VIANNE	47318	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	LANNES	47134	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	POUDENAS	47211	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	SAINT-PE-SAINTE-SIMON	47266	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	FALS	47092	Gers-Arrats
Lot-et-Garonne	LAYRAC	47145	Gers-Arrats
Lot-et-Garonne	ASTAFFORT	47015	Gers-Arrats
Lot-et-Garonne	SOS	47302	Gélise-Osse-Baïse
Lot-et-Garonne	CLERMONT-SOUBIRAN	47067	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	FOULAYRONNES	47100	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	LONGUEVILLE	47150	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	FAUGUEROLLES	47094	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	MONTPOUILLAN	47191	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	MARCELLUS	47156	Garonne marmandaise
Lot-et-Garonne	BRUCH	47041	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	DAMAZAN	47078	Garonne agenaise
Lot-et-Garonne	PUCH-D'AGENAIS	47214	Garonne marmandaise
Lozère	CHADENET	48037	Lot Amont-Truyère
Lozère	SAINT-PIERRE-DE-NOGARET	48175	Lot Amont-Truyère
Lozère	SAINT-GERMAIN-DU-TEIL	48156	Lot Amont-Truyère
Lozère	CULTURES	48055	Lot Amont-Truyère
Lozère	BALSIEGES	48016	Lot Amont-Truyère

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Lozère	CHANAC	48039	Lot Amont-Truyère
Lozère	LES SALELLES	48185	Lot Amont-Truyère
Lozère	LA CANOURGUE	48034	Lot Amont-Truyère
Lozère	ESCLANEDES	48056	Lot Amont-Truyère
Lozère	BOURGS SUR COLAGNE	48099	Lot Amont-Truyère
Lozère	BARJAC	48018	Lot Amont-Truyère
Lozère	SAINT-BONNET-DE-CHIRAC	48138	Lot Amont-Truyère
Lozère	BADAROUX	48013	Lot Amont-Truyère
Lozère	MENDE	48095	Lot Amont-Truyère
Lozère	SAINTE-HELENE	48157	Lot Amont-Truyère
Lozère	MONT LOZERE ET GOULET	48027	Lot Amont-Truyère
Lozère	BANASSAC-CANILHAC	48017	Lot Amont-Truyère
Lozère	BEDOUES-COCURES	48050	Haut Tarn
Lozère	LE ROZIER	48131	Haut Tarn
Lozère	LAVAL-DU-TARN	48085	Haut Tarn
Lozère	HURES-LA-PARADE	48074	Haut Tarn
Lozère	GORGES DU TARN CAUSSES	48146	Haut Tarn
Lozère	ISPAGNAC	48075	Haut Tarn
Lozère	SAINT-PIERRE-DES-TRIEPIERS	48176	Haut Tarn
Lozère	MASSEGROS CAUSSES GORGES	48094	Haut Tarn
Lozère	FLORAC TROIS RIVIERES	48061	Haut Tarn
Lozère	MEYRUEIS	48096	Haut Tarn
Lozère	LA MALENE	48088	Haut Tarn
Tarn	RABASTENS	81220	Tarn aval
Tarn	MEZENS	81164	Tarn aval
Tarn	SAINT-SULPICE-LA-POINTE	81271	Tarn aval
Tarn	ALBI	81004	Tarn moyen
Tarn	CRESPINET	81073	Tarn moyen
Tarn	CURVALLE	81077	Tarn moyen
Tarn	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS	81317	Tarn moyen
Tarn	COURRIS	81071	Tarn moyen
Tarn	BELLEGARDE-MARSAL	81026	Tarn moyen
Tarn	LOUPIAC	81149	Tarn moyen
Tarn	TREBAS	81303	Tarn moyen
Tarn	ARTHES	81018	Tarn moyen
Tarn	CADIX	81047	Tarn moyen
Tarn	AMBIALET	81010	Tarn moyen
Tarn	SAINT-CIRGUE	81247	Tarn moyen
Tarn	ASSAC	81019	Tarn moyen
Tarn	SAINT-ANDRE	81240	Tarn moyen
Tarn	SERENAC	81285	Tarn moyen
Tarn	SAINT-JUERY	81257	Tarn moyen
Tarn	SAINT-GREGOIRE	81253	Tarn moyen
Tarn	FRAISSINES	81094	Tarn moyen
Tarn	LABASTIDE-DE-LEVIS	81112	Tarn moyen

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Tarn	RIVIERES	81225	Tarn moyen
Tarn	MARSSAC-SUR-TARN	81156	Tarn moyen
Tarn	TERSSAC	81297	Tarn moyen
Tarn	GAILLAC	81099	Tarn moyen
Tarn	BRENS	81038	Tarn moyen
Tarn	LESCURE-D'ALBIGEOIS	81144	Tarn moyen
Tarn	CASTELNAU-DE-LEVIS	81063	Tarn moyen
Tarn	LAGRAVE	81131	Tarn moyen
Tarn	LISLE-SUR-TARN	81145	Tarn moyen
Tarn	MONTANS	81171	Tarn moyen
Tarn	COUFOULEUX	81070	Tarn moyen
Tarn	RABASTENS	81220	Tarn moyen
Tarn	MONTROSIER	81184	Aveyron aval
Tarn	LE RIOLS	81224	Aveyron aval
Tarn	MILHARS	81165	Aveyron aval
Tarn	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE	81263	Aveyron aval
Tarn	PENNE	81206	Aveyron aval
Tarn	TANUS	81292	Aveyron-Viaur
Tarn	PAMPELONNE	81201	Aveyron-Viaur
Tarn	JOUQUEVIEL	81110	Aveyron-Viaur
Tarn	SAINT-CHRISTOPHE	81245	Aveyron-Viaur
Tarn	SAINT-MARTIN-LAGUEPIE	81263	Aveyron-Viaur
Tarn	MIRANDOL-BOURGNOUNAC	81168	Aveyron-Viaur
Tarn	MONTIRAT	81180	Aveyron-Viaur
Tarn	TEYSSODE	81299	Agoût-Thoré
Tarn	AIGUEFONDE	81002	Agoût-Thoré
Tarn	LABASTIDE-SAINTE-GEORGES	81116	Agoût-Thoré
Tarn	AUSSILLON	81021	Agoût-Thoré
Tarn	GUITALENS-L'ALBAREDE	81132	Agoût-Thoré
Tarn	SERVIES	81286	Agoût-Thoré
Tarn	NAVES	81195	Agoût-Thoré
Tarn	MASSAC-SERAN	81159	Agoût-Thoré
Tarn	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	81266	Agoût-Thoré
Tarn	VIELMUR-SUR-AGOUT	81315	Agoût-Thoré
Tarn	BURLATS	81042	Agoût-Thoré
Tarn	LABRUGUIERE	81120	Agoût-Thoré
Tarn	SEMALENS	81281	Agoût-Thoré
Tarn	PUYLAURENS	81219	Agoût-Thoré
Tarn	PAYRIN-AUGMONTEL	81204	Agoût-Thoré
Tarn	SAIX	81273	Agoût-Thoré
Tarn	ROQUECOURBE	81227	Agoût-Thoré
Tarn	VITERBE	81323	Agoût-Thoré
Tarn	SAINT-JEAN-DE-RIVES	81255	Agoût-Thoré
Tarn	DAMIATTE	81078	Agoût-Thoré
Tarn	FREJEVILLE	81098	Agoût-Thoré

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Tarn	CASTRES	81065	Agoût-Thoré
Tarn	LAVAU	81140	Agoût-Thoré
Tarn	GIROUSSENS	81104	Agoût-Thoré
Tarn	FIAC	81092	Agoût-Thoré
Tarn	AMBRES	81011	Agoût-Thoré
Tarn	CAUCALIERES	81066	Agoût-Thoré
Tarn	MAZAMET	81163	Agoût-Thoré
Tarn	BOUT-DU-PONT-DE-LARN	81036	Agoût-Thoré
Tarn	VABRE	81305	Agoût-Thoré
Tarn	LE BEZ	81031	Agoût-Thoré
Tarn	BRASSAC	81037	Agoût-Thoré
Tarn	FONTRIEU	81062	Agoût-Thoré
Tarn	MONTREDON-LABESSONNIE	81182	Agoût-Thoré
Tarn	PONT-DE-LARN	81209	Agoût-Thoré
Tarn	LACROUZETTE	81128	Agoût-Thoré
Tarn	COUFOULEUX	81070	Agoût-Thoré
Tarn	SAINT-SULPICE-LA-POINTE	81271	Agoût-Thoré
Tarn	SAINT-LIEUX-LES-LAVAU	81261	Agoût-Thoré
Tarn	CURVALLE	81077	Dourdou-Sorgues-Rance
Tarn-et-Garonne	ESCATALENS	82052	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	CASTELFERRUS	82030	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	SAINT-AIGNAN	82152	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	82169	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	CASTELMAYRAN	82031	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	AUCAMVILLE	82005	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	BESSENS	82017	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	MONTECH	82125	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	MONBEQUI	82114	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	GRISOLLES	82075	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	FINHAN	82062	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	VERDUN-SUR-GARONNE	82190	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	BOURRET	82023	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	MAS-GRENIER	82105	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	SAINT-PORQUIER	82171	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	CASTELSARRASIN	82033	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	CORDES-TOLOSANNES	82045	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	DIEUPENTALE	82048	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	POMPIGNAN	82142	Garonne toulousaine
Tarn-et-Garonne	BOUDOU	82019	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	VALENCE	82186	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	SAINT-MICHEL	82166	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	LAMAGISTERE	82089	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	ESPALAIS	82054	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	82169	Garonne agenaise

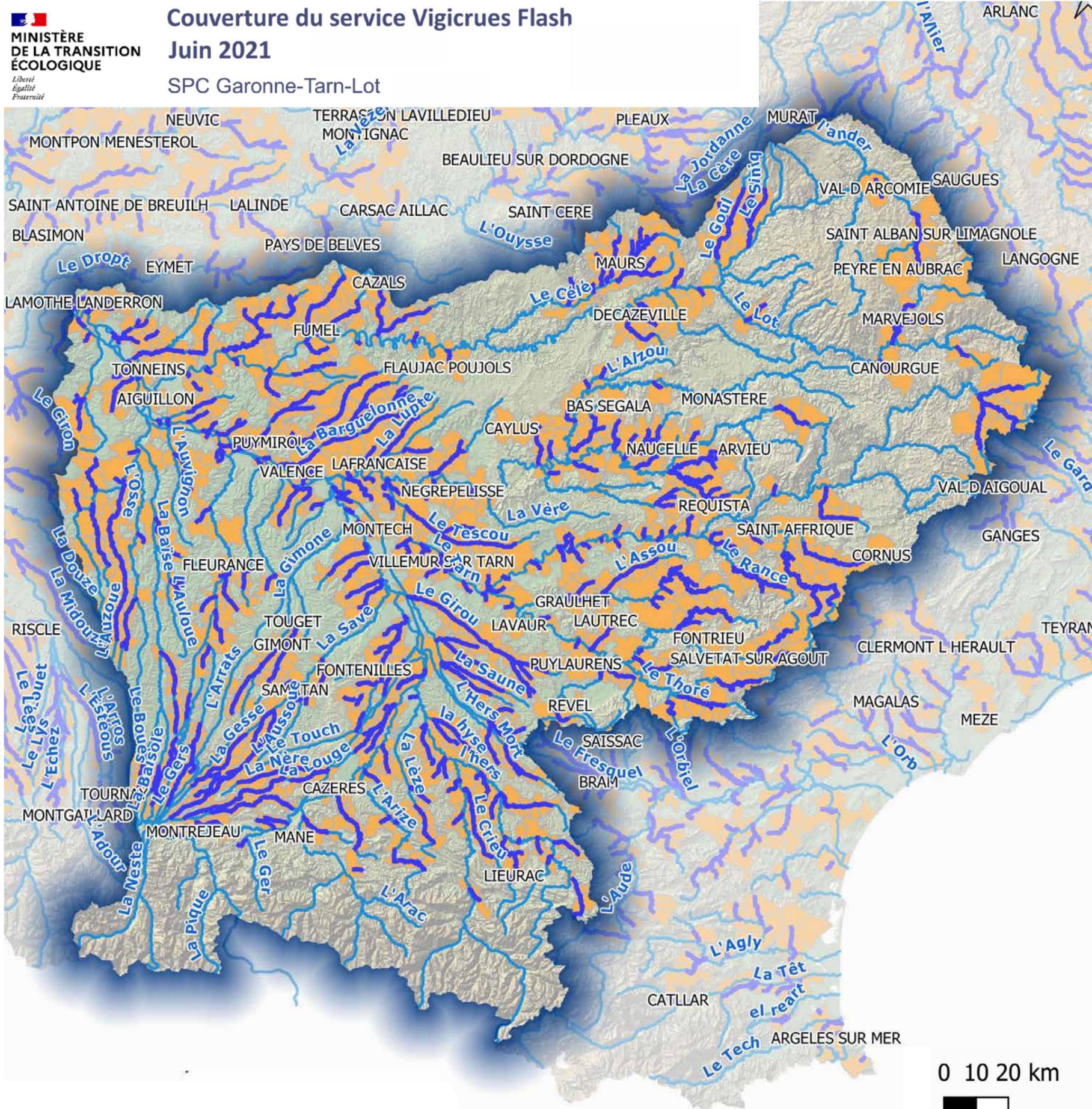
Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Tarn-et-Garonne	AUVILLAR	82008	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	SAINT-LOUP	82165	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	DONZAC	82049	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	GOLFECH	82072	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	GOUDOURVILLE	82073	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	MALAUSE	82101	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	MERLES	82109	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	POMMERVIC	82141	Garonne agenaise
Tarn-et-Garonne	MONTAUBAN	82121	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	MEAUZAC	82108	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	BOUDOU	82019	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	VILLEBRUMIER	82194	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	CORBARIEU	82044	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	82079	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	NOHIC	82135	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	BRESSOLS	82025	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	ORGUEIL	82136	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	VILLEMADE	82195	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	REYNIES	82150	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	MOISSAC	82112	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE	82169	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	LIZAC	82099	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	BARRY-D'ISLEMADE	82011	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	ALBEFUILLE-LAGARDE	82001	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	LES BARTHES	82012	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	LAFRANCAISE	82087	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	LACOUT ST PIERRE	82085	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	CASTELSARRASIN	82033	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	LABASTIDE-DU-TEMPLE	82080	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	MONTBETON	82124	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	MONTAUBAN	82121	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	CAYRAC	82039	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	LAGUEPIE	82088	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	FENEYROLS	82061	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	VAREN	82187	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	LAMOTHE-CAPDEVILLE	82090	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL	82155	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	VAISSAC	82184	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	MONTASTRUC	82120	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	REALVILLE	82149	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	ALBIAS	82002	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	MONTRICOUX	82132	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	BRUNIQUEL	82026	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	PUYGAILLARD-DE-QUERCY	82145	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	NEGREPELISSE	82134	Aveyron aval

Départements	Commune surveillée	Code INSEE	Tronçon de vigilance
Tarn-et-Garonne	L'HONOR-DE-COS	82076	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	PIQUECOS	82140	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	VILLEMADE	82195	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	MIRABEL	82110	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	CAZALS	82041	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	BIOULE	82018	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	LAFRANCAISE	82087	Aveyron aval
Tarn-et-Garonne	LAGUEPIE	82088	Aveyron-Viaur
Tarn-et-Garonne	GRAMONT	82074	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	LACHAPELLE	82083	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	SAINT-CIRICE	82158	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	MANSONVILLE	82102	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	AUVILLAR	82008	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	SAINT-LOUP	82165	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	POUPAS	82143	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	MARSAC	82104	Gers-Arrats
Tarn-et-Garonne	MONTAIN	82118	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	SERIGNAC	82180	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	AUTERIVE	82006	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	BELBEZE-EN-LOMAGNE	82015	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	CASTELFERRUS	82030	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	GIMAT	82068	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	MAUBEC	82106	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	AUCAMVILLE	82005	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	LARRAZET	82093	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	LABOURGADE	82081	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	82013	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	MARIGNAC	82103	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	LAFITTE	82086	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	GARGANVILLAR	82063	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	VIGUERON	82193	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	FAUDOAS	82059	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	CASTELSARRASIN	82033	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	CORDES-TOLOSANNES	82045	Gimone-Save
Tarn-et-Garonne	LACOURT-SAINT-PIERRE	82085	Tarn aval
Tarn-et-Garonne	MONTBETON	82124	Tarn aval

Cartographie et liste des communes éligibles

Sources à télécharger ici :

<https://apic-vigicruesflash.fr/?mode=vf&area=fr>





**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Occitanie**

**Arrêté préfectoral portant révision du règlement de surveillance, de prévision  
et de transmission de l'information sur les crues  
du service de prévision des crues Garonne Tarn Lot**

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 564-1 à L. 564-3 et R. 564-7 à R. 564 12 ;

Vu l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2021 attribuant à certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Île-de-France et à l'établissement public Météo-France une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2015 du préfet coordinateur du bassin Adour-Garonne approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Adour-Garonne ;

Vu les avis des personnes morales de droit public ayant en charge des dispositifs de surveillance ou de prévision des crues, consultées du 22 février 2022 au 22 avril 2022 ;

Vu les avis des autorités intéressées par ces dispositifs en raison des missions de sécurité publique qui leur incombent, consultées du 22 février 2022 au 22 avril 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

DREAL Occitanie-Direction des Risques Naturels/DPCH/DGTL  
1, rue de la cité administrative  
31000 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 58 50 00  
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

1/2

Arrête :

**Art.1<sup>er</sup>** : le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Garonne-Tarn-Lot est approuvé et entre en vigueur à la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** : l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 approuvant le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Garonne-Tarn-Lot, est abrogé.

**Art. 3.** : le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère chargé de l'environnement et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne. Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues peut être consulté sur le site Vigicrues sur la page du territoire Garonne-Tarn-Lot (lien : <https://www.vigicrues.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=25>).

**Art. 4.** : le préfet de la région Occitanie, les préfètes des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gard, de Tarn-et-Garonne, les préfets des départements de l'Aude, du Cantal, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, le directeur de la DREAL Occitanie, le chef du service de prévision des crues Garonne-Tarn-Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 11 JUL. 2022

Pour le préfet et par délégation:  
le secrétaire général,

  
Serge JACOB

2/2



Direction de publication: Patrick Berg | Production: à la rédaction; DREAL Occitanie/DRN/DPCH/SPC-GTL - Sylvie baumann, Aurélie Escudier, Arthur Marchandise,, Jean-Nicolas Audouy, Noël Watrin – à la relecture; Jean-Jacques Délibes, Olivier Dubois | Réalisation: DREAL Occitanie/Communication: Didier Le Boulbard | Crédits photos: DREAL Occitanie, sauf mention contraire